

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

RAC | 2022

REVUE ANNUELLE CONJOINTE
DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RAPPORT DE SYNTHÈSE





**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



RAC | 2022

REVUE ANNUELLE CONJOINTE
DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RAPPORT DE SYNTHÈSE



**SÉNÉGAL
ÉMERGENT**



SOMMAIRE

.....	1
SIGLES ET ACRONYMES	5
Liste des tableaux, figures et encadrés	6
INTRODUCTION	7
CADRE MACROÉCONOMIQUE	8
AXE 1 : « Transformation structurelle de l'économie et Croissance »	10
AXE 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	29
AXE 3 : GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SECURITE	50
AXE 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	51
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	69
ANNEXE 1 : Matrice des indicateurs du PSE	73
ANNEXE 2 : Situation de certains indicateurs selon le sexe en 2021	91
ANNEXE 3 : Situation de certains indicateurs selon la région en 2021	92





SIGLES ET ACRONYMES

ACAB	Arrangement Cadre relatif aux Appuis budgétaires
ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
ADIE	Agence de l'Informatique de l'État
AE/CP	Autorisation d'Engagement/Crédit de Paiement
AGEROUTE	Agence des Travaux et Gestion des Routes
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
BFEM	Brevet de Fin d'Études moyennes
BIT	Bureau international du Travail
BMN	Bureau de Mise à Niveau des Entreprises
CASE	Cadre harmonisé de Suivi-Évaluation des Politiques publiques
CDPE	Comité départemental de Protection de l'Enfant
CEC	Cartes d'Égalité de Chances
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellule nationale de Traitement des Informations financières
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CMU	Couverture Maladie universelle
CRD	Comités régionaux de Développement
FAC	Fonds de l'Aménagement concerté
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECT	Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales
FPT	Formation professionnelle et technique
FPHN	Forum politique de Haut Niveau
HCCT	Haut Conseil des Collectivités territoriales
IHPI	Indice de Production industrielle
INEADE	Institut national d'Études et d'Action pour le Développement de l'Éducation
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement professionnelle
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives
KMS3	Keur Momar SARR 3
MDP	Mécanismes de Développement propre
MILDA	Moustiquaires imprégnées à Longue Durée d'Action
MPE	Micro et Petites Entreprises
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
OCRTIS	Office Central de Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants
ODD	Objectifs de Développement durable
PACASEN	Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal
PASSANT	Projet d'Appui structurel à la Stratégie d'Aménagement numérique du Territoire
PCIME	Prise en Charge intégrée des Maladies de l'Enfance
PDTE	Projet de Développement du Tourisme et des Entreprises
PDU	Plan directeur d'Urbanisme
PdP	Point de Pourcentage
PUD	plans d'urbanisme de détail
PGES	Plans de Gestion environnementale et sociale
PISA-D	Programme international pour le Suivi des Acquis scolaires pour le Développement
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNDS	Programme national du Développement sanitaire
PREAC	Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité
PROMOVILLES	Programme de Modernisation des Villes
PSE	Plan Sénégal émergent
PTIP	Programme triennal d'Investissements publics
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PUMA	Programme d'Urgence pour la Modernisation des Axes frontaliers
RNA	Régénération naturelle assistée
RNU	Registre national unique
SDAU	Schéma directeur d'aménagement urbain
SENELEC	Société nationale d'Électricité
SICAP	Société immobilière du Cap-Vert
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SFGD	Superficies foncières sous Gestion durable
SGO	Sabodola Gold Operations
SIGIF	Système intégré de Gestion de l'Information financière
SN-HLM	Société nationale des Habitations à Loyer modéré
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
ZAC	Zone d'Aménagement concertée
ZLECAF	Zone de Libre Échange africaine



LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRÉS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques	9
Tableau 2 : Principaux indicateurs relatifs aux secteurs porteurs de croissance et d'emplois	11
Tableau 3 : Principaux indicateurs sur l'emploi	14
Tableau 4 : Principaux indicateurs liés aux PME et à l'économie informelle	16
Tableau 5 : Principaux indicateurs liés aux exportations.....	17
Tableau 6 : Principaux indicateurs liés aux investissements publics et privés	18
Tableau 7 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'industrie.....	19
Tableau 9 : Principaux indicateurs liés à l'économie numérique.....	23
Tableau 10 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'énergie.....	25
Tableau 11 : Principaux indicateurs liés à la santé.....	30
Tableau 12 : Principaux indicateurs liés à la nutrition	32
Tableau 13 : Principaux indicateurs de l'éducation et de la formation.....	35
Tableau 14 : Principaux indicateurs de la formation professionnelle et technique	37
Tableau 15 : Indicateurs de l'enseignement supérieur.....	38
Tableau 16 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement	40
Tableau 17 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'habitat et cadre de vie.....	41
Tableau 18 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale.....	44
Tableau 19 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale.....	45
Tableau 20 : Principaux indicateurs relatifs à la protection des enfants	46
Tableau 21 : Principaux indicateurs de l'environnement (1/2).....	48
Tableau 22 : Principaux indicateurs de l'environnement (2/2).....	49
Tableau 23 : Investissements et emplois créés dans les ZES 2020-2021	55
Tableau 24 : Principaux indicateurs sur la justice	58
Tableau 25 : Principaux indicateurs sur l'autonomisation des femmes.....	61
Tableau 26 : Principaux indicateurs sur la représentation politique et administrative des femmes	62
Tableau 27 : Principaux indicateurs relatifs à la protection des femmes.....	63
Tableau 28 : Principaux indicateurs sur la couverture sécuritaire	64
Tableau 29 : Principaux indicateurs sur l'attractivité des territoires.....	66

LISTE DES FIGURES ET ENCADRE

Figure 1 : Évolution du niveau de service entre 2018 et 2021	21
Figure 2 : Évolution du nombre de projets et programmes évalués ex ante	52
Figure 3 : Évolution de l'Indice de perception de la corruption	57
Figure 4 : Évolution du FDD et du FECT (milliards FCFA).....	66
Encadré : ZLECAF.....	18



INTRODUCTION

1. Le Gouvernement du Sénégal, assure depuis deux décennies un suivi régulier des politiques publiques à travers la Revue annuelle conjointe (RAC). Cette dernière est un moment de dialogue et d'échanges, organisée annuellement pour rendre compte des performances réalisées et des difficultés rencontrées, afin de proposer des ajustements qui permettraient d'atteindre les objectifs programmés dans le plan d'actions prioritaires (PAP/PSE). En 2020, comme dans tous les autres pays du monde, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, a impacté les activités socioéconomiques qui ont compromis la dynamique d'émergence économique au Sénégal. Pour contenir les effets négatifs de la pandémie sur l'économie nationale, le Gouvernement a mis en œuvre le Programme de Résilience économique et sociale (PRES 2020).
2. Dans la dynamique de la relance de l'économie, un Programme d'Actions Prioritaires Accéléré et Ajusté (PAP 2A 2019-2023) a été mis en place, avec un réaménagement des interventions publiques et une redéfinition des contours des programmes d'investissement prioritaires. La RAC 2022 coïncide avec la première année de mise en œuvre du PAP 2A et fait le bilan à mi-parcours de la seconde phase du PSE. Elle permet ainsi de dresser les progrès de l'année 2021, au regard de l'évolution des indicateurs alignés aux Objectifs de développement durable (ODD). Elle se tient dans un contexte marqué par la deuxième participation du Sénégal aux Examens nationaux volontaires (ENV), pour présenter les résultats de la mise en œuvre des ODD au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN)¹ de 2022.
3. La démarche participative et inclusive adoptée pour les processus antérieurs de suivi de la politique économique et sociale est maintenue dans les différentes étapes de collecte, de traitement et de validation des résultats enregistrés au cours de l'année 2021. En vue de la tenue de l'atelier de validation technique, le rapport global, faisant la synthèse de l'ensemble des contributions des revues sectorielles, régionales et thématiques (protection sociale, sécurité alimentaire et genre), est soumis aux différentes catégories d'acteurs (ministères sectoriels, secteur privé, société civile, élus territoriaux et partenaires au développement), pour appréciation. La réunion de validation politique permet de valider les recommandations consensuelles.
4. Le présent rapport comprend trois parties. La première est consacrée à l'analyse du cadre macroéconomique, la deuxième a trait au bilan des politiques sectorielles par axe stratégique du PSE et la dernière partie propose les recommandations, qui permettront de lever, à court terme, les contraintes rencontrées en 2021.



¹ Le HLPF est la principale plateforme des Nations unies sur le développement durable. Il joue un rôle central dans le suivi et l'examen de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de ses objectifs (ODD).



CADRE MACROÉCONOMIQUE



**Tableau 1** : Principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Taux de croissance du PIB réel	6,2%	1,3%	5,2%	6,1%	0,9 pdp	+4,8 pdp	-0,1 pdp
Taux d'inflation (IHPC)	0,5%	2,5%	3%	2,2%	-0,8 pdp	-0,3 pdp	+1,7 pdp
Déficit budgétaire en % du PIB	3,7%	6,4%	5%	6,3%	1,3 pdp	-0,1 pdp	+2,6 pdp
Dettes publiques % du PIB ²	55,6%	63,2%	64,7%	66,6%	1,9 pdp	+3,4 pdp	+11 pdp
Service de la dette par rapport aux exportations de b/s	15,5%	23%	ND	19,8%	ND	-3,2 pdp	+4,3 pdp
Déficit courant en (% du PIB)	9,0%	10,9%	11,3%	13,3%	2 pdp	+2,4 pdp	+4,3 pdp
PIB réel par habitant (1 000 FCFA)	802,1	800,4	ND	823,8	ND	+2,9%	+2,7%

Source : ANSD, DGPPE

- Après un repli de 3,1% en 2020, l'économie mondiale s'est améliorée en 2021 avec une croissance du PIB estimée à 6,1%³. Ce regain d'activité résulte de la mise en œuvre des politiques économiques expansionnistes et de l'allègement des restrictions liées à la crise sanitaire dans les économies avancées (+5,2%) et celles en développement (+6,7%).
- Au Sénégal, l'activité économique s'est consolidée avec une croissance de 6,1% du PIB réel en 2021 après 1,3% l'année précédente. Ce dynamisme s'explique par une bonne tenue des secteurs secondaire (+10,9%) et tertiaire (+5,7%) qui ont compensé les faibles résultats du primaire (-1,0%). Cette embellie conjoncturelle est accompagnée d'une amélioration du PIB par habitant évalué à 823 842 FCFA en 2021 contre 800 441 FCFA en 2020, soit une augmentation de 2,9% en glissement annuel.
- Le niveau général des prix, mesuré par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)**, est ressorti en hausse de 2,2% en 2021 contre 2,5% en 2020. Cette situation est la résultante du renchérissement des fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,9%), « meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+2,9%), « biens et services divers » (+2,5%), « transports » (+2,3%), « restaurants et hôtels » (+2,3%), « enseignement » (+1,7%) et « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+1,5%).
- La gestion budgétaire a été marquée par une bonne tenue des finances publiques avec une hausse des ressources de 4,8% et des charges de 2,6%. Globalement, le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 964,3 milliards de FCFA, soit 6,3% du PIB en 2021 contre 6,4% en 2020.
- S'agissant de **la dette publique totale, l'encours** est estimé à 10 200 milliards de FCFA en 2021 contre 8 904,7 milliards en 2020, soit une hausse de 14,5%. Le ratio de la dette publique rapportée au PIB a progressé de 3,4 points de pourcentage (pdp) sur une base annuelle, s'établissant à 66,6% en 2021, même s'il se situe encore en-dessous du seuil communautaire (UEMOA) de 70%. Avec un plafond de 25% retenu dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique, le ratio du service de la dette publique extérieure par rapport aux exportations de biens et services s'est affiché en repli de 3,2 pdp sur un an, à 19,8% en 2021 contre 23,0% en 2020.
- Le **déficit du compte courant** quant à lui est évalué à 13,3% du PIB en 2021 contre 10,9% en 2020, soit une détérioration de 2,4 pdp sur la période sous revue.

² Calculée à partir des Données de l'administration centrale

³ Perspectives de l'économie mondiale, FMI avril 2022



AXE I : « TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE ET CROISSANCE »



11. La transformation structurelle de l'économie constitue un axe majeur dans la stratégie de la politique de développement socioéconomique du Sénégal et repose sur une croissance forte, inclusive et durable.
12. Cette transformation économique vise également l'amélioration de la productivité, à travers le renforcement et la modernisation des systèmes de production et des facteurs d'appui tels que le développement des infrastructures, et une plus forte implication du secteur privé (national et international) dans la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires.

Des secteurs porteurs de croissance, et créateurs d'emplois, sont développés.



Tableau 2 : Principaux indicateurs relatifs aux secteurs porteurs de croissance et d'emplois

Indicateurs	Réf. 2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Valeur ajoutée du sous-secteur de l'agriculture (milliards de FCFA)	1 204,9	1 491,9	1 637,3	1 462,1	89,3%	-2,0%	+21,35%
Production céréalière (tonnes)	2 838 938	3 640 545	3 812 668	3 480 394	91,3%	-4,4%	+22,6%
Production arachidière (tonnes)	1 500 588	1 797 486	1 941 285	1 677 804	86,4%	-6,6%	+11,8%
Valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage (milliards de FCFA)	435,8	469,7	465,5	481,1	>100%	+2,4%	+10,39%
Production de viande et d'abats (tonnes)	254 034	284 957	305 941	297 521	97,2%	+4,4%	+17,1%
Production de lait (en millions de litres)	249,4	267,8	283,3	280,6	99%	+4,8%	+12,5%
Valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche (milliards de FCFA)	140,4	139,6	166,2	135,5	81,5%	-2,94%	-3,49%
Débarquement de la pêche artisanale	398 643	407 028	ND	348 208,4	ND	-14,45%	-12,7%
Production aquacole (tonnes)	1 108	1 100	ND	1 374	ND	+24,9%	+24%
Valeur ajoutée du sous-secteur hébergement et restauration (milliards de FCFA)	150,3	129,3	127,5	133,4	>100%	+3,17%	-11,24%
Valeur ajoutée du sous-secteur extractif (milliards de FCFA)	309	312,5	314,1	391,6	>100%	+25,31%	+26,73%
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave	15,1%	23,1%	ND	17,4%	ND	-5,7 pdp	+2,3 pdp

Source : ANSD, DPEE DAPSA, SECSNA, CEP MPEM, CEP MEPA



13. La **valeur ajoutée du secteur agricole** a enregistré une baisse de 29,8 milliards de FCFA, passant de 1 491,9 milliards de FCFA en 2020 à 1 462,1 milliards en 2021, malgré les efforts financiers consentis par l'État dans la campagne agricole 2021/2022. La **production céréalière**⁴ est évaluée à 3 480 394 tonnes en 2021 contre 3 640 545 tonnes en 2020, soit une baisse de 4,4%. Cette situation s'explique par la baisse des superficies emblavées et des rendements de la plupart des spéculations, avec l'installation tardive de l'hivernage et des déficits pluviométriques dans la majeure partie du territoire. La **production de riz** est évaluée à 1 326 761 tonnes en 2021, soit une baisse de 2% par rapport à 2020 (1 349 723 tonnes) et reste en deçà de l'objectif de 1 600 000 tonnes. Toutefois, le rendement du riz a enregistré une augmentation de 4% entre 2020 et 2021, pour se situer à 3 482 kg/ha.
14. La production arachidière s'est établie à 1 677 804 tonnes en 2021, soit un taux de réalisation de 86,4% par rapport à l'objectif (1 941 285). Comparée à 2020, elle a baissé de 119 682 tonnes. Ce résultat est dû aux pertes de semis, engendrées par les pauses pluviométriques par endroits et aux séquences sèches récurrentes dans certaines zones qui ont entraîné une baisse de 6% du rendement entre 2020 (1 467 kg/ha) et 2021 (1 382 kg/ha). De même, sur la période, les superficies emblavées ont diminué, passant de 1 225 081 ha en 2020 à 1 214 316 en 2021.
15. En ce qui concerne l'**horticulture**, la **production de fruits et légumes** est évaluée à 1 583 661 tonnes en 2021, soit une hausse de 4% par rapport à 2020 (1 519 784 tonnes). Cette production est essentiellement tirée par les légumes (1 304 706 tonnes) avec une contribution de 82,4%. La production d'oignons est estimée à 435 000 tonnes, soit une hausse de 6% par rapport à 2020, mais reste en deçà de la cible de 511 602 tonnes. Quant à la production de pomme de terre, elle a enregistré une baisse de 21 359 tonnes entre 2020 et 2021, pour se situer à 126 626 tonnes, soit un taux de réalisation de 69,3% de l'objectif (182 706 tonnes). Cette situation est due à la non-disponibilité des semences.
16. La valeur ajoutée du **secteur de l'élevage** a enregistré une hausse de 2,4%, passant de 469,7 milliards de FCFA en 2020 à 481,1 milliards en 2021. Les activités d'élevage ont été relancées, à la suite de la levée des mesures restrictives contre la Covid-19, notamment, l'ouverture des frontières, des hôtels, des bars et des restaurants ainsi que la reprise des cérémonies religieuses, socio-culturelles et familiales. En effet, la production nationale de viande et d'abats a atteint un volume de 297 521 tonnes en 2021, soit une augmentation de 12 565 tonnes par rapport à 2020 et un taux de réalisation de 97% de la cible. Cette production est portée essentiellement par la viande de volaille (45%) et la filière bovine (31%). Quant à la production nationale de lait, elle a également enregistré une augmentation de 4,8% entre 2020 et 2021, pour se situer à 280,6 millions de litres, sous l'impulsion d'une part de l'élevage pastoral, qui a tiré profit de l'amélioration du disponible fourrager dans les zones d'accueil des transhumants, et d'autre part des élevages de race pure exotique dont les effectifs en production connaissent une hausse consécutive aux programmes d'importations de génisses gestantes à haut potentiel laitier de l'État du Sénégal. La cible de production de 2021 a été quasiment atteinte avec un taux de réalisation de 99%.
17. La valeur ajoutée du **sous-secteur de la pêche** a enregistré une diminution de 3%, passant de 139,6 milliards de FCFA en 2020 à 135,5 milliards en 2021. Cette situation s'explique par la baisse des débarquements aussi bien de la pêche artisanale qu'industrielle. Les débarquements de la pêche artisanale sont passés de 394 888,9 tonnes en 2020 à 348 378,1 tonnes en 2021, soit une baisse de 11,7%. Ils sont évalués à 139,4 milliards de FCFA en 2021 contre 152 milliards en 2020. La diminution constatée des débarquements de la pêche artisanale peut être expliquée, entre autres, par les difficultés de renouvellement des licences de pêche dans certains pays limitrophes. Les débarquements de la pêche industrielle s'élèvent à 110 722 tonnes en 2021 (pour une valeur commerciale de 85,1 milliards de FCFA), soit une réduction de 3 716 tonnes en volume et de 2,8 milliards de FCFA en valeur par rapport à 2020.

⁴ Riz, mil, maïs, sorgho et fonio



18. La production **aquacole** est évaluée à 1 374 tonnes en 2021 contre 1 100 tonnes en 2020, soit une augmentation de 24,9%. Ce bon résultat s'explique par la création de 43 nouvelles fermes, l'acquisition de géniteurs et le renforcement de l'encadrement des infrastructures aquacoles (fermes et fabriques d'aliment de poisson). Malgré cette augmentation, le résultat reste loin de l'objectif de 40 000 tonnes prévu en 2023. Toutefois, l'adoption récente du code de l'aquaculture devrait permettre de doter le Sénégal d'un cadre juridique organisant l'activité aquacole, notamment les dispositions relatives à l'autorisation d'exploitation et à l'application des normes zoo-sanitaires, phytosanitaires, environnementales et sociales.
19. Depuis 2018, le Sénégal a réussi à maintenir globalement la **prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave** en deçà de 20%. Cependant, la pandémie de Covid-19 a perturbé les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Ainsi, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave se situe à 23,1% en 2020, correspondant à 3 228 696 personnes. En 2021, les résultats du cadre harmonisé montrent que la situation s'est améliorée avec une prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et grave estimée à 17,4%, soit 2 972 622 personnes.
20. **La valeur ajoutée des activités extractives** a enregistré une croissance annuelle de 3,2%, passant de 312,5 milliards de FCFA en 2020 à 391,6 milliards en 2021. Ce dynamisme est lié au renforcement de l'exploitation des mines d'or et de phosphate. En effet, la production aurifère a connu une évolution de 3,41 tonnes entre 2020 et 2021, pour se situer à 15,81 tonnes. Cette hausse s'explique, d'une part, par l'exploitation des gisements de MASSAWA nouvellement acquis par SGO, et d'autre part, par l'augmentation de la production de Petowal Mining Company (PMC).
21. **La production de phosphates** a également enregistré une hausse de 15,97%, passant de 2 138 435 tonnes en 2020 à 2 480 006 tonnes en 2021. Cette situation est liée à la relance des activités de production de la SOMIVA et de SEPHOS, entre 2020 et 2021. Malgré ce résultat, une baisse de 3,06 pdp est notée sur la période 2018-2021, liée, notamment, à l'épuisement des réserves dans certaines localités et au coût élevé des investissements pour l'exploitation des gisements.
22. **La production de zircon** est passée de 83 257 tonnes en 2020 à 90 760 tonnes en 2021, soit une croissance de 9%. Malgré ce résultat une baisse de 3% est observée sur la période 2018-2021. Entre 2020 et 2021, la production d'Ilménite passe de 511 999 tonnes à 543 061, tonnes soit une hausse de 6,07%, celle de Rutile passe de 3 980 tonnes à 4 430 tonnes soit une augmentation de 11,31% et celle de Leucoxène de 5 640 tonnes à 6 965, tonnes soit une croissance de 23,49%.
23. Après un repli de près de 20% constaté en 2020, les activités d'hébergement et restauration ont enregistré une hausse de 3,2% entre 2020 et 2021. En effet, la **valeur ajoutée du sous-secteur de l'hébergement et restauration** est passée de 129,3 milliards de FCFA en 2020 à 133,4 milliards en 2021. Cette amélioration s'explique d'une part par les efforts réalisés par le Gouvernement, en matière de soutien aux activités du tourisme, notamment la suspension des taxes, le renforcement du crédit hôtelier et la promotion du tourisme local et l'effet de reprise après la chute des activités touristiques en 2020, induite par les restrictions liées à la pandémie.
24. En perspective, il faudra renforcer l'investissement dans le secteur hôtelier et valoriser davantage les patrimoines naturel et culturel du Sénégal, afin de développer une offre attractive et diversifiée, en mettant l'accent sur la promotion du tourisme local. Il s'agira également de nouer des partenariats entre les secteurs public et privé. Aussi, le code du tourisme devra-il être adopté pour donner un nouvel élan au secteur.

25. Concernant la **culture**, le **volume financier des droits de propriété distribués** a enregistré une hausse de 206 millions de FCFA, passant de 302 millions en 2020 à 508 millions en 2021, correspondant à 58,2% du montant total des droits de propriétés littéraires et artistiques perçus par la SODAV, pour un objectif de 60%. En outre, le **nombre d'entreprises culturelles financées par l'État** a connu une progression de 37 % entre 2020 et 2021, pour s'établir à 387. En perspective, il s'agira de construire de nouvelles salles de cinéma dans les différentes localités du Sénégal et de mettre en œuvre le projet d'incubateur d'entrepreneurs culturels.
26. Pour ce qui est de l'amélioration et de la valorisation du paysage audiovisuel dans le sous-secteur de la **communication**, le **taux de couverture démographique de la Télévision Numérique Terrestre (TNT)** a connu une progression de 2 pdp entre 2020 et 2021 pour s'établir à 92% contre 90% en 2020 et 70,3% en 2018, pour une cible de 95% en 2021.
27. Dans le domaine des **sports**, les efforts entrepris par l'État dans le renforcement des infrastructures ont permis d'une part, un bon maillage du territoire en matière d'infrastructures sportives répondant aux normes internationales et d'autre part, d'élargir la pratique sportive. Ainsi, le nombre de sportifs licenciés a augmenté de 48 564, passant de 595 900 en 2020 à 644 464 en 2021. En outre, l'année 2021 a été marquée par la reprise des activités, avec une participation satisfaisante des sportifs sénégalais aux compétitions internationales. Sur les 13 **disciplines engagées**, 40 médailles ont été remportées (12 en Or, 17 en Argent, et 11 en bronze), contre 17 en 2020 (01 en Or, 01 en Argent, et 15 en Bronze). Au titre des réformes, il a été procédé à la finalisation du projet du code des Sports, et à la relance du sport scolaire et universitaire à travers la création de la Fédération sénégalaise du Sport scolaire (F3S) et de la Fédération sénégalaise du Sport universitaire (F2SU).

Des emplois modernes, productifs, rémunérateurs et durables sont massivement créés destinés aux jeunes et aux femmes.



Tableau 3 : Principaux indicateurs sur l'emploi

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Taux d'occupation	50,5%	42,2%	ND	ND	ND	ND	ND
Taux d'occupation des femmes	37,4%	31,0%	ND	ND	ND	ND	ND
Taux de chômage (15 ans et plus)	15,5%	22,3%	ND	23,6%	ND	+1,3 pdp	+8,1 pdp
Taux d'activité	58,7%	54,2%	ND	60,7%	ND	+6,5 pdp	+2 pdp

Source : ANSD



28. Pour faire face à la problématique de l'emploi, notamment des jeunes et des femmes, le Gouvernement a adopté une politique nationale de l'emploi qui repose sur le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché du travail, ainsi que sur la promotion de l'entrepreneuriat, en milieu urbain, péri-urbain et rural. Des instruments tels que la Convention nationale État-employeurs privés, divers fonds et des Domaines agricoles communautaires (DAC) ont également été créés pour promouvoir l'emploi des jeunes.
29. En ce qui concerne **l'inclusion sociale et la création d'emploi**, une loi d'orientation relative à l'Économie sociale et solidaire (LOESS) a été adoptée et promulguée sous le numéro n°2021-28 du 15 juin 2021. Cette loi permet aux acteurs de l'Économie sociale et solidaire ayant obtenu l'agrément, de bénéficier du régime fiscal applicable aux sociétés coopératives et d'autres avantages fiscaux pouvant renforcer leur développement. Par ailleurs, l'innovation de la LOESS réside aussi dans l'encadrement de la Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE).
30. Le **taux global de chômage de la population active âgée de 15 ans et plus** est ressorti à 23,6%⁵ en 2021 contre 22,3%⁶ en 2020, avec un taux plus important en milieu rural (28% contre 19,9% en milieu urbain). Dans la même période, ce taux est de 36,7% chez les femmes et 12,1% chez les hommes. Le **taux d'activité** se situe à 60,7%⁷ en 2021, contre 54,2%⁸ en 2020, et varie selon le milieu de résidence et le sexe. Il est estimé à 61,9% en milieu urbain et 59,4% en milieu rural, à 69,2% pour les hommes et 53,3% pour les femmes.
31. **Par ailleurs, le nombre d'employés⁹ salariés dans le secteur des entreprises** est évalué à 336 968 en 2021, contre 311 280 en 2020, soit une hausse de 8,3%. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des effectifs dans la construction (+39,3%), les services (+8,5%) et l'industrie (+5,6%).
32. De même, les rémunérations globales ont progressé de 8,7% sur la même période. Les heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé ont également augmenté de 1,1% sur la période, pour s'établir à 41,7 heures en 2021.
33. Concernant **l'employabilité des jeunes**, l'année 2021 est marquée par l'enregistrement de 6 608 demandeurs d'emploi contre 2 178 en 2020. Parmi ces 6 608 demandeurs d'emploi, 2 987 ont bénéficié d'accompagnement (1 595 en technique de recherche d'emploi ; 270 en employabilité ; 599 en entrepreneuriat et 523 en élaboration de business). Le taux d'insertion est passée de 41% en 2020 à 66% en 2021. Cette performance s'explique par la réalisation de 15 missions locales pour l'emploi et l'entrepreneuriat dans plusieurs localités (Thiès, Ziguinchor, Fatick, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda, etc.). Au titre de la Convention Nationale État Employeur (CNEE), 374 contrats ont été signés avec les entreprises en 2021.

⁵ Calcul de la moyenne annuelle en utilisant les rapports trimestriels de l'ENES 2021

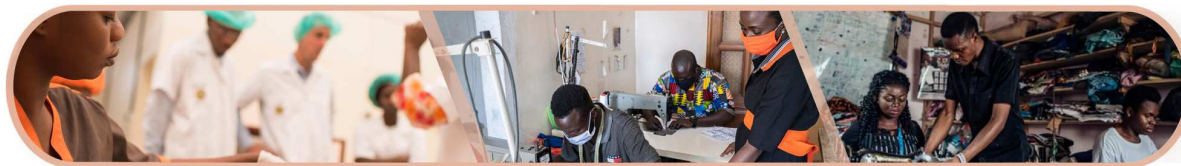
⁶ Calcul de la moyenne annuelle en utilisant les rapports trimestriels de l'ENES 2020

⁷ Calcul de la moyenne annuelle en utilisant les rapports trimestriels de l'ENES 2021

⁸ Calcul de la moyenne annuelle en utilisant les rapports trimestriels de l'ENES 2020

⁹ Source : EERH, rapport annuel 2021

La compétitivité des PME est améliorée et le niveau de formalisation de l'économie est renforcé.



34. Le Gouvernement s'est engagé à améliorer la compétitivité des PME et à réduire la taille du secteur informel à travers le renforcement du dispositif d'encadrement, la mutualisation des services d'appui et la mise en œuvre d'une stratégie de développement.

Tableau 4 : Principaux indicateurs liés aux PME et à l'économie informelle

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Taux de traitement des demandes d'encadrement (ADEPME)	97%	100%	95%	98%	+3 pdp	-2 pdp	+1 pdp
Nombre de PME encadrées par l'ADEPME	6 071	3 873	2 000	4 291	>100%	+10,8%	-29,3%
Nombre de PME encadrées par le BMN	102	127	67	81	>100%	-36,2%	-20,6%
Volume de financement accordé aux PME (ADEPME) (en milliards)	1,05	18,5	5	5,947	>100%	-67,85%	>100%
Nombre de PME formées	2 127	3 572	4 005	4 010	>100%	+12,3%	+88,5%

Source : MCPME, ANSD, DGPPE

35. Le **nombre de PME encadrées¹⁰ par l'ADEPME** a connu une hausse de 10,8%, passant de 3 873 en 2020 à 4 291 en 2021, dépassant ainsi la cible fixée à 2 000 PME. Cependant, le volume de financement accordé à ces PME a connu une forte baisse de plus de 67%, soit une enveloppe globale de 5,9 milliards de FCFA en 2021 contre 18,5 milliards en 2020.
36. Quant aux **unités informelles**, 1 145 ont été **encadrées** pour se formaliser en 2021, contre 806 en 2020, pour une cible de 1 500, soit un taux de réalisation de 76,3%. Compte tenu de l'importance du secteur informel, des efforts restent à faire afin d'inciter plus d'entreprises à se formaliser.
37. Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des PME, le **nombre de PME encadrées par le Bureau de mise à niveau (BMN)** se situe à 81 en 2021 contre 127 en 2020. Le **taux de décaissement du Fonds de Mise à niveau** est passé de 61% en 2020 à 64% en 2021, mais reste en dessous de l'objectif (75%). Malgré cette augmentation, des efforts restent à faire dans l'allègement des procédures afin de porter ce taux à 100%, à partir de 2022.

¹⁰ Création restructuration, choix des investissements, accès aux financements et gestion de trésorerie

Les exportations sont diversifiées et la dépendance de la demande nationale par rapport aux importations est réduite.



38. Les **exportations par tête** ont enregistré une hausse de 22,4%, passant de 144 064,1 FCFA en 2020, à 176 365,35 FCFA en 2021. Les **exportations de biens**¹¹ sont évaluées à 3 036,2 milliards de FCFA en 2021 contre 2 406,58 milliards en 2020, soit une hausse de 26%. Cette amélioration résulte, principalement, de la hausse des exportations de produits chimiques et miniers, notamment l'acide phosphorique, l'or non monétaire, le zircon et le titane. La **part des exportations manufacturières dans le total des exportations** s'est aussi renforcée de 0,8 pdp en 2021, à la faveur de la nette reprise du secteur secondaire, qui a profité des effets des mesures de relance économique et de la poursuite de l'exécution des projets structurants du Plan Sénégal émergent avec la mise en œuvre du PAP2A.

Tableau 5 : Principaux indicateurs liés aux exportations

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Indice de diversification des exportations	0,78	0,78	0,78	0,769	98,6%	-1,4%	-1,4%
Part des biens manufacturés exportés (% des marchandises exportées)	51,4%	66%	ND	66,8%	ND	+0,8 pdp	+15,4 pdp
Exportations par tête (FCFA) ¹²	141 372,2	144 064,1	ND	176 365,3 ¹³	ND	+22,4%	+24,8%
Taux de couverture des importations par les exportations ¹⁴	49,57%	53,22%	ND	63,84%	ND	+10,61 pdp	+14,27 pdp

Source : ANSD, DGPPE

39. Les **importations de biens** ont augmenté de 5,2%, s'élevant à 4 755,7 milliards de FCFA en 2021, contre 4 522,43 milliards en 2020. Cette hausse est due, notamment, à l'augmentation de la valeur des achats extérieurs de produits pétroliers, de « machines, appareils et moteurs », de métaux communs, de « véhicules, matériels de transport et pièces détachées automobiles » et de « pierre céramique et verre ». Ainsi, le déficit commercial s'est dégradé en 2021, ressortant à 1 719,5 milliards de FCFA.

¹¹ Les biens comprennent les marchandises et l'or non monétaire

¹² Données (2018 et 2020) issues des comptes nationaux de l'ANSD

¹³ Données 2021 issues de la BDD/DPEE

¹⁴ Données (2018 et 2020) issues des comptes nationaux de l'ANSD et Données 2021 issues de la BDD/DPEE

Encadré : ZLECAF

La zone de libre-échange continentale africaine est un projet phare de l'agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » de l'union africaine/le plan directeur de la transformation de l'Afrique sur 50 ans. Elle vise à mettre en place une zone de libre-échange afin de stimuler le commerce intra-africain.

L'objectif principal de la ZLECAF est de parvenir à un accord global et mutuellement bénéfique entre les États membres de l'UA, afin de stimuler le commerce intra-africain. Plus précisément, il s'agit de :

- créer un marché unique pour les marchandises et les services, facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain.
- renforcer la compétitivité des économies des états parties aux niveaux continental et mondial.
- contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les états parties et les CER.
- promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire.
- réaliser le potentiel d'expansion du commerce intra-africain (hausse de 50% des échanges commerciaux au sein des pays africains), promouvoir et réaliser le développement socioéconomique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle des états partie.

Le 1^{er} janvier 2021, les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAF ont été officiellement lancés, lors de la 13^{ème} session extraordinaire de l'assemblée de l'UA.

Le niveau et l'efficacité de l'investissement public et de l'investissement privé sont accrus.


40. **L'efficacité de l'investissement mesurée par l'ICOR s'est améliorée, passant de 10,7 en 2020 à 3,9 en 2021 pour une cible de 4,7. L'investissement public, ressorti à 1 028,3 milliards de FCFA (6,7% du PIB) en 2021, s'est renforcé de 46,5 milliards de FCFA comparativement à l'année 2020 où il s'établissait à 981,8 milliards, soit 7,0% du PIB.**

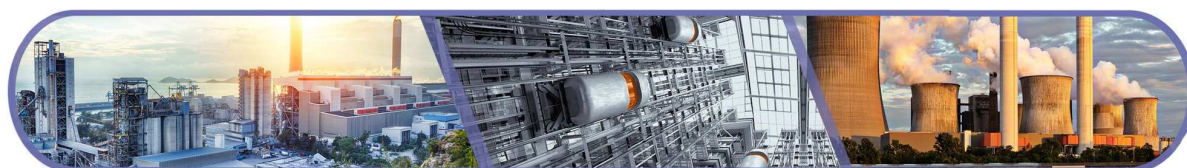
Tableau 6 : Principaux indicateurs liés aux investissements publics et privés

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Investissement (% PIB)	28,3%	29,5%	30,7%	31,4%	0,7 pdp	+1,9 pdp	+3,1 pdp
Investissement public (% du PIB)	6,3%	7%	8,8%	6,7%	-2,1 pdp	-0,3 pdp	+0,4 pdp
Investissement privé (% du PIB)	22,0%	22,5%	26,3%	24,7%	-1,6 pdp	+2,1 pdp	+2,7 pdp
Taux de croissance de l'investissement privé	19,5%	1,7%	16,6%	12,7%	-3,9 pdd	+11 pdp	-6,8 pdp
ICOR	5,6	10,7	4,7	3,9	>100%	>100%	+43,6%

Source : ANSD, DGPPE

41. Pour sa part, l'**investissement privé** est ressorti à 3 776,5 milliards de FCFA (24,7% du PIB) en 2021 contre 3 173,4 milliards (22,5% du PIB) en 2020, soit une progression de 603,1 milliards sur une base annuelle. Globalement, le **taux d'investissement, mesuré par la FBCF**, s'est amélioré de 1,9 pdp en rythme annuel en 2021, pour se situer à 31,4% du PIB, dépassant ainsi la cible de 30,7%. En perspective, il devrait progresser en 2022, en liaison avec la réalisation des projets et programmes d'investissement dans le cadre, notamment, de la mise en œuvre des zones économiques spéciales et des réformes du secteur de l'énergie.

Le tissu industriel est densifié, diversifié et davantage dynamique en matière d'innovation, de création de richesse, d'emplois et d'exportations



42. L'indice de la production industrielle a enregistré une croissance de 15,5%, passant de 113,5 en 2020 à 131,1 en 2021.
43. S'agissant de la valeur ajoutée de l'industrie, elle est ressortie à 18,2% du PIB en 2021 contre 17,8% en 2020, soit une progression de 0,3 pdp. En revanche, un repli de 0,19 pdp est noté par rapport à 2018.

Tableau 7 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'industrie

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Indice de la production industrielle (IPI)	125,7	113,5		131,1		15,5%	4,3%
Poids de l'industrie dans le PIB ¹⁵	18,1%	17,8%	20,8%	18,2%	-2,5 pdp	+0,3 pdp	-0,6 pdp
Part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB	16,2%	15,8%	17,3%	16,2%	-1,1 pdp	+0,4 pdp	+0,0 pdp
Valeur ajoutée manufacturière par habitant (1 000 FCFA)	129,8	126,7	ND	133,6	ND	5,4%	2,9%
Taux de croissance de la productivité industrielle	0,6%	3,0%	2,7%	4,0%	1,3 pdp	1 pdp	3,3 pdp
Part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale de l'industrie	89,7%	88,7%	ND	88,9%	ND	0,2 pdp	-0,8 pdp
Emploi industriel en proportion de l'emploi total	18,8%	19,4%	ND	19,7% ¹⁶	ND	0,3 pdp	0,9 pdp

Source : ANSD, DGPPE

¹⁵ Industries hors secteur extractif

¹⁶ Estimation données TRE/ANSD

44. Pour sa part, la **valeur ajoutée de l'industrie manufacturière rapportée au PIB** est évaluée à 16,2% du PIB en 2021, après 15,8% en 2020, soit un bond de 0,4 pdp, toutefois il reste en dessous de la cible de 17,3% du PIB.
45. Concernant la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par habitant, une croissance annuelle de 5,4% est notée en 2021 et par rapport à 2018 elle évolue de 2,9%. De même, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale de l'industrie a augmenté de 0,2 pdp entre 2020 et 2021, tandis qu'une baisse de 0,8 pdp est relevée sur les 3 dernières années. Pour ce qui est du taux de croissance de la productivité industrielle, un bond de 1 pdp au-dessus de la cible est observé en 2021.
46. Au titre de l'emploi dans l'industrie en proportion de l'emploi total, les estimations tablent sur 19,7% en 2021, soit une hausse de 0,3 pdp en glissement annuel, et de 0,9 pdp par rapport à 2018.
47. Au chapitre des activités de fabrication des produits agroalimentaires, un accroissement de 8,6% est noté en 2021 contre un repli de 1,2% en 2020. Ce dynamisme est soutenu par la reprise de l'activité des corps gras alimentaires qui enregistre une forte hausse (+24,7%), à la faveur des mesures prises par les autorités pour un meilleur encadrement de la collecte de graines d'arachide et à la poursuite du redressement de la SONACOS SA.
48. De manière générale, pour intensifier le développement industriel, il faudra : (i) renforcer la formalisation des PMI ; (ii) faciliter l'accès au crédit ; (iii) favoriser l'innovation et la valorisation des produits pour faciliter leur exportation ; (iv) rendre plus attractif l'environnement des affaires afin de faciliter l'implantation de nouvelles grandes entreprises sur le territoire et (v) renforcer la recherche et le développement dans l'industrie.

L'accès aux infrastructures économiques dans les chaînes de valeur est amélioré.



49. Afin d'accroître le niveau de service et le maillage du territoire national en infrastructures routières, des efforts importants ont été réalisés avec l'achèvement des programmes de construction et de réhabilitation de routes et d'ouvrages d'art. Ces efforts ont permis d'améliorer, **l'état global du réseau revêtu en bon et moyen état** qui est passé de 83% en 2020 à 84% en 2021. Le **linéaire de routes revêtues construites (hors autoroutes)** se situe à 30 km en 2021 contre 146 km 2020, pour un objectif de 50 km, soit un taux de réalisation de 60%. Cette situation s'explique, entre autres, par les lenteurs constatées au niveau des procédures de passation des marchés, entraînant des retards dans la finalisation des travaux entamés et les difficultés liées à la libération des emprises, et à la mobilisation des ressources internes. Il est à noter que le linéaire de route construit sur la période 2018-2021 est de 340,2 km, soit 86,8 km en moyenne par an.



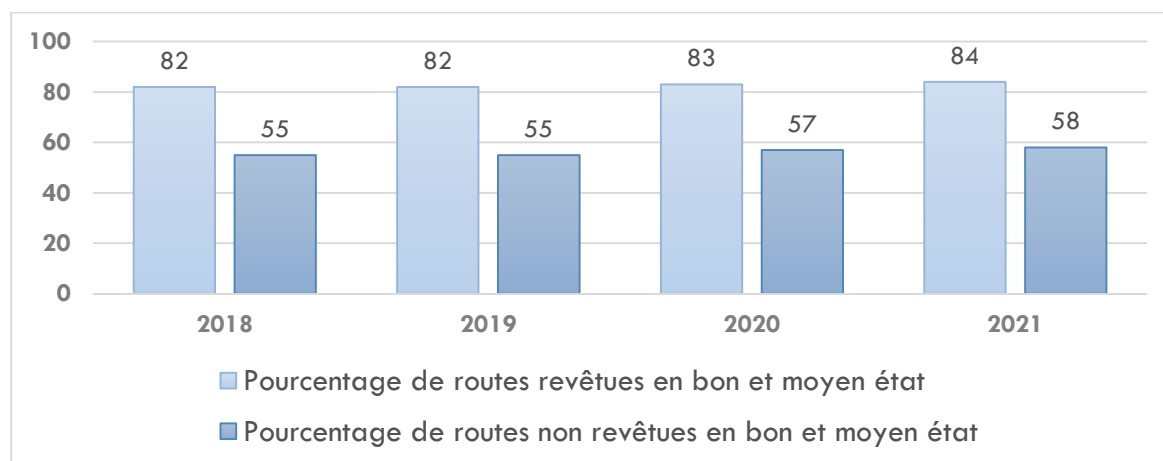
Tableau 8 : Principaux indicateurs d'accès aux infrastructures économiques dans les chaînes de valeur

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Indice d'accessibilité rurale (pourcentage de population située à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison)	70,5%	71,1%	ND	71,6%	ND	+0,5 pdp	+1,6 pdp
Pourcentage de routes non revêtues en bon état et moyen état	55%	57%	58%	58%	100%	+1 pdp	+3 pdp
Linéaire de routes en terre construites (en Km) ¹⁷	77,4	242,8 (100)	ND	85 ¹⁸	ND		+9,82%
Linéaire de routes en terre traité en entretien périodique (en Km)	279	280	190,35	60,8	31,94%	-78,28%	-78,21%
Linéaire de routes revêtues construites dont autoroutes (km)	113	146	50	30	60%	-79,45%	-73,45%
Linéaire de routes revêtues réhabilitées (km)	318	353	225	180,8	80,36%	-48,78%	-43,14%
Pourcentage de routes revêtues en bon état et moyen état	82%	83%	84%	84%	100%	+1 pdp	+2 pdp
Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique (en Km)	300	358	180,77	161,906	89,56%	-54,77%	-46%
Linéaire de chemin de fer (km)	ND	0	1 060	0	0	0	ND
Nombre de passagers par voie aérienne (milliers)	2 373,6	1 176	3 000	1 717,9	57,26%	46,08%	-72,37%

Source : MITTD et MTTA, 2022

- 50. Concernant les autoroutes, le Sénégal dispose d'un linéaire de 216,6 km mis en service. Cependant, l'extension du réseau (autoroute Mbour – Fatick – Kaolack) a été ralentie sur la période 2020 et 2021, à cause de la pandémie de Covid-19.
- 51. Le **linéaire de routes revêtues réhabilitées** porte sur 180,8 km en 2021, soit un taux de réalisation de 80,4% par rapport à la cible. Comparé à 2020 (353 km), il a enregistré une baisse de 48,8% en raison de la priorité accordée à l'amélioration de la mobilité et au désenclavement des zones rurales et urbaines. Le **linéaire de routes revêtues entretenues périodiquement** a atteint 161,9 km en 2021 contre 358 km en 2020, soit un taux de réalisation de 89,56% par rapport à la cible fixée (180,7 km).

Figure 1 : Évolution du niveau de service entre 2018 et 2021



Source : AGEROUTE/MITTD, 2022

¹⁷ AGEROUTE

¹⁸ PUDC



52. La **mise en œuvre du programme de désenclavement des zones de production** a enregistré des résultats satisfaisants entre 2018 et 2021. En effet, près de 1 083,2 km¹⁹ de routes non revêtues (soit 270,8 km en moyenne annuelle) ont été construites et/ou réhabilitées avec la mise en œuvre de programmes de réduction des inégalités territoriales tels que le PUDC, ainsi que la construction en moyenne de 121,5 km de routes en terre.
53. Le **pourcentage de routes en terre en bon et moyen état du réseau classé** s'est établi à 58% en 2021 contre 55% en 2020. **En entretien courant**, 122 km ont été traités en 2021, pour une cible de 226 km, soit un taux de réalisation de 53,9% et une baisse de 408 km par rapport à 2020. Cette même tendance baissière a été observée sur l'**entretien périodique** qui est passé de 280 km en 2020 à 60,8 km en 2021. Il est prévu de résorber le retard dans la construction de pistes rurales supplémentaires, et de mettre en cohérence les actions des projets et programmes pour une meilleure synergie des interventions.
54. Dans le cadre de l'amélioration des services de transport, l'État a procédé à l'extension du programme de modernisation des transports urbains dans les différentes localités du pays avec 330 véhicules de transports collectifs (AFTU) renouvelés entre 2018 et 2021. Toutefois, malgré le succès noté dans la mise en œuvre du programme à Dakar et dans les régions, aucun véhicule n'a été mis en service en 2021 à cause des difficultés de remboursement des crédits octroyés.
55. Ainsi, AFTU a pu bénéficier d'une ligne de financement de 3,5 milliards de FCFA pour booster le programme de modernisation de son parc de transport. En outre, l'année 2021 a été marquée par une capacitation des acteurs des transports de Dakar Dem Dik, pour améliorer la qualité du service des transports en commun par minibus. En perspective, il s'agira de mettre en place des infrastructures et des services de transports terrestres adaptés et intégrés dans des conditions optimales de sécurité, de sûreté et de mobilité durable. Par ailleurs, les travaux du projet du Bus Rapid Transit (BRT) se sont poursuivis en 2021 avec les actions de libération des emprises et un taux de réalisation de 28% des travaux.
56. Dans le **domaine ferroviaire**, le **nombre de passagers** a connu une régression de 92,44% entre 2018 et 2020, en raison des effets négatifs de la Covid 19 (76 331 en 2020 contre 1 010 103 en 2018). Pour relever le défi de la relance des infrastructures ferroviaires, le Gouvernement a initié une nouvelle politique de construction et de réhabilitation d'un réseau dense et structurant de chemins de fer, destiné à un maillage optimal du Sénégal en harmonie avec la politique d'aménagement du territoire. L'année 2021 a été marquée par la mise en service de la première phase du TER à écartement standard (Dakar-Diamniadio) dont l'inauguration a eu lieu en 2019.
57. En perspective, il est prévu : (i) la réhabilitation de la ligne de chemin de fer Dakar-Tambacounda et (ii) la poursuite des travaux de la seconde phase (Diamniadio-AIBD).
58. Dans le cadre du développement des infrastructures portuaires et du **transport fluviomaritime**, le trafic global (embarquements et débarquements) au Port Autonome de Dakar est passé de 19 800 millions de tonnes en 2018 à 23 721 millions en 2021, traduisant une hausse de 19,8%, en dépit des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement mondiales liées à la pandémie de Covid-19.
59. La mise en œuvre du projet d'infrastructures et d'équipements maritimes phase 2 (MIEP 2) s'est poursuivie avec la réception de dragues au port de Kaolack et la réalisation des travaux du terminal pétrolier, exécutés à hauteur de 90%.
60. La construction du nouveau port multifonction de Ndayane permettra de générer 3 000 emplois et le transfert du port actuel de Dakar devrait créer 400 emplois supplémentaires. En outre, de nouvelles liaisons routières et ferroviaires sont envisagées entre le port de Dakar et le réseau de transport régional.

¹⁹ Linéaire Ageroute, PUDC

61. Le **transport aérien** a été très affecté par la Covid-19. En 2021 le **nombre de passagers** a augmenté de 67,2% par rapport à 2020, pour se situer à 1 965 977 en 2021. En même temps, le **volume de fret** a également enregistré une hausse de 18,25% en 2021, pour s'établir à 37 044 tonnes.
62. En perspective, il est prévu : (i) la poursuite de la reconstruction des aéroports de Saint-Louis et de Ourossogui-Matam (phase 1 – PRAS1) ; (ii) la construction de l'Héliport de Toubacouta ; (iii) la poursuite des travaux de rénovation de l'aéroport de Cap Skiring en vue de sa certification ; (iv) la création d'un centre de maintenance (MRO) adapté ; (v) le développement et l'amélioration de l'activité de fret à l'AIBD.
63. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, liées à la pandémie de Covid-19, les projets du sous-secteur ont connu un niveau d'exécution satisfaisant, surtout en ce qui concerne les infrastructures routières et une partie des projets ferroviaires (TER dans sa première tranche : Dakar – Diamniadio).

La couverture du territoire en télécommunication/TIC et l'accès aux services numériques sont améliorés.



64. La **contribution de l'industrie des TIC au PIB** a connu une légère hausse passant de 3,7% en 2020 à 3,8% en 2021, à la suite de la relance des activités socioéconomiques. La mise en place d'infrastructures de qualité (Datacenter, Parc des Technologies numériques, etc.) et le développement d'applications innovantes ont facilité aux citoyens et entreprises, l'accès aux services financiers numériques, au e-commerce, au télétravail et aux usages numériques dans les secteurs prioritaires (éducation, santé, tourisme, etc.).

Tableau 9 : Principaux indicateurs liés à l'économie numérique

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Contribution de l'industrie des TIC au PIB	4,6%	3,7%	4,07%	3,8%	-0,27 pdo	+0,1 pdp	-0,8 pdp
Proportion de la population utilisant internet (ADSL, DODDLE, MOBILE)	66,94%	88,74%	93,1%	93,45%	+0,35 pdp	+4,7 pdp	+26,51 pdp
Nombre d'abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	0,83	1,06	1,14	1,21	>100%	+14,1%	+45,8%
Taux de pénétration de l'internet mobile ²⁰	65,34%	86,87%	91,21%	91,03%	-0,18 pdp	+4,2 pdp	+25,69 pdp

Source : ARTP, MENT – 2022

²⁰ 2G+3G+4G



65. **Le taux de pénétration de l'internet**, qui continue de progresser ces dernières années, se situe à 93,45% en 2021 contre 88,74% en 2020. Ceci est expliqué par la hausse de 8,5% du nombre d'abonnés sur la période.
66. Sur le segment de la téléphonie mobile, **le nombre d'abonnés** a augmenté de 4,1% entre 2020 et 2021, passant de 19 078 948 à 19 859 981. Cette dynamique a permis au taux de pénétration du mobile de croître, passant de 114,21% en 2020 à 115,36% en 2021.
67. **Le taux de pénétration de la téléphonie fixe**, a aussi connu une hausse, passant de 1,37% à 1,49% entre 2020 et 2021, du fait du renforcement du parc global des lignes, en particulier, celui des lignes résidentielles.
68. Ces bons résultats ont été obtenus, notamment, grâce aux importants investissements faits sur le plan des infrastructures de télécommunications. Ainsi, le Sénégal dispose en 2021 de 14 500 km de fibre optique sur l'ensemble du territoire, contre 13 500 km en 2020. Cette fibre est répartie entre les opérateurs de télécommunications et l'État à travers l'ADIE, la Police et la SENELEC et couvre les 14 régions. Cependant, il existe toujours, une certaine disparité ou absence de couverture, notamment dans les zones frontalières.
69. Concernant **l'accès à internet et aux capacités des câbles transatlantiques**, la capacité bande passante Internet se situe à 450 Gbps en 2021 contre 380 Gbps en 2020, soit une hausse de 18,4%, due à la présence de 5 câbles sous-marins (MAINONE, ATLANTIS 2, SAT-3, ACE et Câble 2Africa) qui renforcent la capacité de la bande passante internationale. Elle est partagée par 16 088 932 abonnés dont 97,4% pour l'Internet mobile (2G/3G/4G), 1,3% d'abonnés à ADSL (haut débit) et fibre optique, et 1,3% de détenteurs de « dongle » ou clé Internet et box.
70. Afin de garantir un accès universel aux services du numérique et de réduire la fracture numérique, le projet pilote d'accès universel (P2AU) a permis d'identifier les 19 communes et 316 localités, qui sont mal ou pas du tout connectées aux réseaux.
71. **Le projet du Parc des Technologies Numériques (PTN) à Diamniadio** vise à mettre en place une infrastructure pour offrir des services numériques. Ainsi, les activités suivantes ont été réalisées avec (i) 85% des travaux de construction du Datacenter ; (ii) un taux d'avancement de 65% des travaux de construction et d'équipements des 3 tours TIC ; (iii) 55% des travaux de construction de bâtiments annexes et ; (iv) 45% des travaux de construction et d'équipements du Centre de formation. La vocation et le modèle de gestion ont été validés par le Comité de pilotage.
72. Au niveau des réformes, l'année 2021 a été marquée par la prise d'un ensemble de décisions visant à assainir le secteur, mais aussi à renforcer la concurrence dans le secteur des communications électroniques et de promouvoir l'innovation. Il s'agit, notamment, de l'attribution de fréquences 4G à Expresso Sénégal et de l'adoption de lois et décrets²¹.
73. Par ailleurs, des efforts ont été notés dans le suivi et l'évaluation de la qualité de service (QoS) des réseaux des opérateurs, avec notamment l'adoption de la décision n°2021-002 du 11 janvier 2021 fixant les conditions et modalités de suivi et de contrôle de la couverture et de la qualité de service (QoS) voix, les données et SMS des réseaux de téléphonie mobile. Cette décision contribue au parachèvement du cadre réglementaire de la qualité de service et constitue la base de référence pour l'évaluation de la couverture et de la qualité des services mobiles des réseaux des opérateurs des communications électroniques titulaires d'une licence ouverts au public.

²¹ (i) décret n° 2021-1772 portant application de la loi n° 2020-01 du 06 janvier 2020 relative à la création et à la promotion de la startup au Sénégal, (ii) décret n°2021-536 du 04 mai 2021 abrogeant le décret n° 2020-1462 du 10 juin 2020 modifiant l'article 8 du décret n° 2014-770 du 14 juin 2014 précisant certaines obligations des opérateurs quant au droit à l'information des consommateurs, (iii) loi n° 2021-39 du 13 décembre 2021 autorisant la création de la société nationale dénommée « Sénégal Numérique SA (SENUM SA)

74. Les principales contraintes du secteur sont relatives à : (i) la répartition géographique inégale de la couverture en haut et très haut débit ; (ii) les difficultés d'accès aux services et à l'information administratifs, en particulier dans les zones rurales ; (iii) la faiblesse de contenus locaux adaptés aux besoins de la population et le déficit en infrastructures pour l'hébergement des informations ; (iv) la faible vulgarisation des technologies alternatives par les utilisateurs (WIMAX, CDMA, Technologie Satellitaire) ; (v) la faiblesse de la confiance numérique des internautes.
75. En termes de perspectives, il est attendu, entre autres, en 2022 : (i) la mise à jour des indicateurs de l'Observatoire national du Numérique (ONN) pour un meilleur suivi de l'économie numérique ; (ii) l'opérationnalisation du projet PAU et du projet LIVING LABS dans les régions pilotes ; (iii) la poursuite des projets Handicap TIC et *Handi connect*, de l'aménagement numérique et de la mise en œuvre du Plan d'Institutionnalisation du Genre (PIG) ; (iv) la finalisation de l'actualisation du cadre juridique des TIC ; (v) la poursuite de la mise en œuvre de la SNC2022 et (vi) le lancement de la technologie 5G.

L'accès à une énergie de qualité, en quantité suffisante et à moindre coût est assuré.



76. Le budget du ministère du Pétrole et des Énergies a fortement augmenté entre 2018 et 2021, passant de 116,9 milliards de FCFA à 210,36 milliards, soit une hausse de 93,46 milliards de FCFA. Ainsi, la **proportion de la population ayant accès à l'électricité** se situe à 78,94% en 2021, soit une hausse de 2,87 pdp par rapport à 2020 et de 9,34 pdp par rapport à 2018.

Tableau 10 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'énergie

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Proportion de la population ayant accès à l'électricité	69,6%	76,07%	ND	78,94%	ND	+2,87 pdp	+9,34 pdp
Puissance installée (MW)	1 185	1 499,04	1 500	1 616,4	>100%	+7,8%	+35,4%
Part des énergies renouvelables dans la puissance installée	17,45%	26,88%	30%	28,4%	-1,6 pdp	+1,52 pdp	+10,95 pdp
Taux d'électrification rurale	42,3%	55%	60%	58,2%	-1,8 pdp	+3,2 pdp	+15,9 pdp
Énergie non distribuée (GWh)	22	12,27	13	7,35	>100%	+8,88%	+49,18%

Source : MPE, 2022

77. **La puissance installée** s'est établie à 1 616,4 MW en 2021 contre 1 499,04 MW en 2020, soit une hausse de 7,8%, qui résulte de la mise en œuvre d'une politique de mise à niveau des centrales existantes et de création de nouvelles capacités de production avec les mises en service des centrales de Touba et de Kahone.
78. La mise en service de ces centrales a permis de porter la part des énergies renouvelables dans **la puissance installée** à 28,4% en 2021 contre 26,88% en 2020. Le taux global de pénétration (production totale) des énergies renouvelables y compris l'hydroélectricité est de 23,8% en 2021 contre 21,6% en 2020.
79. Malgré la hausse de la puissance installée, le coût de production de l'électricité a connu une hausse de 23% sur la période, passant de 48 F/KWh en 2020 à 62,34 F/KWh en 2021, soit une augmentation de 23% sur la période. Ce résultat est imputable à la vétusté d'une partie du parc, combinée au relèvement des cours mondiaux du baril de pétrole. Sur la période 2018-2021, le coût de production est passé de 63 FCFA/KWh à 62,34 FCFA/KWh.
80. Pour assurer la disponibilité de l'électricité sur l'ensemble du territoire, les investissements réalisés sur la période 2018-2021 dans l'amélioration du réseau de transport et du réseau de distribution ont permis une baisse de l'énergie non distribuée (7,35 GWh en 2021 contre 22 GWh en 2018).
81. Le **taux d'électrification rurale** s'est établi à 58,2% en 2021 contre 55% en 2020. Il se situait à 42,3% en 2018, soit une progression de 3,2 pdp par rapport à 2021. Ce résultat s'explique par une mise en œuvre efficace des projets et programmes, notamment, les programmes mis en œuvre par Senelec qui est désormais attributaire des 06 concessions d'électrification rurale et des autres opérateurs, les projets d'Électrification rurale à Initiatives locales (ERILs), les programmes d'urgence et la bonne mise en œuvre du PUDC avec l'électrification de 215 villages.
82. Le Compact Energie identifié en partenariat avec le Millenium Challenge Corporation (MCC) donne une opportunité pour le Sénégal de réaliser l'accès universel en énergie prévu en 2025, avec un coût de l'énergie le plus bas possible pour tous les ménages aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural, mais aussi de développer les capacités de production et de fourniture d'une électricité de qualité.

L'accès de tous à des produits et services financiers de qualité ainsi que leur utilisation sont améliorés.



83. Concernant le **secteur bancaire**, le Sénégal compte 30 établissements de crédit, dont 26 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire au 31 décembre 2020.
84. Pour ce qui est de l'utilisation des services financiers, le **taux de bancarisation strict** est passé de 19% en 2019 à 19,6% en 2020 et reste au-dessus de celui enregistré dans l'UEMOA (18%). Concernant le **taux de bancarisation élargi**, il a connu une hausse, en passant de 52% en 2019 à 54,3% en 2020, portée par une amélioration du taux d'utilisation des services de microfinance.
85. Une détente des conditions d'octroi des crédits à la clientèle avec une offre de crédits qui a maintenu une dynamique haussière et un assouplissement des conditions débitrices est observée en 2021. En effet, les taux débiteurs moyens ont connu une légère baisse en 2021, s'établissant à 5,70% contre 5,78% en 2020. Ils demeurent toujours les taux les plus faibles dans l'UEMOA, où ils se chiffrent en moyenne à 6,31% en 2021 contre 6,62% en 2020. Le taux de rémunération des dépôts s'est accentué par rapport à l'année précédente, s'établissant à 4,86% en 2021 contre 4,64% en 2020.



86. Le secteur de la microfinance a révélé un certain dynamisme en 2021 malgré les effets de la pandémie de Covid-19. En effet, les indicateurs des SFD ont connu des évolutions positives sur la période, même si les créances en souffrance et les charges d'exploitation restent toujours élevées et le niveau de liquidité faible.
87. Avec 3 601 404 comptes ouverts en fin décembre 2021, le secteur de la microfinance a enregistré une hausse de 1,4% du sociétariat et de la clientèle par rapport à fin septembre 2021. Cette évolution positive est plus marquée chez les femmes et les personnes morales, pour qui le nombre de comptes a crû de 2%. Le **taux de pénétration**, en rapport avec la population totale, a augmenté de 0,4 point de pourcentage pour ressortir à 21,2% en fin 2021. Quant au taux d'accès corrigé, il s'est établi à 17,4% en fin 2021 contre 17,03% en 2020.
88. Le niveau de l'encours des crédits accordés par les SFD a progressé de 2% pour ressortir à 500,2 milliards de FCFA en 2021 contre 492,6 milliards en 2020, imputable à la hausse des crédits à court terme. La tendance haussière des dépôts s'est maintenue, pour s'établir à 412 milliards de FCFA en 2021 contre 389,7 milliards en 2020, soit une progression de 5,7%.
89. Pour ce qui est de la qualité du portefeuille des SFD, une amélioration dans la qualité du portefeuille de crédits est notée, avec une baisse de 46% de l'encours des crédits en souffrance, portant le taux de créances brut en souffrance à 9% en fin 2021. Cependant, il reste au-dessus de la norme communautaire fixée à 3%.
90. Néanmoins, la performance de la microfinance est amoindrie par des problèmes de gouvernance malgré les efforts des superviseurs dans les domaines de l'assainissement, du contrôle et de l'accompagnement des SFD en difficulté. D'autres contraintes sont liées, entre autres, à l'accès des SFD aux ressources longues, à la collecte de l'épargne, au coût des ressources mobilisées auprès des banques et au poids des charges inhérentes à leur déploiement.
91. Avec un **taux global d'utilisation des services financiers**, du point de vue de l'offre, situé à 79,9% en 2020, la cible de 80% à l'horizon 2026 est considérée comme atteinte. Cependant, selon l'optique demande, le taux d'inclusion financière estimé à 48% en 2019, reste loin de la cible de 65% fixée pour 2026.
92. L'offre des services financiers adossée à la monnaie électronique s'est élargie, contribuant fortement à l'inclusion financière des populations. Le nombre de porte-monnaie électroniques est chiffré à 13 185 207 unités à fin décembre 2020 (+97,5% par rapport à 2019), avec un taux d'activité de 44,71%, contre 6 675 193 de comptes avec un taux d'activité de 53,72% en 2019. La hausse du nombre de porte-monnaie électroniques est liée à la crise sanitaire qui a prévalu en 2020 avec les mesures incitatives prises par la Banque Centrale en termes de baisse de tarification. En effet, dans un souci d'accompagnement du secteur financier, la BCEAO a édicté des mesures visant à endiguer les effets de la crise à travers l'avis n°0004-003-2020 du 1^{er} avril 2020, prorogé par l'avis n°009-05-2020 du 30 avril 2020.
93. Globalement, les perspectives du secteur financier en 2021, ont trait à : (i) la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière ; (ii) la poursuite de la levée des obstacles au bon fonctionnement du bureau d'information sur le crédit (BIC) et (iii) la promotion de la diversification des produits et services financiers.



CONCLUSION PARTIELLE (AXE 1)

94. Au titre de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance, les résultats montrent que des progrès ont été enregistrés en 2021, même si des difficultés sont notées dans l'atteinte de certaines cibles. Concernant le secteur agricole, de nombreuses initiatives et mesures ont été prises pour renforcer la production. Toutefois, la configuration de l'hivernage a entraîné des contreperformances pour la plupart des spéculations. Pour le sous-secteur de la pêche, la situation des débarquements est baissière depuis 2020 et les résultats enregistrés au niveau de l'aquaculture restent encore insuffisants pour inverser la tendance.
95. Les activités de l'industrie minière se sont consolidées avec l'élargissement du périmètre exploité de Sabodala Gold Operations (SGO), la montée en puissance de Petowal Mining Company (PMC) ainsi que l'augmentation de la production de phosphates. Toutefois, des efforts restent à faire pour améliorer l'exploitation minière artisanale afin de faire du sous-secteur un véritable levier de développement économique et social.
96. Dans le domaine de l'industrie, malgré les résultats notables enregistrés à travers le développement des plateformes industrielles intégrées, il est nécessaire d'accélérer la mise en place des agropoles pour renforcer la transformation des ressources agro-sylvo- pastorales, de développer des industries à haute intensité technologique et d'innovation et de mettre en place une industrie pharmaceutique pour répondre à la demande nationale de médicaments.
97. Après une année extrêmement difficile, le secteur du tourisme a su résister en 2021, grâce à l'accompagnement de l'État, notamment par le renforcement du crédit hôtelier et l'application de mesures fiscales en faveur des industries touristiques. L'accent devra être mis sur le développement du tourisme local en valorisant le patrimoine naturel et culturel du Sénégal afin de développer une offre attractive et diversifiée.
98. Le secteur de la microfinance a contribué de façon globale à l'approfondissement du secteur financier, même si les créances en souffrance et les charges d'exploitation restent toujours élevées et le niveau de liquidité faible.
99. Les réformes et politiques mises en œuvre dans le secteur de l'économie numérique en 2021, visant à renforcer la concurrence et à promouvoir l'innovation, ont permis de renforcer l'accès de la population aux TIC. Cependant, il existe toujours sur le territoire national, une certaine disparité ou absence constatée de couverture, notamment dans les zones frontalières.
100. Dans le domaine des infrastructures et services de transport, des résultats satisfaisants ont été enregistrés en termes de construction et/ou de réhabilitation, grâce aux importantes ressources mobilisées par le Gouvernement. Cependant, il reste de gros efforts à faire dans le domaine du renouvellement du parc automobile de transport et de la sécurité routière.
101. La production énergétique a connu une amélioration significative avec la mise en service de nouvelles centrales. Cependant des efforts restent à faire pour accélérer l'électrification rurale. La mise en œuvre du Compact Energie avec le MCC constitue une véritable opportunité de réaliser l'accès universel en énergie en 2025.





AXE 2 : CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE



102. Le développement du capital humain constitue une priorité pour le Sénégal à travers l'accès aux services sociaux de base. Ainsi, la volonté du gouvernement s'est traduite par l'augmentation conséquente ces dernières années des ressources allouées au développement du Capital humain.

La morbidité et la mortalité maternelle et infantile sont réduites.



103. La mise en œuvre du Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS 2019-2028), qui vise l'amélioration des conditions socio-sanitaires des populations, a permis des avancées notables même si des efforts restent à faire.

Tableau 11 : Principaux indicateurs liés à la santé

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié	74,2%	96,3%	100%	97%	-3 pdp	0,7 pdp	22,8 pdp
Taux d'achèvement en CPN	58,5%	65,4%	71,7%	63,6%	8,1 pdp	-1,8 pdp	5,1 pdp

Source : ANSD/rapport MSAS, 2022 et DHIS, 2022

104. Le nombre de femmes âgées de 15-45 ans utilisant des méthodes modernes de planification familiale est passé de 63 795 en 2020 à 460 464 en 2021. Ce qui a permis un effet de réduction des besoins non satisfaits en planification familiale et d'augmentation de la prévalence contraceptive moderne.

105. Le **taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié** passe à 97% en 2021 contre 96,3% en 2020. Au niveau des régions, Dakar affiche le meilleur résultat alors que Matam enregistre le plus bas, soit respectivement, 99% et 94,15% en 2021. Cette évolution est liée au renforcement conjoint (Gouvernement et Partenaires au Développement) des infrastructures, des équipements et du personnel qualifié au niveau du réseau SONU. Par ailleurs, l'implication des Bajenu Gox y a également contribué à travers notamment l'initiative "Ndiatigué" consistant à loger les femmes enceintes, issues du milieu rural excentré, dans des familles résidant à proximité des structures SONU. Le projet « Investir dans la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent (ISMEA) » a contribué à réduire le gap en ressources humaines surtout dans la zone sud du pays. Cependant, des efforts sont encore à faire pour améliorer ce taux.

106. Le **taux d'achèvement en CPN** a connu une régression de 1,8pdp. Il est estimé à 63,6% en 2021 contre 65,4% en 2020, mais loin de la cible de 2021(71,70%). Cette baisse pourrait s'expliquer par le non-respect des rendez-vous, imputable au manque de moyens financiers et par l'inaccessibilité géographique et le déficit communicationnel entre le prestataire et la cliente. Les régions de Kaffrine, Kaolack, Matam, Saint louis ont atteint leurs cibles 2021.

107. Sur le plan stratégique, des actions sont entreprises pour concourir fortement à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile. Il s'agit notamment du renforcement des capacités d'analyse et de résolution des problèmes de fonctionnement des 142 structures SONU (le taux de disponibilité de SONU effectif a ainsi doublé entre 2020 et 2021); de l'offre de services de PF en autosoins (avec le DMPAs/c) et la PF du post-partum, de la vaccination avec douze antigènes (BCG, Polio, Penta5, Rota, Pneumo, RR et FJ) ayant permis de réduire significativement les décès liés aux maladies cibles de la vaccination telles que la rougeole. Ils

s'y ajoutent la supplémentation en vitamine A pour le renforcement de l'immunité des enfants, le déparasitage, ainsi que la promotion d'autres actions essentielles en santé telles que la nutrition (mise au sein précoce et alimentation complémentaire adéquate) et l'hygiène (disponibilité en eau potable et d'un système d'assainissement).

108. S'agissant de la vaccination, la **couverture en PENTA3** a connu une baisse de 6 pdp en passant de 96% en 2020 à 90% en 2021. L'objectif pour le PENTA3 est atteint pour l'année 2021, avec 40 districts sur 79 qui ont atteint la barre minimale de 90%. Il faut aussi souligner que le taux d'abandon est acceptable entre le PENTA1/PENTA3 (1%). Les régions de Dakar et de Ziguinchor n'ont pas atteint le niveau de performance requis pour le PENTA3. Cette situation pourrait s'expliquer par l'insuffisance de rapportage des données des structures privées et une baisse de l'utilisation des services de vaccination liée à la pandémie de Covid-19.

Les maladies non transmissibles et les maladies endémiques sont réduites.



109. Le Sénégal s'est engagé vers l'accélération du contrôle du paludisme en vue de sa pré-élimination à travers un accès universel aux interventions de prévention et de traitement à un coût abordable. Malgré l'intensification des interventions à haut impact avec la distribution des moustiquaires (84% des ménages) et les autres types de prévention sur l'étendue du territoire, l'incidence du paludisme a augmenté entre 2020 et 2021, passant de 26,7‰ à 31,2‰. Toutes les régions ont enregistré une augmentation de l'incidence à l'exception de Louga, Kaffrine et Matam. Pour sa part, la prévalence du paludisme s'est située à 0,4% en 2021.
110. Pour ce qui est de la lutte contre **la tuberculose**, le taux de succès thérapeutique est estimé à 89,34% en 2021 contre 91% en 2020. Les six régions qui portent la charge de la morbidité tuberculeuse sont Dakar, Diourbel, Kaolack, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor.
111. Dans la lutte contre le **VIH/SIDA**, d'importantes stratégies ont été développées dans le cadre du dépistage, notamment le ciblage au niveau des zones chaudes et des populations clés, l'autotest et l'index testing, le dépistage communautaire, Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA 13). Aussi, les stratégies classiques fixes et avancées ont-elles permis au dépistage de progresser sensiblement. Les résultats montrent²² que 100% des personnes testées, vivant avec cette infection, connaissent leur statut, 85% d'entre elles sont mises sous traitement antirétroviral et 88% des personnes vivant avec le VIH et ayant accès à la charge virale l'ont supprimé (charge virale inférieure à 1 000 copies/ml). Ainsi, le **taux de prévalence du VIH/SIDA** a connu une baisse, passant de 0,5 en 2020 à 0,3 en 2021, grâce aux efforts fournis dans la mise sous ARV à travers la décentralisation de la prise en charge, la recherche des personnes perdues de vue et la prestation de services différenciés.
112. En ce qui concerne, les **maladies tropicales négligées (MTN)**, une campagne nationale de distribution de masse de médicaments contre les MTN a été organisée dans 31 districts sanitaires ciblés.
113. En 2021, la rougeole persiste encore, malgré les prises en charge vaccinales. En effet, **l'incidence de la rougeole/1 000 000 hbts** est estimé à 10,86 en 2021 contre 12 en 2020. L'augmentation des cas de Noma, qui a pour cause la malnutrition, le mauvais état de santé général et la mauvaise hygiène bucco-dentaire, devient inquiétante. Le nombre de cas de Noma diagnostiqués est passé de 2 à 12 entre 2020 et 2021.

²² Données issues du DHIS2

114. Pour une meilleure prise en compte des maladies non transmissibles, un renforcement en équipements est fait en raison de l'ouverture de cliniques diabète/Hypertension artérielle au niveau des centres de santé et de la prise en charge des lésions précancéreuses du col de l'utérus.

L'état nutritionnel de la population est amélioré.



115. Le Sénégal poursuit ses efforts en matière de lutte contre la malnutrition. **Le pourcentage de collectivités locales couvertes pour les services de nutrition** est passé de 73% en 2020 à 75% en 2021 pour une cible de 76% et le pourcentage d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition a évolué positivement, de 63% en 2020 à 65% en 2021, mais reste en-dessous de la cible de 2021 (70%). Cependant, ces résultats dénotent que plus d'efforts doivent être fournis pour atteindre les cibles de l'ODD 2 relatives à la lutte contre la malnutrition.

Tableau 12 : Principaux indicateurs liés à la nutrition

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
% d'enfants de 0-59 mois bénéficiant des services de nutrition	65%	63%	70%	65%	5 pdp	2 pdp	0
% de collectivités locales couvertes par les services de nutrition	72,4%	73%	76%	75%	1 pdp	2 pdp	2,6 pdp

Source : Rapport MSAS, 2022 – Données DHIS2

116. Par ailleurs, les résultats de l'enquête finale du Projet d'Intégration de la nutrition dans les services de santé reproductive des femmes et des adolescentes dans trois régions du Sénégal, ont montré une meilleure connaissance de l'anémie entre 2020 et 2021 : Matam (44% à 93,8%), Kolda (48% à 73,6%) et Louga (63,1% à 90,9%). En outre, 71% des FAR ont connu en 2021, la signification d'un régime alimentaire équilibré, contre 19% en 2020.

Le système de gouvernance et de financement du secteur de la santé est renforcé.



117. Afin de satisfaire 20% de la demande nationale en 2025, 30% en 2030 et 50% en 2035, le Sénégal vient d'adopter un plan de relance de l'industrie pharmaceutique avec une série de réformes importantes parmi lesquelles le renforcement de la formation sur les métiers de l'industrie pharmaceutique, la révision du cadre juridique régissant la production pharmaceutique, les mesures incitatives et fiscales et la régulation du marché. Dans cette optique, la mise en œuvre du projet « Manufacturing in Africa for Disease Immunisation and Building Autonomy » pour un montant de 200 millions de \$US, devra permettre au Sénégal de produire des vaccins dont celui contre la Covid-19, à hauteur de 300 millions de doses par an.

118. En termes de mobilisation et d'exécution des ressources financières du MSAS, les crédits inscrits à la Loi de Finance initiale (LFI), s'élèvent à 90,154 milliards de FCFA en 2021 contre 87,640 milliards en 2020, soit des taux d'exécution respectifs de 95,34% et 94,92%.
119. Concernant les ressources humaines, le **pourcentage de personnels qualifiés disponibles** est de 56% en 2021 contre 53% en 2020, pour une cible de 65% en 2021. Cette légère hausse s'explique par le recrutement de médecins, infirmiers et sages-femmes, en faveur des structures de référence. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires.
120. S'agissant des **médicaments et produits essentiels de santé**, le **taux de disponibilité** a connu une hausse, passant de 81,34% en 2020 à 90,6% en 2021, pour une cible de 87%. Cette situation s'explique par les efforts consentis à travers le renforcement des capacités nationales dans l'assurance qualité de la chaîne d'approvisionnement jusqu'au dernier kilomètre et la mise en place d'armoires d'urgences dans certains services clés comme les urgences, mais aussi par la signature de conventions avec la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement (PNA), pour la mise en place d'un dépôt-vente.
121. En perspective, il s'agira, en 2022, de mettre l'accent sur : (i) l'utilisation d'approches innovantes à travers la digitalisation des consultations des enfants et du carnet de santé pour un numéro unique et un suivi des enfants sous format de cohorte ; (ii) la mise en œuvre de l'interopérabilité entre les différentes plateformes de gestion des données du système de santé et d'action sociale ; (iii) la redynamisation de la carte de score ; (iv) l'amélioration et la relance des modèles de distribution des médicaments, au-delà des pharmacies régionales d'approvisionnement (PRA), « Jegesinaa » et « Yeksinaa » ; (v) la mise à l'échelle de la décentralisation de la chimiothérapie contre les cancers ; (vi) la mise aux normes de l'offre de soins dans le privé ; (vii) l'accélération de la fonctionnalité des structures du réseau SONU, la mise en œuvre des soins respectueux centrés sur la personne ; (viii) la mobilisation des ressources en faveur de la fistule obstétricale et (ix) le renforcement du plaidoyer pour la mobilisation des ressources domestiques pour l'achat de contraceptifs et des produits essentiels aux SONU.

L'analphabétisme est réduit.



122. Des efforts considérables ont été entrepris par le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'alphabétisation, notamment avec les Daaras modernisés et les centres d'alphabétisation fonctionnels (CAF).
123. L'effectif des apprenants dans les CAF a augmenté entre 2020 et 2021. Il est passé de 18 230 en 2020 à 19 979 apprenants en 2021, soit un gap de 71 634 par rapport à l'objectif (91 613 apprenants).
124. L'analyse des disparités par sexe montre que chez les femmes, la cible n'est pas atteinte et la valeur réalisée en 2021 se situe à 39 591 de l'objectif. Cette même situation est observée chez les hommes avec un écart négatif de 32 043 apprenants. Toutefois, les femmes participent plus que les hommes aux activités d'alphabétisation organisées dans les CAF.

125. En outre, le **pourcentage d'apprenants jeunes et adolescents des modèles alternatifs ayant atteint un seuil minimum de maîtrise minimale en lecture, écriture, mathématique et compétence de vie courante**, est passé de 82,5% en 2020 à 85,3% en 2021, soit une hausse de 2,8 pdp. Cette performance s'explique par un meilleur fonctionnement des classes passerelles de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEF) et du PAQEEB-FA. Un niveau de performance plus élevé pourrait être obtenu en maintenant au niveau académique le dispositif actuel de suivi, de contrôle et d'encadrement.
126. En 2021, le nombre de Daaras modernisés et fonctionnels dans l'Éducation de Base (EDB) est de 24 contre 32 en 2020, soit un gap de 8 Daaras par rapport à la cible de 2021 (32).
127. Ces différents résultats obtenus en termes de mesure de performance et par rapport aussi à la valeur de référence révèlent un ralentissement des efforts dans le cadre de la mise en œuvre de façon effective de la politique de modernisation des Daara. En effet, les travaux de construction des huit (08) daaras dans les académies de Kolda et de Kaffrine sont en cours et la réception est prévue d'ici fin 2022.
128. Au regard des résultats enregistrés en 2021 et malgré les interventions du Programme national d'Éducation de Base des Jeunes et des Adultes (PNEBJA) et du Programme d'Employabilité des Jeunes par l'Apprentissage (PEJA), des efforts supplémentaires et significatifs doivent être fournis, à travers l'élaboration d'une cartographie prospective des jeunes et adultes analphabètes afin de mieux cibler les interventions. En outre, les ressources allouées au Programme EBJA et relatives au développement de l'alphabétisation sont insuffisantes et ne permettent pas d'atteindre les résultats visés.

L'accès à l'éducation et à la formation de qualité pour tous est assuré.



129. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le Gouvernement ne cesse de consentir des efforts, pour répondre aux défis de l'accès et de la qualité. Au **préscolaire, le taux brut de préscolarisation (TBPS)** a légèrement augmenté, passant de 17,3% en 2020 à 17,7% en 2021. Ce faible taux s'explique par l'insuffisance de capacités d'accueil pour répondre à la forte demande de préscolarisation des enfants de la tranche d'âge 3-5 ans et par l'absence d'une stratégie consensuelle de mise en œuvre de l'ODD 4.2, notamment la généralisation d'une année de préscolarisation obligatoire des enfants de 5 ans pour les préparer à suivre un enseignement élémentaire.
130. Toutefois, il existe des disparités entre les régions avec des variations comprises entre 6,2% et 35,4%. Les régions de Ziguinchor (35,4%), Dakar (31,7%), Sédhiou (25,7%), Thiès (19,61%), Louga (18,4%), Kédougou (17,9%) et Kolda (17,8) enregistrent des taux au-dessus de la moyenne nationale. Les taux les plus faibles sont enregistrés à Diourbel (6,2%), Matam (7,6%) et Kaffrine (7,9%). Les disparités sont aussi notées en fonction du sexe, avec, dans toutes les régions, un TBPS plus élevé chez les filles (19,2%) que chez les garçons (16,3%).

Tableau 13 : Principaux indicateurs de l'éducation et de la formation

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Taux brut de préscolarisation	17,8%	17,3%	34,1%	17,7%	-16,4pdp	+0,4pdp	-0,1 pdp
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire (TBS)	86,4%	85,9%	92,6%	84%	-8,6pdp	-1,9pdp	-2,4 pdp
Taux d'achèvement au primaire (TAP)	59,8%	62,1%	68,9%	65%	-3,9pdp	+2,9pdp	+5,2 pdp
Taux brut de scolarisation au moyen	50%	50,7%	52,3%	51,5%	-0,8 pdp	+0,8 pdp	+1,5 pdp
Taux d'achèvement au moyen	36,2%	36,6%	34,1%	41,8%	+7,7pdp	+5,2pdp	+5,6 pdp
Taux brut de scolarisation au secondaire	34%	32,9%	30,5%	33,5%	+3pdp	+0,6 pdp	-0,5 pdp
Taux d'achèvement au secondaire	27%	27%	24,2%	28%	-3,8pdp	+1 pdp	+1 pdp

Source : RAP, MEN 2022

131. Par ailleurs, l'intégration des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et la contribution du communautaire boostée par une évolution régulière des CTP, ont permis de réduire les écarts dans les conditions d'apprentissage, d'enrichir les ressources pédagogiques et de renforcer les opportunités d'apprentissage précoce dans toutes les structures de la petite enfance et du préscolaire.
132. **Au primaire, le taux brut de scolarisation (TBS)** a légèrement diminué de 1,9 pdp, passant de 85,9% en 2020 à 84% en 2021 et reste en retrait par rapport à la cible (92,6%). Cette baisse est aussi observée chez les filles (91,2% en 2021 contre 93,0% en 2020) pour une population scolarisable de 1 322 517 comme chez les garçons (77,1% en 2021 contre 79,2% en 2020) pour une population de 1 379 681. La non-atteinte des cibles de 2021 s'explique, d'une part, par la dégradation du taux brut d'admission au CI (-5 pdp) due à une diminution importante du nombre d'élèves (-11 058) accédant pour la première fois au CI. D'autre part, entre 2020 et 2021, la demande de scolarisation croît plus vite que les effectifs scolarisés, soit respectivement (+2,8%) et (+0,4%). Par ailleurs, l'accroissement du nombre d'enfants de 11 ans dans la population est plus significatif que celui d'élèves promus en classe de CM2 entre 2020 et 2021.
133. De fortes disparités sont également notées dans l'accès à l'éducation primaire. Des résultats appréciables ont été enregistrés à Kédougou (113,5%), Ziguinchor (106,2%), Thiès (108%) et Sédhiou (102,8%). Cependant, les régions de Kaffrine (45,2%), Diourbel (52,4%), Matam (67,2%), Louga (68,3%) et Tambacounda (77,3%) sont en retrait par rapport à la moyenne nationale. L'indice de parité au niveau national (1,17) comme dans toutes les régions reste favorable aux filles.
134. **Au niveau du moyen, le taux brut de scolarisation** passe de 50,7% à 51,5%, entre 2020 et 2021 et un gap de 0,8 pdp par rapport à la valeur cible (52,3%). Des efforts restent donc à faire en termes d'élargissement de l'accès et de la participation par la mise en œuvre effective de la politique de diversification de l'offre éducative. Le TBS au niveau moyen a connu un accroissement de 1,5 pdp, par rapport à la référence, en passant de 50% en 2018 à 51,5% en 2021.
135. Pour ce qui est de **l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation** a connu une légère augmentation entre 2020 et 2021, passant de 32,9% à 33,5%, et un écart positif de 3 pdp par rapport à la cible (30,5%). Entre 2018 et 2020, ce taux a baissé, passant de 33,5% à

32,9%. Chez les filles comme chez les garçons les valeurs réalisées en 2021 sont au-dessus des cibles fixées. Il importe, ainsi, de poursuivre les stratégies de promotion de la fréquentation par l'élargissement de l'accès, à travers la mise en œuvre effective de la politique de diversification de l'offre éducative, pour prendre en compte la demande des communautés et rendre l'offre d'éducation publique plus attractive.

136. En ce qui concerne **l'achèvement du cycle primaire, le taux** est passé de 62,1% en 2020 à 65% en 2021, soit une augmentation de 2,9 pdp. La cible de 2021 (68,9%) n'a pas été atteinte. Entre 2018 et 2021, le taux d'achèvement varie de 59,8% à 65%, soit une hausse de 5,2 pdp. En 2021, le taux d'achèvement est plus élevé chez les filles (72,7%) que chez les garçons (57,5%). Les résultats sont en-deçà des cibles avec un écart de 3,9 pdp pour le global. Cette situation s'explique par une baisse du flux d'élèves promus en classe de CM2 entre 2020 et 2021, qui est passé de 73,7% à 73,6%.
137. En 2021, le Sénégal a enregistré, **au niveau du CFEE, un taux d'admission globale** de 62,1%. Les résultats ont connu une légère baisse, comparés à ceux de l'année dernière qui étaient de 72%. Cette situation s'explique, par le fait que les deux contextes sont totalement différents. L'année dernière, au mois de mars, à la reprise, seules les classes d'examen avaient été retenues. Il y avait tout un dispositif d'organisation autour de ces candidats.
138. **Au niveau moyen, le taux d'achèvement** passe de 36,6% en 2020 à 41,8% en 2021, soit une progression de 5,2 pdp. Ces résultats indiquent que des efforts sont à faire pour prendre en charge les élèves vulnérables, revoir les pratiques pédagogiques, accorder plus d'attention aux élèves en difficulté d'apprentissage et surtout pour poursuivre l'amélioration des conditions d'enseignement/apprentissage dans les collèges. Le taux d'achèvement au niveau moyen passe de 36,20% en 2018 à 41,8% en 2021. **Le taux de réussite au BFEM** passe de 74,5% en 2020 à 68% en 2021.
139. **Au niveau secondaire, le taux d'achèvement** a légèrement augmenté passant de 27,4% en 2020 à 28,2% en 2021. Les résultats enregistrés entre 2020 et 2021 sont faibles. De 2018 à 2021, le taux a progressé de 27% à 28,2%. La cartographie des vulnérabilités des élèves devrait aider à améliorer sensiblement le taux d'achèvement au niveau secondaire.
140. Toutefois, des efforts sont à faire dans le cadre de l'amélioration des taux d'achèvement à tous les niveaux, de l'élémentaire au secondaire et la mise en œuvre des actions en direction de la politique de réduction des abandons et redoublements définie dans le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence – Education/Formation (PAQUET)²³.

Le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est renforcé.



141. S'agissant de la formation professionnelle et technique (FPT), 428 établissements de formation professionnelle et technique (publics et privés) ont été répertoriés en 2021, dont 122 publics (12 lycées techniques) et 302 privés. Selon le statut, les établissements publics de FPT représentent 29% du réseau et les établissements privés 71%. Entre 2020 et 2021, le nombre de nouveaux apprentis enrôlés dans les dispositifs de formation par apprentissage a augmenté, passant de 33 673 à 39 653.

²³ Le PAQUET est le plan stratégique et le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2018-2030.

Tableau 14 : Principaux indicateurs de la formation professionnelle et technique

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Nombre d'apprenants des structures FPT / 100 000 hbts	402	502	510	521	>100%	+3,78%	+29,6%
Pourcentage de sortants du cycle fondamental inscrits à la FPT	5%	10%	15,18%	10%	-4,77pdp	0	+5%
Nombre de nouveaux apprentis enrôlés dans les dispositifs de formation par apprentissage	6 829	365	39 653	33 673	84,9%	>100%	>100%
Taux de réussite aux examens professionnels et techniques	47%	57,22%	82,0%	63,67%	-18,33 pdp	+6,45%	+16,67 pdp

Source : MEFPAL, RAP 2021

142. **Le pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans l'enseignement professionnel et technique** n'a pas évolué entre 2020 et 2021 et s'établit à 10%. Au niveau désagrégé, il s'est établi à 11,45% pour la formation professionnelle et 1,96% pour la formation technique. Toutefois, la cible de 15,18% fixée en 2021 n'a pas été atteinte en raison de la capacité limitée du réseau de la formation professionnelle, malgré les efforts du point de vue des constructions et réhabilitation des établissements et la diversification de l'offre de formation. Sur la période 2018-2021, ce taux a doublé, sachant qu'il était de 5% en 2018. D'importants efforts ont été notés dans l'extension de la carte nationale de la FPT (424 à 428 établissements entre 2020 et 2021) à travers, les constructions et/ou réhabilitation de centres. **Le taux d'accroissement des effectifs d'apprenants dans la FPT** est passé de 6,9% en 2020 à 7,7% en 2021, soit une amélioration de 0,8 pdp entre 2020 et 2021.
143. **Le nombre d'inscrits dans la FPT pour 100 000 habitants** se situe à 510 en 2021 contre 502 en 2020. Malgré cette évolution, il reste faible et cache des disparités entre les régions. En 2020, les régions de Dakar (1 378), Ziguinchor (620) et Kédougou (720) ont les plus grands ratios d'apprenants par habitant, tandis que les régions de Sédhiou (83) et de Louga (77) ont les plus faibles ratios. L'indice de parité d'apprenants dans la FPT (1,13) reste favorable aux filles.
144. **Le taux de réussite aux examens professionnels** a connu une augmentation de 6,45 pdp, passant de 57,22% en 2020 à 63,67% en 2021. Dans le même sillage, le nombre de diplômés en 2021 s'élève à 12 099 dont 7 405 garçons et 4 694 filles. **Le taux de réussite global au baccalauréat technique** est passé 67,01% en 2020 à 70,72% en 2021, soit une hausse de 3,71 points. Un écart positif de 12,72 points par rapport à la cible de 2021 (58%) est observé.
145. Le niveau de certification des apprenants enrôlés dans les structures de la Formation professionnelle et technique (FPT), mesuré par le taux d'apprentis certifiés se situe en 2021 à 98,08%, Soit 0,08 point de plus que la valeur cible de la même année (98%). Toutefois, des ressources nécessaires devront être mobilisées pour booster l'accès et maintenir le taux d'apprentis certifiés à son niveau actuel d'ici à 2022 dans la formation technique et professionnelle.

L'accès à l'enseignement supérieur de qualité est renforcé.



146. Le budget alloué au ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation s'élève à 64,8 milliards de FCFA en 2021 contre 57,6 milliards en 2020. Le budget de 2021 est exécuté à plus de 96%. La réforme portant sur l'alignement des offres de formation sur les besoins du marché se traduit par l'écriture et la réécriture de curricula, la création de nouvelles offres de formation, notamment avec la mise en marche de 5 instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) et le développement du Programme Sénégalais pour l'Entreprenariat des Jeunes (PSE-J).

Tableau 15 : Indicateurs de l'enseignement supérieur

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Taux de réussite au BAC	35,0%	48,4%	ND	45,33%	ND	-3,07%	+10,33 pdp
TBS au supérieur (L-M)	ND	13,78%	ND	14,75%	ND	1 pdp	ND
Nombre d'étudiants pour 100 000 hbts	1 209	1 297	ND	1 420	ND	+9,5%	+17,45%
Indice de parité dans l'enseignement supérieur	0,67	0,78	ND	0,91	ND	ND	ND
Taux de promotion en licence ³ dans les universités publiques	ND	72,65%	ND	ND	ND	ND	ND
Pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une bourse ou d'une aide	65,21%	73,86%	ND	71,84%	ND	-2pdp	+6,63%

Source : MESRI, RAP juin 2021

147. L'enseignement supérieur fait face à la massification des flux avec l'augmentation continue de la population estudiantine. En effet, le **taux de réussite au BAC** est de 45,33% en 2021 contre 48,40% en 2020, soit une baisse de 3,1 pdp, liée à la perturbation de l'année 2020 avec la Covid-19.
148. **Les effectifs d'étudiants** au Sénégal, sont passés de 213 966 en 2020 à 216 657 en 2021. **Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants** se situe à 1 420 en 2021 contre 1 281 en 2020, soit une hausse de 10,85% obtenue grâce aux efforts d'élargissement de la carte universitaire et de la diversification des formations, en réponse à la demande croissante d'accès à l'enseignement supérieur. Il se rapproche davantage de la norme internationale qui est de 2 000 étudiants pour 100 000 habitants. L'indice de parité dans l'enseignement supérieur est passé de 0,78 en 2020 à 0,91 en 2021, en progression continue, depuis quelques années, en lien avec le succès des politiques d'accès et de maintien des filles à l'école, en particulier dans le supérieur.
149. En mai 2021, sur les 09 établissements publics fournissant des formations en licence (universités + EPT), quatre (04) ont achevé leur évaluation (UGB, UIDT, UVS et EPT). Les taux de réussite sont partout supérieurs à 65%²⁴ et atteignent même 94,73% à l'EPT (école d'ingénieur).
150. L'enseignement à distance, comme mode alternatif, a connu un regain d'intérêt dans le contexte de la pandémie de Covid-19, avec la création et la réactivation de plateformes d'enseignement supérieur. L'usage des plateformes libres a permis la continuité des enseignements, la tenue d'activités de coordination ou de gestion dans plusieurs établissements publics comme privés, contribuant ainsi à sauver l'année universitaire 2020-2021. Par ailleurs, 71,84% des étudiants ont bénéficié d'une allocation d'étude au cours de l'année 2021.

²⁴ Taux de réussite en licence : UGB (65,33%) ; UIDT (79%) ; UVS (84%) ; EPT (94,73%)

La recherche et l'innovation sont promues et valorisées au service du développement.



151. La recherche se développe dans les laboratoires et dans les écoles doctorales qui ont encadré en 2021, 6 077 doctorants (D1 à D3) dont 4 159 hommes et 1 918 femmes. Pour l'année sous revue, 255 thèses ont été soutenues (UCAD, 170 ; UGB, 59 ; UASZ, 17 ; UADB, 4 et EPT, 5). Dans le même temps, 306 publications scientifiques ont été recensées dans ces différentes structures universitaires. En ce qui concerne le ratio d'encadrement, les étudiants de l'enseignement supérieur public ont été encadrés par 2 388 enseignants permanents constitués de 16% de femmes (383).
152. L'année 2021 est marquée par la poursuite de la politique de pacification de l'espace universitaire et l'achèvement de chantiers d'infrastructures pédagogiques et sociales en cours. En effet, six (06) Espaces numériques ouverts (ENO) (Podor, Ndioum, Diourbel, ORKADIÈRE, Pikine et Louga), des Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP), de Chapiteaux de 300, 600 et 1 200 places préfabriqués à l'UCAD et à Ziguinchor, de résidences de 4 000 lits à l'UCAD ont été livrées. En outre, il est également noté la poursuite des constructions des universités Sine Saloum El Hadj Ibrahima NIASSE, Amadou Makhtar MBOW et Assane Seck de Ziguinchor.

L'efficacité des dépenses d'éducation et de formation est améliorée.



153. Le Sénégal consacre une part importante de ses ressources au secteur de l'éducation, tant en termes de budget national que du PIB. Ainsi, le budget du secteur de l'éducation et de la formation s'élève 845,5 milliards de FCFA en 2021, soit 23,21% du budget national. Par rapport à l'année 2020, le budget a connu une augmentation de 48,9 milliards de FCFA, soit 6,14%. Cette hausse s'explique par les nombreux défis et enjeux de ce secteur stratégique mais aussi sa contribution dans la mise en œuvre du PSE et le recrutement de 8 100 enseignants pour la rentrée 2021-2022 et la réalisation d'importants projets de construction de salles de classes et d'établissements, visant à remplacer les abris provisoires et à densifier la carte scolaire.
154. Dans le **domaine de l'amélioration de la qualité de l'éducation**, le Gouvernement entend poursuivre la création de lycées d'intégration nationale pour l'équité et la qualité (Lineq) financé à hauteur de 6 milliards de FCFA chacun, avec un accent particulier sur l'enseignement des sciences et de la technologie. En outre, les fonds alloués aux cantines scolaires sont de 6 milliards de FCFA dont une contribution de l'État qui passe de 300 millions de FCFA à 1 milliard et qui sera renforcée par celle des partenaires, estimée à 5 milliards de FCFA.
155. La part des dépenses²⁵ en éducation et formation en pourcentage du PIB est de 5,96% en 2020 et 2021. 95,82% du budget de l'éducation en 2021, est consacré aux dépenses de fonctionnement, l'investissement représente 4,18% du budget de l'éducation. Il est important de noter que (82,21%) du budget est alloué à l'élémentaire (48,32%), au moyen général (19,47%), au secondaire général (14,28%). De plus, dans le budget de l'éducation nationale

²⁵ Ces dépenses n'incluent pas celles des ménages, du secteur privé, des ONG, des collectivités territoriales, etc. qui sont collectées par enquête.

les ressources consacrées au préscolaire (1,22%) et à l'éducation de base des jeunes et des adultes (0,37%) sont les plus faibles. Malgré une croissance continue du budget et des efforts de l'État dans la diversification de la carte scolaire et universitaire et le rehaussement de la qualité de l'enseignement, les objectifs ne sont pas atteints.

156. Cette situation peut être expliquée, par la stagnation des TBS et des taux d'achèvement, due entre autres au gel de classes par déficit d'enseignants (le ratio élève maître en 2021 est de 43), de salles et du nombre important d'écoles à cycle incomplet. D'autre part, les enfants de la tranche d'âge 6-11 ans qui sont accueillis dans les autres offres d'éducation notamment les écoles communautaires de base, les classes passerelles, les daaras modernes, etc. ne sont comptabilisés ni dans les effectifs de 2021 ni dans le TBS alors que le Sénégal a fait des efforts dans ce sens pour une diversification de l'offre éducative.

L'accès à l'eau en quantité et en qualité et à l'assainissement est amélioré.



157. Pour ce qui de l'accès à l'eau potable, la mise en service de la troisième usine de traitement d'eau potable (KMS 3), d'un coût de 433 millions d'euro et dotée d'une conduite d'eau de 216 km, produit depuis 2021, 100 000 m³ d'eau/jour. Durant sa deuxième phase, le programme vise la production de 200 000 m³ d'eau/jour, afin d'améliorer la qualité de l'eau pour près d'un million de personnes. La mise en service de la nouvelle usine de Keur Momar SARR (KMS 3) devrait permettre d'améliorer la distribution de l'eau notamment à Dakar et dans certaines localités desservies.

Tableau 16 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Taux d'accès global à l'eau potable	80%	97,6%	ND	96%	ND	-1,6 pdp	16 pdp
Taux d'accès global à l'eau potable en milieu urbain	90,9%	98,8%	98%	98%	0	-0,8 pdp	7,1 pdp
Taux d'accès global à l'eau potable en milieu rural	70,6%	96,5%	95%	94%	-1 pdp	-2,5 pdp	23,4 pdp
Taux d'accès global à l'assainissement	55,1%	61,8%	ND	63%	ND	+1,2 pdp	7,9 pdp
Taux d'accès global à l'assainissement en milieu urbain	72,7%	74%	76%	76%	0	2pdp	3,3 pdp
Taux d'accès global à l'assainissement rural	53,6%	50,7%	51%	51%	0	0,3pdp	-2,6 pdp

Source : Rapport MEA, 2020

158. Dans le cadre de **l'amélioration de l'accès à l'eau en milieu rural**, les 28 systèmes hydrauliques d'alimentation en eau potable constitués de 10 multi villages et 18 (Mono villages), prévus en 2021 ont été finalisés et mis en service. Ainsi, comparé à la référence 2018, 48 systèmes hydrauliques d'alimentation en eau ont été réalisés par le PUDC. En 2021, près de 94% des ménages ruraux ont **accès à l'eau potable**. **En milieu urbain, le taux d'accès** est resté stable autour de 98%. Toutefois, des efforts devraient être faits pour améliorer les débits dans certaines agglomérations comme Dakar, Touba et certaines capitales régionales. Il en est de même, pour la qualité de l'eau surtout dans les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick.

159. S'agissant de **l'assainissement en milieu urbain, le taux d'accès global** se situe à plus de 76% en 2021. Sa progression est portée par les autoréalisations d'ouvrages par les ménages et par les programmes réalisés dans plusieurs villes du Sénégal (Tivaouane, Mbour, Touba, Kaolack, etc.). Malgré cette évolution de l'accès à l'assainissement, l'année 2021 a aussi été marquée par les fortes inondations qui ont affecté certaines localités comme Keur Massar, Rufisque, Kaffrine, Kaolack. Pour **l'assainissement rural, l'évolution du niveau d'accès** reste encore faible malgré les progrès enregistrés ces dernières années. Le taux d'accès global à l'assainissement en milieu rural est de l'ordre de 51% en 2021.

L'accès au logement social est amélioré.



160. Le Sénégal connaît une forte demande en unités d'habitation, liée à l'urbanisation galopante. À cet effet, le Gouvernement met en œuvre une politique d'habitation sociale et de gestion urbaine. Le **nombre d'unités d'habitation** a atteint 2 458 en 2021 contre 6 626 en 2020. En effet, 1 220 parcelles ont été viabilisées en 2021 contre 2 105 en 2020. Relativement aux logements sociaux construits, 450 ont été réalisés en 2021 contre 2 014 en 2020.

Tableau 17 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'habitat et cadre de vie

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Nombre d'unités d'habitation	4 742	6 626	15 000	2 458	16,38%	-62,9%	-48,16%
Nombre de parcelles viabilisées	2 765	2 105	5 410	1 220	22,55%	-42,04%	-55,87%
Nombre de logements sociaux construits	1 969	2 014	10 000	450	4,5%	-77,65%	-77,14%
Superficies d'espaces verts aménagés (ha)	70	83	115	90	78,26%	+8,43%	+28,57%
Taux de couverture des villes en documents de planification	7%	14%	18%	16%	-2 pdp	+2 pdp	+9 pdp

Source : Rapport MULHP 2021

161. Cette faiblesse de l'offre de logements, malgré la volonté affichée à travers la mise en place du projet phare d'accélération de l'offre en habitat social (PAOHS) et la mise en place du Fonds pour l'habitat social (FHS), peut s'expliquer, d'une part, par des retards dans la prise des décrets d'application de la loi d'orientation et de la gratuité du foncier et d'autre part, par la crise liée à la pandémie de Covid-19. En matière de planification urbaine, 6 documents de planification urbaine ont été approuvés en 2021 faisant passer le pourcentage de communes disposant de documents de planification de 14% en 2020 à 16%. Toutefois, ce taux reste faible au regard de l'objectif fixé (18%). Dans les ZAC, sur une superficie aménagée de 50 ha, 1 124 parcelles viabilisées ont été produites en 2021 (625 parcelles sur 25 à Kaolack et 499 parcelles sur 25 ha à Louga) contre 3 596 parcelles viabilisées pour une superficie aménagée de 136 ha au cours de l'année 2020.

162. En perspective, il s'agira entre autres de : (i) poursuivre le programme « zéro déchets » avec son extension à l'intérieur du pays mais aussi de mettre en œuvre la phase d'accélération du projet 100 000 logements ; (ii) finaliser les études d'élaboration du SDAU, des plans directeurs d'urbanisme (PDU) et des plans d'urbanisme de détail (PUD) en cours et accompagner les communes du pôle Sine-Saloum à disposer de PDU, de PUD et de plans de lotissement ; (iii) poursuivre les opérations de restructuration des quartiers irréguliers et la revitalisation économique des bidonvilles dans le cadre du programme « zéro Bidonville » avec notamment les projets de restructuration urbaine de Thiaroye sur mer, de Bakel, de Néma 2 à Ziguinchor et de Ouest Foire.

La qualité du cadre de vie est améliorée.



163. S'agissant de l'amélioration du cadre de vie des populations, une hausse de 13% est notée ; En effet, elle est passée de 83 ha en 2020 à 90 ha en 2021 et se situe en dessous de la cible fixée à 115 ha.
164. **Le taux de collecte national de déchets** se situe à 59% en 2021 contre 53% en 2020. Au niveau de la région de Dakar, le taux de couverture de la collecte est de 99% en 2021 contre 86,5% en 2020, soit une hausse de 12,5 pdp. Par rapport à la cible de 2021 (90%), ce taux est en retrait de 3,5 pdp.
165. **La quantité de déchets mise en décharge** durant l'année 2021 s'élève à 1 729 402 tonnes contre 1 587 659 tonnes en 2020. Dans la Zone Nord-Centre regroupant les pôles de gestion de Diourbel/Louga ; Thiès ; Saint Louis/(Matam), 294 430 tonnes de déchets sont mises en décharge en 2021 contre 170 891 tonnes en 2020, soit une hausse de 123 539 tonnes.
166. Dans la Zone Sud-Est, regroupant les pôles de gestion de Kaolack/Fatick/Kaffrine ; Tambacounda/Kédougou et Kolda ; Sédhiou/Ziguinchor 235 570 tonnes de déchets sont mises en décharge en 2021 contre 151 718 tonnes en 2020, soit une hausse de 83 852 tonnes.
167. Au total, dans les 6 pôles de gestion, le nombre de communes à pérenniser est passé de 27 en 2020 à 85 en 2021, soit une augmentation de 58 nouvelles communes qui ont bénéficié de la pérennisation continue, accompagnée par le balayage des rues dans certaines communes. Durant cette période, une quantité de 530 000 tonnes de déchets est collecté et mise en décharge, contre 322 608 tonnes en 2020, soit une hausse de 207 391 tonnes.
168. Cette hausse s'explique par le déploiement de l'UCG dans d'autres communes qui n'étaient pas couvertes par la pérennisation.
169. Par ailleurs, la mise en œuvre des opérations de mise à niveau durant l'année 2021 dans les différentes communes, a permis d'éradiquer 1 934 dépôts sauvages dans les 204 communes bénéficiaires de mise à niveau, soit une quantité de 734 037 tonnes mises en décharge.
170. Pour améliorer la gestion des ordures ménagères, des Points de Regroupements Normalisés (PRN) dans le cadre du Programme Zéro Déchets ont été mis en place comme réponse au besoin de prise en charge de la pré-collecte dans les quartiers à forte production de déchets. De plus, des services innovants tels que « Allo Déchets » et « Allo Gravats » mais aussi « Points de propreté Covid » ont été développés et des actions de valorisation des gravats et pneus usées en pavés sont en cours de réalisation.

171. Dans le **domaine de la gestion des risques et catastrophes**, grâce au soutien du projet d'appui aux filets sociaux (PAFS), par le financement du mécanisme de réponse aux chocs liés aux incendies et aux inondations, le Fonds de solidarité nationale (FSN) a procédé à d'importants transferts monétaires pour l'assistance aux sinistrés. Dans ce cadre, un taux de réalisation de 65,9% a été obtenu en 2021, traduisant un écart positif considérable relativement aux années antérieures. Ainsi, les 273 ménages victimes d'incendies domiciliaires répertoriés par les agents de terrain et reconnus éligibles à l'assistance, ont reçu chacun un transfert de 200 000 FCFA, ce qui représente à un montant global de 55 millions de FCFA.
172. Parallèlement, le mécanisme a assisté 86% des victimes d'inondations, recensées sur le territoire national, soit de 6 090 ménages sinistrés pour un montant global de 984,9 millions de FCFA. De surcroît, le FSN a appuyé directement, hors mécanisme, les victimes d'incendies du département de Nioro et de la commune de Médina Wadène, ainsi que les sinistrés par inondation de la région de Matam pour des montants respectifs de 100 millions, 15,45 millions et 60 millions de FCFA, soit 175,45 millions au total. Le cumul des transferts s'établit alors à 1 214,9 millions de FCFA et concerne 1 151 ménages.
173. S'agissant de la prévention contre les accidents dus à la foudre, un programme national d'acquisition et d'installation de paratonnerres a été initié au niveau des sites considérés comme sensibles ou stratégiques à travers le territoire national. En effet, 255 paratonnerres ont été installés en 2021 contre 350 en 2020, dans les 14 régions du pays. Au total, 939 paratonnerres ont été installés dans les circonscriptions administratives du pays sur la période 2018-2021 au niveau des sites sensibles ou stratégiques.
174. Pour ce qui est de la prévention des **noyades** qui sont toujours au cœur des préoccupations des autorités, 472 interventions ont été réalisées en 2021 contre 272 en 2020. Ce phénomène reste fréquent et engendre un nombre important de 261 décès en 2021.

Le croît démographique est maîtrisé.



175. Le **taux de prévalence contraceptive (TPC)** est passé de 15,8% en 2020 à 16,21% en 2021, soit une légère augmentation de 0,41%, favorisée par : (i) des interventions à haut impact (la PFPP, l'ISBC et le DMPA-SC en autosoins) ; (ii) la décentralisation de l'offre de services de PF en milieu rural grâce aux stratégies mobiles et avancées d'offre de PF et (iii) les formations des prestataires et le suivi-évaluation des performances. Toutefois, ces résultats restent encore loin de la cible de 45%. Le pourcentage élevé de besoins non satisfaits en matière de PF (21,7%) montre l'urgence d'intensifier les interventions dans ce domaine afin d'atteindre les objectifs nationaux et les engagements internationaux dans le domaine de la santé de la reproduction. Par conséquent, l'**indice synthétique de fécondité (ISF) chez les femmes de 15-49 ans** est ressorti à 4,90 en 2021 contre 4,93 en 2020.
176. La population sénégalaise est estimée à 17,2 millions d'habitants en 2021 contre 16,7 millions d'habitants en 2020. En effet, la dynamique démographique naturelle du Sénégal est marquée par un taux de natalité toujours élevée estimé à 35,8‰ en 2021 contre une mortalité en constante baisse dont le taux brut est estimé à 6,4‰ en 2021. La population sénégalaise se caractérise par sa jeunesse (un sénégalais sur deux a moins de 19 ans) et une prédominance rurale (52,62% de la population totale en 2021). Le ratio de dépendance démographique estimé à 83 personnes inactives pour 100 personnes potentiellement actives montre que le Sénégal bénéficie d'une fenêtre d'opportunité pour la capture du dividende démographique.

177. Dans l'optique de faire le suivi de la capture du dividende démographique, le Sénégal a mis en place en 2020, par arrêté ministériel, un observatoire national du dividende démographique. L'opérationnalisation de cet observatoire en 2021, a permis de dresser le profil de 10 des 14 régions du Sénégal, en matière de dividende démographique.

La couverture sociale des populations est améliorée.



178. Afin de prendre en charge les personnes vulnérables, des progrès ont été réalisés dans le cadre de la mise à jour et de l'extension du Registre national unique (RNU). En 2021, le **nombre de ménages inscrits dans le RNU** est de 541 192 contre 537 114 en 2020, soit 92% de la cible de 2021 (588 673 ménages inscrits). La non atteinte de la cible s'explique par les pertes de données notées à la suite des apurements de la base effectués après la revalidation et les enquêtes, mais également par le nombre de ménages qui ne se sont pas présentés à l'enquête. En outre, 27 programmes ont utilisé le RNU dont 20 dans le cadre du ciblage des bénéficiaires de leurs interventions.

Tableau 18 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Nombre de ménages inscrits dans le registre national unique (RNU)	463 355	537 114	588 673	541 192	91,93%	0,76%	16,79%
Nombre de ménages bénéficiaires de BSF	316 941	316 941	300 000	315 626	105,21%	-0,42%	-0,42%
Nombre de cotisants à un régime de pension (FNR/ IPRES)	456 096	492 118	526 537	509 963	96,85%	+3,63%	+11,81%
Taux de couverture du risque maladie	49%	53,2%	75%	52%	23pdp	-1,2pdp	+3pdp
Taux de couverture maladie par les mutuelles de santé	19,08%	23%	45%	23%	22 pdp	0	+3,92pdp

Source : DGPSN, ANACMU

179. En 2021, le **nombre de bénéficiaires des bourses de sécurité familiale** est de 315 626, dont 8,1% sont des détenteurs de la carte d'égalité des chances (CEC). Par rapport à 2020 (316 941 ménages), il a diminué de 1 315 ménages. Cette baisse s'explique par les efforts du dispositif de redevabilité dans la correction des erreurs d'inclusions opérée à la suite du traitement des réclamations. Sur le nombre de bénéficiaires, les 8,1% sont des détenteurs de la CEC. Pour l'année 2021, les quatre trimestres ont été effectivement payés, avec un glissement jusqu'en fin février 2022. Cette situation s'expliquerait par les difficultés de l'Etat à mobiliser les ressources financières destinées au paiement des bénéficiaires à temps. A cela s'ajoute les difficultés financières que traverse la SN-Poste qui ont comme conséquences le retard dans la mise à disposition de la bourse et l'allongement des délais de paiement des bénéficiaires.

180. S'agissant du **taux de couverture du risque maladie des populations**, une légère baisse a été observée avec 52% en 2021 contre 53,2% en 2020. En 2021, le taux brut de couverture de la population à travers les mutuelles de santé à base communautaire, est de 23%, soit 3 989 524 bénéficiaires. De 8 889 741 bénéficiaires d'une couverture du risque maladie et de la politique d'assistance médicale en 2020, le nombre est passé à 7 674 352 en 2021. De plus, 2 070 684 de bénéficiaires « non cotisants » ont été couverts par les mutuelles de santé communautaires dont 2 046 365 bénéficiaires du PNBSF effectivement enrôlés et bénéficiant des prestations dans les mutuelles de santé communautaires. Enfin, 290 359 ménages et 24 319 détenteurs de la CEC ont été enrôlés dans les mutuelles de santé communautaires

181. En termes de gratuité des soins, dans le cadre du programme de la Couverture Maladie Universelle, 1 686 275 malades en ont bénéficié en 2021 contre 2 194 520 en 2020. Il s'agit de 1 607 829 enfants âgés de moins de 5 ans, 48 716 personnes âgées de plus de 60 ans, 28 242 cas de césarienne, 1 488 hémodialysés.
182. Afin d'accroître l'accès des personnes âgées à un revenu, l'effectif relatif au nombre de retraités bénéficiaires de pension, passe à 213 304 en 2021, dont 144 553 à l'IPRES et 68 561 au FNR, soit une augmentation de 8 204 par rapport à 2020 (213 246 dont 143 292 à l'IPRES et 69 954 au FNR). Cependant, l'effectif global des pensionnés rapporté à la population âgée donne un taux de couverture toujours faible de l'ordre de 15%.
183. Le nombre de veuves bénéficiaires de pensions de réversion (FNR) s'est accru, passant de 26 371 en 2020 à 26 513 en 2021, soit un taux de réalisation de 98% par rapport à la cible. S'agissant des pensions de retraite, le nombre de bénéficiaires (FNR, IPRES) se chiffre à 192 618 pensionnés payés en 2021, soit un taux de réalisation de 96% par rapport à la cible et contre 186 933 pensionnés payés en 2020.

L'inclusion sociale des personnes handicapées est améliorée.



184. Entre 2020 et 2021, aucune **carte d'égalité des chances (CEC)** n'ayant été **distribuée**, leur nombre est resté à hauteur à 64 728 en raison de la réorientation des ressources de la plupart des programmes à la riposte contre la Covid 19. Ce résultat est très en deçà de l'objectif de 2021 (90 000 CEC). De même, le **nombre de détenteurs de CEC enrôlés dans la CMU** et ceux **bénéficiaires du PNBSF** n'ont pas évolué sur la période, ressortant respectivement à 24 728 et 25 614 en 2021.

Tableau 19 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Nombre de CEC distribuées (2015-2021) (cumul)	50 006	64 728	90 000	64 728	71,92%	0	29,44%
Nombre de détenteurs de CEC enrôlés dans la CMU (cumul)	17 614	24 728	50 000	24 728	49,46%	0	40,39%
Nombre de détenteurs de CEC bénéficiaires du PNBSF (cumul)	25 507	25 614	50 000	25 614	51,23%	0	0,42%
Nombre de détentrices de CEC ayant accès au service de transport	633	633	50 000	633	1,27%	0	0
Nombre de personnes en situation de handicap bénéficiaires de projets économiques	844	854	50 000	889	2%	3,93%	5,06%
Nombre de personnes en situation de handicap appareillées	4 920	7 785	10 000	8 367	83,67%	7,48%	70,06%

Source : DGPSN

185. Par rapport à l'**enrôlement dans la CMU**, le faible taux de réalisation (49,4% de la cible de 50 000 en 2021) s'explique par des lenteurs dans le processus (vérification, recherche de doublon, comparaison avec d'autres données) et par des problèmes d'articulation avec les autres programmes. Les services offerts par la CEC ont évolué, passant de 3 à 4 services effectifs pour la santé, le financement, le transport et la formation.
186. En ce qui concerne l'autonomisation économique, seuls 35 projets ont été financés en 2021, faisant passer le cumul du financement de projets économiques pour les personnes handicapées à 889 en 2021 contre 854 en 2020, soit 2% de la cible. Par ailleurs, le nombre de personnes handicapées appareillées est de 8 367 en 2021 contre 7 785 en 2020, ce qui traduit une performance de 84% par rapport à la cible (10 000). En définitive, entre 2018 et 2021, la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Production de la Carte d'égalité des chances (PAPCEC) a permis de faire passer le **taux global d'enrôlement de personnes handicapées** de 6,25% à 8,09% sur la même période.

La protection de l'enfance est renforcée.



187. Le Gouvernement du Sénégal s'inscrit dans la politique de généralisation de l'enrôlement des pupilles dans les mutuelles en complément de la prise en charge sanitaire. Ainsi, une progression a été enregistrée dans la couverture maladie des pupilles de la Nation avec l'enrôlement de 121 pupilles en 2021.

Tableau 20 : Principaux indicateurs relatifs à la protection des enfants

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Nombre d'enfants bénéficiant de services de protection	38 582	9 004	10 000	10 772	108%	+19,63%	-72,08%
Nombre d'enfants retirés de la rue	559	6 187	10 000	420	4,2%	-93,2%	-24,86%
Proportion d'enfants retournés en famille	90%	90%	100%	88%	88%	-2 pdp	-2 pdp
Nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans bénéficiant des services de développement intégré de la petite enfance	149 051	414 698	639 765	681 245	575%	+787,69%	+2369,78%
Nombre d'enfants en conflit avec la loi bénéficiant d'un accompagnement	1 098	3 141	2 085	3 170	152%	+0,92%	+188,7%
Nombre d'enfants en danger ayant bénéficié d'un accompagnement (scolaire ou professionnel psychosocial)	6 555	15 265	10 118	18 000	178%	+17,9%	+174,6%

Source : MFFGPE



188. Les pupilles mineures perçoivent des allocations mensuelles de 50 000 FCFA pour leur entretien. Toutefois un important écart (-73%) est enregistré entre 2020 et 2021, en raison de l'importante augmentation de l'effectif en 2020 avec 97 orphelins issus de l'armée ayant accédé au statut, contre 12 nouveaux orphelins intégrés en 2021. La couverture maladie des enfants a progressé de 11,51% à 21,15% entre 2018 et 2021. Sur la même période, le nombre d'enfants bénéficiant de services de protection sociale est passé de 38 382 à 10 772, soit une diminution de 72,08%.
189. Entre 2020 et 2021, la couverture des établissements scolaires, des daaras et des services d'accueil en cantines a progressé de 2 786 à 4 302 en 2021. Ainsi, 499 193 enfants ont pu bénéficier des services de cantines scolaires, soit 113 903 de plus par rapport à 2020. Cette situation s'explique en partie par la continuité des services effectués au niveau des communautés par le biais de l'intervention d'urgence Fonds force Covid-19. En 2021, l'état a dépensé pour les cantines 300 907 374 FCFA contre 312 796 558 FCFA en 2020, soit une diminution de 11 889 184 FCFA.
190. Relativement aux Services d'accueil couverts par la Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale (DESPPS), 5 069 enfants ont bénéficié de services de cantines en 2021, contre 4 326 en 2020, grâce aux efforts de l'État qui a mis en place le paquet de services holistiques de prise en charge des enfants sur le plan scolaire, psychosocial et socioéducatif, alimentaire et médical. Le nombre d'enfants bénéficiant de services de protection sociale passe de 9 004 en 2020 à 10 772 en 2021, soit une augmentation de 16,41%.
191. **Le nombre d'enfants âgés de 4 à 17 ans retirés de la rue** est passé de 6 187 en 2020 à 420 en 2021. Cette baisse s'explique par l'arrêt des opérations depuis février 2021. Sur la proportion d'enfants retournés en famille, le taux d'exécution est de 88% en 2021 contre 90% en 2020, soit une baisse de 2 pdp due au fait que certains enfants retirés sont issus des pays limitrophes et que le processus d'identification de leur famille suit son cours, alors que d'autres enfants sont sous protection avec le suivi de l'Action éducative en Milieu ouvert (AEMO).
192. **Le nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans pris en charge par les services de développement intégré de la petite enfance** est passé de 414 698 en 2020 à 681 245 en 2021. Cette performance s'explique par le fait que le projet PIPADHS, qui développe une approche multisectorielle a contribué de manière significative à l'atteinte de cet indicateur alors qu'à la base, la planification était faite sur la cible des structures du ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants.
193. L'accompagnement scolaire, professionnel ou psychosocial des enfants vulnérables et celui des enfants en conflit avec la loi ont connu une évolution positive. Ainsi, le **nombre d'enfants en danger et en conflit avec la loi pris en charge** est passé respectivement de 10 545 à 18 406 entre 2019 et 2020. En 2020 et 2021, les taux de réalisation respectifs de 152% et 178% s'expliquent par la baisse prévisionnelle des cibles pour cause de Covid-19 et l'augmentation des demandes d'assistance éducatives, formatives, judiciaires, psychosociales qui ont été traitées et prises en charge.
194. Les réformes dans le cadre de la protection sociale en 2021, concernent : (i) la mise en place du système d'information « SYSPENSION » assurant la fiabilité et l'intégrité des données ; (ii) la déconcentration des activités de gestion des pensions au niveau des Contrôles régionaux des Finances au niveau de l'IPRES ; (iii) l'établissement des paramètres techniques pour la généralisation de la retraite complémentaire et l'indexation des pensions.
195. En perspective, il s'agira, entre autres de : (i) étendre le RNU à un million de ménages ; (ii) mettre en œuvre la feuille de route de l'application des dispositions du décret relatif au RNU ; (iii) réaliser la refonte du SIG/RNU et mettre à niveau les utilisateurs sur la question de la protection des données à caractère personnel ; (iv) rendre effective l'interopérabilité entre le SIG RNU et les SIG de la CMU (SIGICMU) et celui de la DGAS ; (v) élaborer une nouvelle stratégie de développement de l'Agence de la Couverture Maladie Universelle, ;(vi) intégrer des initiatives de gratuité des soins dans le système d'assurance maladie ; (vii) organiser une enquête nationale de vérification de l'effectivité de l'enrôlement et de la prise en charge des

bénéficiaires du PNBSF et des détenteurs de la CEC ; (viii) mettre en œuvre des stratégies de financement endogène de la CMU, à travers des adhésions de groupes et des couplages microfinance/micro assurance santé (ix) adopter une stratégie de sortie des bénéficiaires actuels du PNBSF vers des actifs productifs ; (x) proposer et adopter une loi d'orientation de protection sociale pour une meilleure gouvernance du secteur.

Les capacités d'adaptation et d'atténuation des populations et des écosystèmes aux effets des changements climatiques sont renforcées.



196. Le Gouvernement du Sénégal poursuit sa lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. En effet, les évaluations environnementales se sont poursuivies. Le **taux de suivi des Plans de Gestion environnementale et sociale (PGES)**, a connu une baisse de 6 pdp et s'est établi à 31% en 2021 contre 37% en 2020. Ce résultat s'explique par la non-mobilisation des ressources par les promoteurs pour le financement des PGES. Le taux de conformité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de 1^{ère} et 2^{ème} classes inspectées est de 34%.

Tableau 21 : Principaux indicateurs de l'environnement (1/2)

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Taux de couverture nationale en aires marines protégées (AMP)	2,45%	2,88%	4,32%	2,88%	-1,44 pdp	0	+0,43 pdp
Pourcentage des PGES suivis par rapport au cumul des projets validés	28%	37%	60%	31%	-29 pdp	-6 pdp	+3 pdp
Quantité de CO2 réellement évitée par les projets carbone (MDP) en tonnes	ND	305 768	200 000	274 857	>100%	-10,1%	ND

Source : RAP MEDD 2021

197. La qualité de l'air à Dakar et ses environs a été suivie mais le pourcentage de validité des données est extrêmement faible en raison des problèmes techniques sur la plupart des équipements de mesure qui sont arrivés en fin de cycle et qui sont aussi mal entretenus. En matière de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, 1 448 tonnes de CO₂ ont été séquestrées et 274 857 tonnes évitées en 2021 contre 305 768 tonnes de CO₂ en 2020 à travers les projets carbonés.

198. La conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées et des zones humides vise l'aménagement et la gestion durable des parcs, réserves, aires marines protégées et zones humides. Le **taux de couverture en aires marines protégées (AMP)** qui se situe à 2,88% en 2021, n'a pas évolué par rapport à 2020 (2,88%). Il n'y a pas eu de nouvelles créations d'AMP mais des processus sont en cours. Sur le plan de la conservation de la biodiversité dans les AMP, il y a eu une augmentation de la richesse spécifique et de l'abondance des individus capturés dans les sites, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions d'existence des communautés locales.

La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est renforcée.



199. Dans le cadre de la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, l'objectif est d'inverser la tendance à la déforestation et à la dégradation des terres. En effet, **les superficies forestières sous gestion durable (SFGD)** ont progressé de 8%, s'établissant à 2 100 465,85 ha en 2021 contre 1 941 212 ha en 2020. Les efforts de reboisement conjugués aux activités d'aménagement et de restauration des terres dégradées, y ont beaucoup contribué avec près de 89% de **superficies reboisées/régénérées** de plus par rapport à 2020, soit 29 629 ha en 2021 contre 15 653 ha en 2020. Les **superficies de forêts aménagées** ont baissé, passant de 138 796 ha en 2020 à 129 398 en 2021, tout en se maintenant au-dessus de la cible (120 000 ha).

Tableau 22 : Principaux indicateurs de l'environnement (2/2)

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Superficies de terres ravagées par les feux de brousse (ha)	164 628	206 430	ND	305 676	ND	48%	85,67%
Superficies de terres sous gestion durable (SFGD) (ha)	1 077 386,5	1 941 212,24	2 038 272,85	2 100 465,85	>100%	8,2%	94,9%
Superficies de terres reboisées/régénérées(ha)	ND	42 824,22	16 435	29 629,61	>100%	-30,11%	ND
Superficie de forêts aménagées	ND	138 796	120 000	129 398	>100%	-6,77%	ND

Source : Rapport annuel 2021 (MEDD)

200. Les actions ont aussi été très marquées dans le domaine de la régénération naturelle assistée (RNA) pour laquelle les réalisations ont plus que doublé, passant de 8 118 ha en 2020 à 19 340 ha en 2021. Par ailleurs, le suivi et l'entretien des plants, conjugués à l'appui des partenaires et à l'apport du programme « xèyu ndaw ñi » et le géoréférencement des sites de reboisement ont impacté positivement ces résultats.

201. **Les superficies ravagées par les feux de brousse** ont augmenté de 48% par rapport à 2020, à cause de la non-fonctionnalité des unités de lutte. Elles passent de 206 430 ha en 2020 à 305 676 ha en 2021. En termes de protection forestière, 3 389 km de pare-feux ont été ouverts et 2 903 km entretenus en 2021.

202. En termes de perspectives, il est attendu : (i) une meilleure cohérence et une meilleure coordination des politiques de développement face à la question environnementale ; (ii) la reforestation durable du territoire nationale et la mise en œuvre du PSE-vert ; (iii) le développement de stratégies de gestion durable des terres et l'accroissement de la productivité ; (iv) l'inversion de la tendance à perte de biodiversité et à la fragilité des écosystèmes ; (v) l'éducation, l'engagement et la mobilisation citoyenne ; (vi) la limitation des facteurs de risque d'émergence de pathologies ; (vii) la mise en œuvre de la CDN et le développement de projets/programmes de résilience face aux changements climatiques ; (viii) la mobilisation des moyens humains et logistiques, surtout pour la surveillance et le suivi écologique des aires protégées et une attention particulière sur l'objectif d'Aichi, (protéger 10% des zones marines et côtières) dans lequel le Sénégal s'est engagé.

CONCLUSION PARTIELLE (AXE 2)

203. L'analyse du niveau de réalisation des résultats prioritaires a permis de constater quelques progrès réalisés dans le secteur de l'Éducation et de la Formation. Toutefois, des améliorations doivent être apportées dans la programmation et l'atteinte des cibles. Il faut également assurer, de façon effective, la politique de réduction des abandons et redoublements définie dans le PAQUET. Les résultats des examens sont en régression par rapport à 2020. Cette baisse peut s'expliquer par la non-reconduction des mesures exceptionnelles prises pour la lutte contre la pandémie de Covid-19 comme le réajustement des contenus d'enseignement, le réaménagement des effectifs des classes par la constitution de groupes pédagogiques, l'apport du numérique, l'apaisement du climat scolaire. Il y a donc lieu, pour rester dans le sillage des performances réalisées, d'enclencher une sérieuse réflexion sur les contenus d'enseignement, devant mener à une réforme curriculaire afin d'assurer la promotion de la réussite de tous les apprenants.
204. Le secteur de la santé a connu des améliorations significatives dans plusieurs indicateurs de santé clés ces dernières années. Cependant, les résultats dans les domaines de la santé maternelle et infantile restent encore modestes au regard des cibles. Dans le domaine de la santé maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent, une amélioration et une mise à disposition de paquets de services adéquats et suffisants ainsi que la disponibilité des services de base est nécessaire pour une meilleure prise en charge de la santé de la mère et du jeune enfant. Dans la lutte contre le VIH/SIDA, les efforts doivent davantage porter sur une disponibilité plus large des services de conseils et de dépistage du VIH.
205. En dépit des avancées considérables notées dans le domaine de la protection sociale sur la période récente, des améliorations doivent être apportées notamment dans (i) le remboursement des initiatives de gratuité et des subventions dédiées aux Mutuelles de Santé ; (ii) la mobilisation des ressources budgétaires pour procéder aux paiements trimestriels des Bourses de Sécurité Familiales et (iii) la faiblesse des ressources destinées à l'extension de la protection sociale à l'économie informelle.
206. Au niveau de l'environnement et du développement durable des efforts de reconstitution du couvert végétal ont été concentrés sur les activités de régénération naturelle assistée (RNA) et de reboisement pour lesquelles, les réalisations ont plus que doublé. À cela s'ajoutent les réalisations en termes de conservation et de valorisation de la biodiversité ainsi que celles relatives au renforcement de la résilience face aux changements climatiques. Cependant, ces efforts demeurent encore insuffisants pour atteindre l'objectif d'un Sénégal vert et résilient dans un horizon proche.
207. Malgré les stratégies mises en œuvre, des efforts sont encore nécessaires pour renforcer le capital humain au Sénégal. En effet, il est classé 168^{ème} parmi les 189 pays dans la catégorie « développement humain faible » et inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne en matière d'IDH. L'indice du capital humain (ICH) du Sénégal qui est des plus faibles montre qu'un enfant né au Sénégal aujourd'hui n'atteindra pas plus de la moitié de sa productivité potentielle à l'âge adulte.





AXE 3 : GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SECURITE



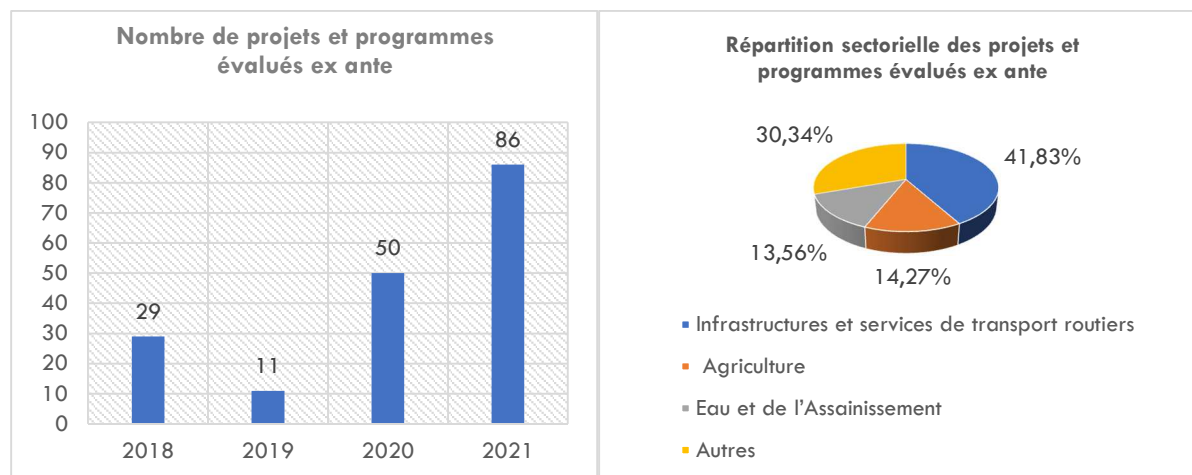
208. La réalisation des ambitions du PSE doit nécessairement s'appuyer sur les fondements de l'émergence, notamment, la bonne gouvernance politique, économique et sociale, l'efficacité des institutions, la cohésion sociale et la sécurité. À cet égard, les plus importantes réalisations concernent les réformes pour : (i) le renforcement des institutions ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la lutte contre les inégalités liées au genre et ; (iv) l'attractivité des territoires et la sécurisation de l'environnement.

La gestion des finances publiques est plus performante.



209. La maîtrise des finances publiques demeure une préoccupation majeure du Gouvernement avec une maîtrise des dépenses publiques et une gestion prudente de la dette. En effet, la consolidation budgétaire est maintenue en 2021 où le déficit budgétaire s'est établi à 6,3% du PIB contre 6,4% en 2020, conformément à l'engagement convenu dans le cadre de l'Instrument de Coordination des Politiques économiques (ICPE). Il se situait à 3,7% en 2018.
210. Par ailleurs, en application de l'arrêté primatorial n°009159 du 26 mars 2013, portant prise en compte du genre dans l'action gouvernementale, les disparités de genre ont été décelées dans la liste d'actions et d'activités des programmes budgétaires des départements ministériels. Ainsi, le document budgétaire genre annexé à la loi de finance a permis d'identifier et de proposer des activités correctrices nécessaires allant dans le sens d'une discrimination positive à l'égard des couches les plus vulnérables de notre société, en l'occurrence les femmes, les enfants et les personnes à besoins spécifiques.
211. En outre, en dépit de la crise sanitaire, les réformes en matière de gestion des finances publiques se sont poursuivies en 2021 avec la mise en œuvre du Budget-programme. Ainsi, selon le rapport annuel de l'organisation sous régionale, le Sénégal affiche un taux satisfaisant de mise en œuvre des réformes de 76,1% en 2021 contre 73,9% en 2020, soit une progression de 2,2 points de pourcentage.
212. Dans l'objectif de relever significativement la qualité et la performance des investissements publics et garantir une allocation optimale des ressources, 86 projets/programmes sont évalués ex ante en 2021 dont 76 sont annexés à la LFI 2022, correspondant à un volume d'investissements de 2 964,3 milliards de FCFA.

Figure 2 : Évolution du nombre de projets et programmes évalués ex ante



Source : MEPC, 2022

213. Par ailleurs, en vue d'améliorer la performance des projets et programmes financés sur ressources extérieures, 190 projets ont été suivis en 2021 contre 80 en 2020, pour une cible de 140. Ce résultat est imputable à l'ajout de nouveaux projets financés dans le cadre de la coopération entre 2020 et 2021.
214. En termes de mobilisation des ressources, les recettes totales (dons compris) ressortent à 2 979,4 milliards de FCFA pour l'année 2021 contre 2 842,7 milliards en 2020, soit une augmentation de 4,8%. Le **total des recettes publiques en proportion du PIB** a connu une légère baisse, passant de 21,3% en 2020 à 21% en 2021. Elles sont constituées de recettes fiscales (2 594,1 milliards de FCFA), non fiscales (254,7 milliards de FCFA) et de dons (130,6 milliards de FCFA). Les recettes fiscales ont enregistré une hausse de 9,5% par rapport à 2020 grâce à la bonne tenue des impôts directs et de la TVA à l'importation (hors pétrole). Ainsi, la **pression fiscale** au titre de l'année 2021 est ressortie à 18,29% du PIB contre 17,71% en 2020, soit un relèvement de 0,58 pdp.
215. Les recettes non fiscales se sont améliorées de 104,7 milliards FCFA en 2021 comparativement à l'année 2020. Cette évolution positive est en relation avec le bon comportement des dividendes qui ont crû de 83,3 milliards FCFA. Toutefois, le montant global des dons reçus des partenaires a connu un repli de 193,9 milliards FCFA en 2021, passant de 324,5 milliards FCFA en 2020 à 130,6 milliards FCFA. Cette forte contraction découle aussi bien des dons budgétaires (-177,61 milliards FCFA, soit -91,2%) que des dons en capital (-16,3 milliards, soit -12,6%). En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résilience contre la Covid-19 en 2020, le Sénégal avait reçu des appuis substantiels de ses partenaires financiers, expliquant le niveau important des dons budgétaires de 2020. Ainsi, les dons reçus en 2021 s'inscrivent en net recul par rapport à 2020 mais retrouvent la tendance observée avant la pandémie Covid-19.
216. Les ressources extérieures se sont consolidées avec la signature de 51 conventions de financement pour un montant total de 1 879,3 milliards de FCFA dont 36 prêts (1 418,3 milliards) et 15 subventions (461,0 milliards de FCFA). En 2021, la situation provisoire des tirages sur ressources extérieures s'est élevée à 688,6 milliards de FCFA, pour des prévisions de 774 milliards de FCFA en 2021, soit un taux de réalisation de 88,9%. Ils sont répartis en emprunts pour 575,1 milliards de FCFA (dont 516,3 milliards de FCFA en tirages directs et 58,8 milliards en rétrocessions) et 113,5 milliards de FCFA en subventions.
217. Au titre de l'exécution des dépenses publiques, le taux d'exécution a été jugé satisfaisant. En effet, les dépenses publiques (hors Comptes spéciaux du Trésor) ont été exécutées à hauteur de 3 943,6 milliards de FCFA en 2021 contre 3 745,7 milliards en 2020, soit un accroissement de 197,9 milliards de FCFA (+5,3%). Cette évolution est due à la progression de l'investissement (+6,4%), mais atténuée par la réduction des transferts courants. En 2021, les dépenses d'investissement sur ressources internes et externes représentent respectivement 771,7 milliards de FCFA et 629,8 milliards correspondant à des hausses respectives de 1,8% et 12,7%. Le ratio « dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » ressort ainsi à 29,7% en 2021. Les dépenses courantes, quant à elles, ont connu une hausse de 4,5% passant de 2 428,6 milliards de FCFA en 2020 à 2 537,2 milliards en 2021.
218. Ainsi, le besoin de financement s'élève à 964,3 milliards de FCFA en 2021 et il est financé par des acquisitions nettes d'actifs financiers (Eurobonds) pour un montant net de 432,5 milliards de FCFA et par une accumulation nette de passifs à hauteur de 1 395,4 milliards. Dans le souci de maintenir la trajectoire soutenable de la dette, la stratégie d'intervention sur les marchés financiers internationaux intègre désormais une bonne part de gestion active du passif extérieur.

L'environnement des affaires est plus attractif.



219. La volonté du Gouvernement est de poursuivre l'assainissement en profondeur de l'environnement des affaires pour hisser le Sénégal au niveau des pays émergents, à travers la matérialisation des « 16 Chantiers de Réformes » et des « 10 batailles sectorielles ». Cela passe par l'exécution de la feuille de route de la troisième génération du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC) pour la période 2019–2023. Celui-ci est centré autour de l'achèvement des réformes structurelles et sectorielles, la simplification des systèmes de tarifications et de transactions, mais aussi par le renforcement de la régulation, la concurrence et l'amélioration de l'environnement local des affaires. Ces efforts ont valu au Sénégal d'être régulièrement cité comme exemple dans les différents classements internationaux d'attractivité, de gouvernance et de compétitivité.
220. La matérialisation du Partenariat public-privé (PPP), instrument efficace de mobilisation des investissements structurants, sera déterminant pour la réalisation des priorités contenues dans le PAP 2A. Ainsi, pour faciliter la structuration, le financement et la mise en œuvre des projets PPP, une assistance technique a été fournie aux autorités contractantes de 94 projets PPP en 2021 contre onze (11) en 2020, soit nettement au-dessus de la cible fixée en 2021 (25 projets).
221. De même, le **décali de transfert de propriété** s'est beaucoup amélioré à la suite de l'adoption de la loi n°2018-10 du 30 mars 2018 qui modifie l'article 464 du Code général des Impôts (CGI). En effet, cette nouvelle disposition accorde un délai d'attente de 10 jours (au lieu de 30 jours) au notaire pour faire la demande d'inscription au livre foncier après la signature du contrat de vente, soit un gain de 20 jours pour le traitement de cette procédure. Toutefois, même si la mutation d'un immeuble se fait aujourd'hui en un mois, la cible de 25 jours n'est pas encore atteinte.
222. Concernant le **raccordement à l'électricité**, le délai s'est nettement amélioré, passant de 68 jours en 2019 à 47 jours en 2021. Pour le branchement au service de l'assainissement, la pleine fonctionnalité du Guichet unique dédié aux branchements des PME, a permis de traiter les dossiers en 41 jours en 2021 contre 45 jours en 2019. Le **décali d'exécution de contrats** a été raccourci grâce, entre autres, à l'adoption du décret n°2020-540 du 26 février 2020, relatif à la communication par voie électronique devant les tribunaux de commerce et les chambres commerciales d'appel (de l'assignation à la publication des décisions de justice). Ainsi, il passe de 650 jours en 2019 à 550 en 2021, soit une performance de 73,3%.
223. Par ailleurs, le **temps de dédouanement** a été réduit jusqu'à 24 heures en moyenne grâce au : (i) renforcement du partenariat avec le secteur privé ; (ii) à la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des échanges (AFE) ; et (iii) à l'amélioration du système d'informations douanier.
224. Aussi, le paquet de réformes sur les **plateformes d'investissement** vise-t-il à opérationnaliser et à améliorer l'offre de services administratifs en dehors de Dakar avec une couverture géographique par pôles territoires (Nord, Sud, Ouest, Centre et Est). Pour ce qui est du Projet de Développement du Tourisme et des Entreprises (PDTE), la mise en œuvre du volet destiné à l'amélioration de l'environnement local des affaires, a permis de rendre opérationnel trois Plateformes de l'Investissement (PLI) : celles de Saint Louis en 2017, celle de Ziguinchor et celle Saly en 2021.

225. Par ailleurs, pour faciliter le développement du secteur privé en offrant un meilleur accès aux services publics, deux guichets mobiles ont été délocalisés à Ndioum et Ziguinchor en 2021. Cette opération a permis de délivrer une gamme de services allant de la création ou la formalisation des entreprises, l'accompagnement des structures d'appui au secteur privé, le renforcement de la connaissance des acteurs locaux sur les mesures d'accompagnement du PAP2A et l'accroissement de la confiance des investisseurs aux opportunités locales. Ainsi, 319 dossiers ont été traités à Ndioum avec 295 créations d'entreprises (270 Personnes Physiques (PP) et 25 GIE²⁶), 5 formalisations, 05 autorisations FRA²⁷, 02 cartes commerçants, 02 cartes Import-Export, ainsi que 10 dossiers d'agrément au Code des Investissements). A Ziguinchor 172 dossiers ont été traités dont 165 Créations d'entreprises dont (151 PP et 14 GIE) et 7 Formalisations.
226. Enfin, en matière d'attractivité des investissements, de création massive d'emplois, de création de valeur ajoutée locale et de rééquilibrage de la balance commerciale logistique, le développement des **Zones économiques spéciales (ZES)** se poursuit. Elles offrent un traitement particulier caractérisé par un régime fiscal dérogatoire et des mesures d'incitations permettant d'attirer l'Investissement national et étranger mais également de répondre aux options stratégiques de l'État. Le dispositif d'incitation applicable aux ZES du Sénégal est porté par la loi 2017-07 alignée sur les meilleures pratiques internationales. Ces avantages douaniers et fiscaux sont garantis pour une période de 25 ans, renouvelable une fois. Quatre (4) ZES sont opérationnels depuis 2020 à savoir : Diamniadio, Diass, Sandiara et Bargny-Sendou.

Tableau 23 : Investissements et emplois créés dans les ZES 2020-2021

ZES	Entreprises installées	Investissements réalisés (Milliards FCFA)	Emplois Directs
Diamniadio (PIID)	15	43,6	188
Diass (ZESID)	2	7,88	208
SAndiara (ZESS)	8	4,6	92
Bargny-Sendou (ZESBS)	1	0,5	-
TOTAL	26	56,58	488

Source : APIX, 2022

227. En perspective, il s'agira, avec la mise en œuvre du plan d'actions de la troisième phase du PREAC, d'achever les réformes structurelles et sectorielles, notamment l'adoption des Codes du travail et de l'Investissement. Concernant l'accès au foncier, la mise en place du livre Foncier électronique est attendue. Pour la justice commerciale, il s'agit de l'érection d'une Cour d'appel commerciale et d'une carte de tribunaux de commerce.
228. Il sera également promu un environnement des affaires local et spécifié de norme internationale grâce à l'implantation des plateformes d'investissements dans les 5 pôles de développement hors de Dakar (Ziguinchor, Saly, Saint louis, Kaolack et Kédougou) avec l'organisation régulière des guichets mobiles de promotion et de services, l'aménagement et la mise en fonctionnalité des zones économiques spéciales et l'application de la loi sur les start-up.

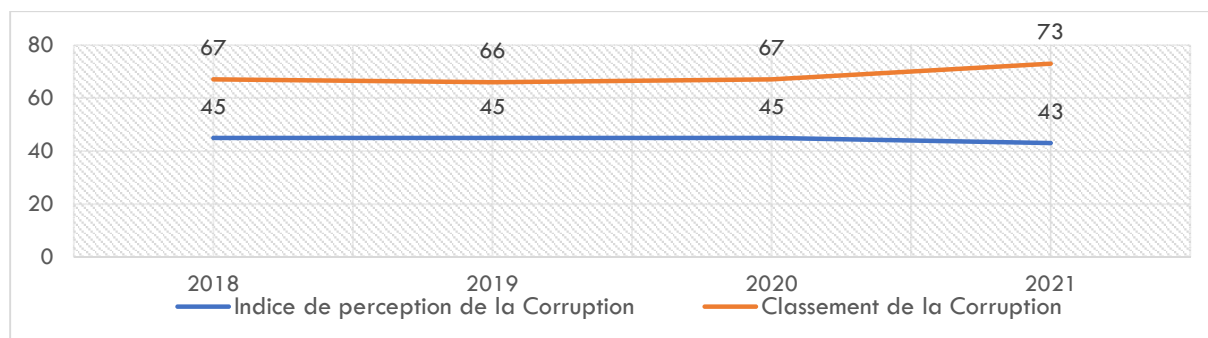
²⁶ Groupement d'Intérêt Economique

²⁷ Fabrication et mise en vente

La transparence dans la gestion des ressources publiques est renforcée.



229. En 2021, conformément à l'innovation introduite par la loi n°2012-22 du 27 décembre 2012, portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA, les documents budgétaires tels que le budget citoyen et la loi de finances en bref ont été publiés, afin de permettre au citoyen de participer, de suivre et de contrôler les politiques publiques. De même, les projets de lois de règlement de 2018, 2019 et 2020, ont été transmis à la Cour des Comptes. Pour un contrôle infra annuel, tous les rapports trimestriels d'exécution budgétaire ont été transmis à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, le Document sur les Politiques transversales (DPT) qui retrace le solde global consolidé de l'ensemble des administrations publiques et des collectivités territoriales (CT) a été élaboré et annexé au projet de loi de finances pour 2022. Ce document est un outil d'information, de pilotage et de reddition des comptes afin de permettre aux parlementaires de disposer d'éléments d'appréciation sur la coordination, le financement et l'efficacité de l'action publique.
230. Dans le cadre de la **lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces (LBC/FT)**, un certain nombre de déficiences liées à l'intégrité du système financier international identifiées par le Groupe d'action financière (GAFI) ont déjà été corrigées. En effet, le Sénégal a adopté, treize (13) actes législatifs et réglementaires majeurs relatifs, notamment au régime juridique plus large pour la collecte, à la mise à jour et au stockage des informations sur les bénéficiaires. Ces actes sont effectifs grâce à la modification du Code général des Impôts, l'incrimination complète du financement du terrorisme avec la création de l'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC).
231. Au niveau communautaire, l'année 2021 a été marquée par la mise à jour des procédures applicables aux compagnies d'assurances en matière de LBC/FT et l'adoption de la loi uniforme relative aux infractions boursières sur le marché financier régional. Au niveau national, les entités déclarantes ont signalé trois cent soixante-onze (371) déclarations d'opérations suspectes et 53 missions de contrôles ont été effectuées par les superviseurs malgré le contexte sanitaire. Ainsi, dans le cadre des enquêtes et poursuites pénales, la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) a transmis vingt-sept (27) rapports au Procureur de la république. Par ailleurs, soixante-six (66) poursuites ont été engagées par le procureur pour des crimes de Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme dont certaines sont issues des enquêtes parallèles (Police et Gendarmerie).
232. En ce qui concerne la **lutte contre la corruption**, des efforts doivent être faits pour relever le niveau du score du Sénégal dans l'Indice de Perception de la Corruption (IPC). Les résultats de l'IPC montrent que le Sénégal a régressé et se situe dans la zone rouge, avec une note de 45/100 en 2020 à 43/100 en 2021. Par ailleurs, la Stratégie nationale de Lutte Contre la Corruption a été adoptée en Conseil des Ministres et le décret 2021 – 1 355 portant cadre de pilotage de suivi évaluation de la SNLCC signé le 11 octobre 2021, pour un suivi efficace de la Stratégie nationale.

Figure 3 : Évolution de l'Indice de perception de la corruption


Source : Transparency International (Sénégal)

233. À l'instar du Sénégal, aucun pays de l'UEMOA n'a obtenu la note de 50/100. Concernant la zone CEDEAO, seul le Cap-Vert est en dehors de la zone rouge avec une note de 58/100.

L'administration publique est plus efficace.



234. L'efficacité de l'administration publique constitue un défi majeur pour le Gouvernement avec le recentrage des politiques publiques autour du citoyen. Ainsi, le Renouveau du service public constitue le principal levier de transformation de l'action publique à travers le Programme d'amélioration et de modernisation de l'administration (PAMA). Ainsi, d'importantes réalisations en matière d'accès au service public et de dématérialisation des procédures administratives ont été réalisées.
235. Dans le cadre de la **poursuite de la transformation digitale dans l'administration**, notamment la dématérialisation des procédures administratives, les résultats suivants ont notamment été obtenus : (i) la mise en place d'une plateforme de recrutement centralisée pour SENUM SA, le ministère des sports et le ministère de l'Environnement ; (ii) le déploiement du Système de Gestion électronique du Courrier (SYGEC) au niveau de 26 structures administratives ; (iii) la gestion de la messagerie de l'Administration (102 structures administratives sont intégrées et 16 313 utilisateurs (comptes) enrôlés à la messagerie « gov.sn »).
236. Par ailleurs, pour garantir une administration publique efficace et une prise de décision optimale, le gouvernement met en œuvre la Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui constitue le cadre de financement et d'exécution des programmes et projets statistiques pour la production de données et de l'information. Cependant, il reste toujours un gap de financement à combler. Ainsi, sur environ 118 milliards de FCFA, seuls 52 milliards, soit 44% du budget global ont été mobilisés.
237. Aussi, des efforts restent-ils à faire dans le domaine de la collecte et de la désagrégation des statistiques. À cet effet, l'activité de production de statistiques publiques est gérée par le Système statistique national (SSN), créé par la loi 2012-03 du 03 janvier 2012, complétant et modifiant la loi 2004-21 du 21 juillet 2004. Le SSN étant de type déconcentré, la production de l'information statistique publique est répartie entre l'ANSD et les structures situées au sein des départements ministériels, d'établissements publics ou parapublics ou de personnes morales de droit privé investies d'une mission de service public. Toutefois, pour améliorer le SSN et le mécanisme de coordination au niveau local, il faudrait renforcer les services régionaux de la statistique et de la démographie en termes de ressources financières, humaines et matérielles.

238. Dans le cadre du suivi des réformes induites par le nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, 09 réformes relatives à l'amélioration de la mobilisation des ressources ont été finalisées en 2021 avec la généralisation des télé-procédures à toutes les grandes et moyennes entreprises domiciliées au sein de la Direction des grandes Entreprises (1 011 utilisateurs). L'état d'avancement du processus montre que 20 autres réformes liées au contrôle interne, au processus comptable, à la gestion de la dette et à la dématérialisation de la passation des marchés publics sont en cours pour l'année 2022.

L'accès à une justice équitable est amélioré.



239. L'accès au droit et aux services de justice pour tous les citoyens requiert la définition et la mise en œuvre d'une véritable politique volontariste ciblant tout particulièrement les catégories vulnérables, qui cumulent les handicaps sur ce point.

Tableau 24 : Principaux indicateurs sur la justice

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Taux de détention provisoire	41,9%	44,96%	38%	45,59%	+7,59 pdp	+0,69 pdp	+3,69 pdp
Taux de détention provisoire longue durée (≥ à 03 ans)	5%	8,98%	2,87%	4,34%	+1,47 pdp	-4,64 pdp	-0,66 pdp
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants	3,48	3,15	4	2,96	-1.04 pdp	-0,19 pdp	-0,19
Nombre de greffiers par magistrat	0,76	0,75	0,82	0,82	100%	+9,33%	+7,89%
Taux d'occupation des établissements pénitentiaires	232%	214%	200%	237%	37 pdp	+23 pdp	+5 pdp

Source : MJ, 2022

240. Le Gouvernement s'est engagé dans une politique de modernisation de l'Administration judiciaire en vue d'améliorer la qualité et l'accessibilité des populations à la justice. A cet effet, le budget alloué au ministère de la Justice est de 47 735 965 614 de FCFA en 2021 contre 20 080 222 039 de FCFA en 2020, soit une hausse de 27 655 743 575 de FCFA en valeur absolue et 138% en valeur relative. Cette augmentation s'explique par la dotation annuelle de 25 000 000 000 de FCFA du programme spécial de réalisation d'infrastructures dans le secteur de la justice, d'un coût global de 250 milliards sur une durée de 10 ans.

241. Dans le cadre du renforcement de l'accessibilité à la justice de proximité, les demandes d'assistance juridique et administrative des populations au niveau des 20 maisons de justice, ont augmenté respectivement de 4,6% et 96,24% en 2020 et 2021. En outre, le nombre de médiations enregistrées est de 9 935 en 2021 avec un taux de réussite de 74,16% contre 46,85% en 2020, soit une augmentation de 27,31 pdp du taux de réussite des médiations. La prévision de 2021 qui était de 74% a été dépassé de 0,16 pdp. De 2018 à 2020, ce taux a connu une baisse continue en passant de 59,23% en 2018 à 57,67% en 2019 puis à 46,85% en 2020. Ces performances montrent encore le rôle que jouent les maisons de justice dans la volonté de l'État de rapprocher la justice des justiciables.



242. Dans un souci de favoriser un meilleur accès à la justice, un projet de loi sur l'aide juridictionnelle a été élaboré en 2021. Ce projet de loi contient des dispositions garantissant à certaines catégories de justiciables, l'assistance d'un avocat. En attendant son adoption, le Gouvernement n'a cessé d'accroître tous les ans l'enveloppe budgétaire destinée à l'aide juridictionnelle. Elle est portée à 800 millions de FCFA en 2022 contre 600 millions de FCFA en 2021, soit une hausse de 33,33%, ce qui permet une prise en charge totale ou partielle des frais de justice avec notamment une attention particulière aux femmes victimes de violences.
243. Dans le cadre de **l'amélioration du traitement et du jugement des contentieux**, les progrès accomplis, dus à la tenue des sessions des chambres criminelles, ont permis de réduire le taux de détention longue durée entre 2018 et 2021 avec une évolution en dent de scie. En effet, le taux de détention longue durée a baissé de 0,4 point de 2018 (5,0%) à 2019 (4,6%) avant de passer à 8,98% en 2020 du fait de la pandémie de Covid-19. En 2021, il est redescendu à 4,34%, compte tenu de la reprise des sessions des chambres criminelles.
244. En ce qui concerne le **taux de détention provisoire**, il est passé de 44,96% en 2020 à 45,59% en 2021, soit une évolution négative de 0,63 pdp. La prévision d'une baisse jusqu'à 38% n'a pas été réalisé. Cette contreperformance peut s'expliquer par les difficultés liées à la tenue des audiences, souvent perturbées par la pandémie de Covid-19. L'indicateur a connu une évolution en dents de scie entre 2018 et 2020, même s'il a plus évolué de 4,16 pdp entre 2019 et 2020.
245. Ainsi, le **taux d'occupation** est passé de 214% en 2020 à 237% en 2021, n'atteignant pas la cible de 200% pour 2021. La hausse de ce taux s'explique par plusieurs raisons : (i) l'augmentation de 10,85% de l'effectif carcéral (10 532 en 2020 et 11 675 en 2021 ; (ii) l'absence de nouvelles constructions et réhabilitations au niveau des établissements pénitentiaires pouvant accroître leurs capacités d'accueil officielles (capacités réelles) ; (iii) une faible application des modes d'aménagement des peines (87 libérations conditionnelles en 2021 contre 210 en 2020) et (iv) une diminution de 40,52% du nombre de détenus bénéficiant de mesures de grâce.
246. Dans le cadre de la réinsertion sociale de ces détenus, 1 437 ont bénéficié d'une formation ou éducation en 2021 contre 1 853 en 2020, soit une baisse de 22%, pour une valeur cible de 2 496.
247. Par ailleurs, le Sénégal compte 37 établissements pénitentiaires répartis dans les 14 régions administratives. L'administration pénitentiaire enregistre un déficit d'agents de surveillance des lieux de détention malgré les efforts consentis par l'État. En termes de décongestion des prisons, 3 731 condamnés ont été graciés en 2020, 1 915 en 2021 et 824 en avril 2022.
248. Dans le même registre, le nombre de magistrats pour 100 000 habitants est passé de 3,15 en 2020 à 2,96 en 2021, soit une baisse de 0,19 pdp et une contreperformance de 1,04 pdp par rapport à la cible. L'amélioration de ce ratio devra impérativement passer par un recrutement massif de magistrats. Quant au ratio Greffier/Magistrat, il se situe à 0,82 en 2021 contre 0,75 en 2020, soit un écart de 0,07 pdp, ce qui est encore loin de la norme internationale (2 greffiers/1 magistrat). Des efforts doivent être consentis pour améliorer l'efficacité de la justice et résorber le gap de magistrats et greffiers dans les juridictions.
249. Le nombre de mineurs pris en charge par un éducateur spécialisé a augmenté de 2018 à 2021. Il est de 116 contre 105 en 2020, pour une prévision de 44 en 2021, soit une augmentation de 11 en valeur absolue et 10,48% en valeur relative. Cette contreperformance, s'explique par la forte demande de protection résultant des campagnes de préventions initiées par la Direction de l'Éducation surveillée et de la Protection sociale (DESPS) et le rythme modeste des recrutements d'éducateurs spécialisés.

250. Des efforts doivent être fournis par l'État, pour rendre accessible les statistiques judiciaires afin d'avoir un meilleur suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et des engagements internationaux, notamment, en matière de droits de l'Homme et d'administration de la justice. Les statistiques doivent également concerner la nature des délits et le nombre de recours. Le nombre de magistrats recrutés doit être revu à la hausse afin de respecter les standards internationaux en termes de ratio par rapport aux populations, leur répartition dans les juridictions, sur le territoire national.
251. L'amélioration de la situation actuelle, très peu satisfaisante, suppose la prise en compte de l'ensemble des facteurs géographiques, économiques et socioculturels susceptibles de faciliter l'accès équitable à l'information juridique et aux services de la justice. Pour ce faire, il faudra réduire la durée des détentions préventives, améliorer les conditions de prise en charge des mineurs, renforcer les sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, améliorer les conditions de séjour dans les prisons, renforcer l'accessibilité à une justice de proximité et les capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés.
252. En effet, il s'agira de : (i) faciliter un accès équitable aux services de la justice pour tous ; (ii) rapprocher les juridictions du justiciable ; (iii) rendre la justice plus accessible aux justiciables les plus défavorisés ; (iv) assurer une meilleure exécution des décisions de justice ; (v) assurer une justice de qualité ; (vi) recruter des magistrats et gérer les ressources humaines ; (vii) mettre à la disposition des praticiens du droit et du public la documentation juridique nécessaire ; (viii) informatiser le secteur de la justice.

L'enregistrement des faits d'état civil est amélioré.



253. Pour une bonne politique d'enregistrement des faits d'état civil, le Gouvernement a choisi de mettre en œuvre un plan stratégique national visant à moderniser le système de gestion de l'état civil, mais aussi d'intensifier l'information des populations sur l'enregistrement à l'état civil et améliorer l'interopérabilité entre le secteur de la santé et l'état civil. En ce sens, l'initiative consistant à installer des coins états civil-santé dans les structures médicales devrait améliorer l'établissement de l'état civil.
254. Pour améliorer l'offre de service des Centres d'état civil, douze mille (12 000) registres (naissance, mariage et décès) et trois cent trente mille (330 000) imprimés (extrait d'acte de naissance, cahier de village, cahier de quartier) ont été dotés à deux cent soixante-sept (267) communes.
255. En outre, le Gouvernement a entamé le processus d'élaboration de la Stratégie nationale de l'État civil (SNEC). La première phase consiste à faire une évaluation complète de l'état civil qui devra permettre de mieux appréhender les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil du Sénégal. Cette évaluation sert de base à une planification stratégique visant à mettre en place un état civil efficient, viable et sécurisé.
256. En effet, il s'agira de : (i) informatiser le système d'état civil ; (ii) promouvoir la mise en place d'un système de parrainage des enfants avec les OCB en vue de favoriser la déclaration des naissances ; (iii) renforcer le maillage territorial en multipliant les centres d'état civil secondaires en vue d'améliorer leur accessibilité géographique ; et (iv) mettre en œuvre le programme d'appui au renforcement et à la consolidation du système d'information de l'État civil et du

fichier national d'identité biométrique « Programme NEKKAL » adopté avec un budget de 28 Millions d'euros.

L'autonomisation des femmes est améliorée.



257. La **promotion de l'équité et de l'égalité de genre** passe par son intégration dans les politiques publiques en vue de corriger les disparités récurrentes homme-femme dans le processus de développement socioéconomique. Ainsi, l'accent est mis sur l'institutionnalisation du genre, le renforcement des capacités des acteurs et la promotion des droits humains par la lutte contre les violences basées sur le genre.
258. En 2021, la mise en œuvre du programme de renforcement de la résilience des ménages et groupes vulnérables « les femmes font partie de la solution » s'est poursuivie avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'Autonomisation économique des Femmes (SNAEF) pour libérer le potentiel de participation de ces dernières à la croissance de l'économie.

Tableau 25 : Principaux indicateurs sur l'autonomisation des femmes

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Nombre de femmes formées	3 472	2 176	605	2 237	>100%	2,8%	-35,5%
Nombre de femmes bénéficiaires de financement	4 000	3 554	8 500	4 394	51,69%	23,60%	9,85%
Nombre de projets financés	1 459	1 654	1 200	1 326	>100%	-19,80%	-9,11%

Source : Revue MFFGPE, 2022

259. S'agissant du renforcement des capacités techniques, productives et managériales, le nombre de femmes formées dans les activités entrepreneuriales, passe de 2 176 à 2 237 entre 2020 et 2021, d'où une légère évolution de 2,8% résultant de la dotation à nouveau des ressources financières allouées à la formation gelée lors de la pandémie et la levée des mesures restrictives qui ont occasionné une reprise des activités.
260. La cible de 2021 qui était de 605 a été largement atteinte grâce à la reprise des sessions de formation dans les différents CEDAF. Cependant, entre 2018 et 2021, le nombre de femmes formées a connu une baisse de 36% passant de 3 472 à 2 237.
261. Pour faciliter **l'accès des femmes au crédit, les mécanismes de financement** (Fonds national de l'Entreprenariat féminin (FNEF), du Fonds national de Crédit pour les Femmes (FNCF) ont mobilisé une enveloppe globale de 1 013 745 000 FCFA pour le financement des femmes touchant ainsi 31 départements. Et les activités dominantes sont la transformation de produits locaux, l'embouche, le commerce et l'aviculture.
262. Ainsi, **le nombre de femmes bénéficiaires de financement** a connu une augmentation de 24%, passant de 3 554 femmes en 2020 à 4 394 en 2021. Ce résultat est dû au mécanisme du revolving opéré sur les crédits antérieurs remboursés et qui a permis de mobiliser des ressources supplémentaires réinjectées dans le financement des activités économiques des femmes.

263. Le nombre de projets financés a subi une baisse de 22%, passant de 1 690 en 2020 à 1 326 en 2021, due au retard accusé dans l'exécution de certains projets comme le PADEF-EJ qui n'a pas effectué de décaissement au titre de la finance islamique. La cible de 1 200 a été largement atteinte grâce à la dotation de ressources supplémentaires du fonds force Covid d'un montant de 250 millions de FCFA qui a permis de financer 1 000 unités de production informelles gérées par des femmes impactées par la Covid-19. Sur la période 2018 à 2021, le nombre de projets financés a baissé de 9%.

La représentation des femmes dans la gouvernance politique et administrative



264. Par ailleurs, la **proportion des sièges occupés par les femmes** à l'Assemblée nationale est de 43% depuis 2020. Au niveau du CESE, la représentativité s'élève à 20% et au niveau du HCCT à 34%.

Tableau 26 : Principaux indicateurs sur la représentation politique et administrative des femmes

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Proportion de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux et les administrations territoriales							
AN	41,80%	43%	50%	43%	-7 pdp	0	+1,20 pdp
HCCT	33,33%	34%	50%	34%	-16 pdp	0	+0,67 pdp
CESE	19%	20%	50%	20%	-30 pdp	0	+1 pdp
Proportion de ministères disposant de mécanismes de prise en compte du genre	71,40%	90,60%	100%	94%	-6 pdp	+3,6 pdp	+22,6 pdp
Nombre d'audits genre réalisés	1	2	2	2	100%	0	+100%
Nombre d'agents cadres formés dans la prise en compte du genre	180	150	200	193	96,5%	+28,7%	+7,2%

Source : Rapport MFFGPE, 2022

265. Contrairement à beaucoup de pays, le Sénégal a réussi le pari de la parité dans les instances de prise de décision. En effet, la **proportion des sièges occupés par les femmes** dans les parlements nationaux passe de 42% à 43% entre 2018 et 2021, soit une légère hausse de 1pdp. Cette représentativité est de 43% à l'Assemblée nationale et 34% au HCCT.

266. Au niveau de l'administration publique, la proportion des femmes occupant la fonction ministérielle passe de 25% à 21,2% entre 2019 et 2021, soit une baisse de 3,8 pdp. Concernant la diplomatie, la proportion de femmes ambassadeurs est passée de 20% à 19% entre 2018 et 2021, soit une baisse de 1 pdp. La présence des femmes dans les forces de défense et de sécurité est passée de 5% à 4,7% entre 2018 et 2020, soit une baisse de 0,3 pdp. Au niveau de la police nationale, la présence des femmes demeure encore faible, passant de 9,35% à 9,17% entre 2019 et 2021, soit une baisse de 0,18 pdp. Dans le commandement territorial, le niveau de représentation des femmes gouverneurs est faible passant de 6,5% à 7,15% entre 2019 et 2021, soit une légère hausse de 0,65%.
267. La **proportion des ministères disposant de mécanisme de prise en compte du genre** est passée de 90,6% en 2020 à 94% en 2021. Cette situation découle de la généralisation des cellules genre et équité dans les ministères sectoriels, conformément au décret 2017-313 du 15 février 2017, instituant un Secrétariat général au sein des départements ministériels. Et sur la période 2018 à 2021, l'indicateur a évolué de 23% grâce à la généralisation progressive des cellules genre dans les ministères sectoriels.
268. En 2021, deux **audits genre** ont été réalisés par les ministères sectoriels (ministère de l'intérieur et ministère du Plan, de l'économie et de la coopération) correspondant à l'objectif. Ce résultat est imputable à l'appui des partenaires au développement et à l'engagement des ministères sectoriels. Toutefois, il est important de préciser que la cible pourrait être relevée avec la mise à disposition de ressources additionnelles.
269. Le **nombre d'agents cadres des institutions publiques formés dans les techniques d'intégration du genre** passe de 150 à 193 entre 2020 et 2021, soit une hausse de 28,66%. Sur la même période, une réalisation de 97% est obtenue. Cette situation s'explique par la volonté de promouvoir l'équité et l'égalité de genre dans les administrations publiques. Entre 2018 et 2021, le **nombre d'agents cadres formés** a connu une hausse de 7% passant de 180 à 193 agents.

La protection de l'intégrité physique et morale des femmes est améliorée.



270. Dans le cadre de la **lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles**, les violences basées sur le genre (VBG) et l'amélioration de l'offre de services aux victimes et survivantes de VBG, diverses activités ont été organisées. Il s'agit en outre du lancement de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles ; la poursuite de la campagne de vulgarisation de la loi 2020-05 du 10 janvier 2020 portant criminalisation du viol et de la pédophilie et l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'abandon des mutilations génitales.

Tableau 27 : Principaux indicateurs relatifs à la protection des femmes

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Nombre de victimes/survivants de VBG y compris les pratiques néfastes pris en charge	2 023	2 131	2 690	5 103	>100%	+139%	+152%
Nombre de mécanisme de suivi post déclaration d'abandon de l'excision fonctionnels mis en place	ND	ND	5	10	>100%		

Source : Rapport MFFGPE, 2022

271. Concernant le **nombre de victimes/survivants de VBG (y compris les pratiques néfastes)** pris en charge, l'indicateur a évolué de plus de 100% entre 2020 et 2021, pour s'établir à 5 103 victimes de VBG prises en charge. Cette évolution est imputable aux efforts dans l'offre de services essentiels de prise en charge des victimes par la mise en place de cinq boutiques de Droit. La cible de 2021 qui est de 2 690, a été largement atteinte grâce à la poursuite de la stratégie de vulgarisation de la Loi n°2020-05 du 10 janvier 2020, criminalisant les actes de viol et de pédophilie. Cette loi a été traduite en 14 langues nationales. En effet, sur 3 253 consultations enregistrées par les quatre boutiques de droit, 2 032 relèvent du droit de la famille (62%) et concernent 1 891 femmes (93%) et 141 hommes (7%), en 2020. Sur la période 2018-2021, on note une augmentation significative de plus 100%, passant de 2 023 à 5 103 victimes de VBG prises en charge.
272. Dans le cadre de la **promotion de l'abandon des mutilations génitales féminines, 10 mécanismes de suivi post déclaration d'abandon de l'excision fonctionnels sont mis en place** en 2021. Ce résultat s'explique par l'engagement et la mobilisation particulière des jeunes qui ont permis la mise en place de ces mécanismes au niveau des centres Ado. La cible de 5 en 2021 a été largement atteinte, d'où une performance de plus 100%, résultant de la sensibilisation des leaders communautaires sur le territoire national (femmes leaders, Bajenu Gox, présidentes d'organisation de femmes, Imams, Chef de villages, etc.) et a fortement conduit à un changement social.
273. Toutefois, les résultats de l'étude²⁸ menée dans le cadre du projet Women Count, montrent que les violences physiques faites aux femmes, notamment conjugales, ont augmenté durant la période de la Covid-19. Aussi ressort-il de l'étude que les victimes sont généralement des femmes en union, âgées de plus de 25 ans, avec un faible niveau d'instruction et pas ou peu en contact avec les médias.

La couverture sécuritaire est améliorée.



274. En matière de **défense et de sécurité**, le Sénégal est classé 54^{ème} en 2021 selon l'**indice mondial de paix** avec un score de 1,864/5. Ainsi, il gagne six (06) places par rapport à son score de 2019 qui était de 1,887/5. Toutefois, le Sénégal se place à la 70^{ème} place selon l'**indice mondial de terrorisme** de 2021 avec un score de 1,580/10.

Tableau 28 : Principaux indicateurs sur la couverture sécuritaire

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Taux de criminalité et de délinquance	30%	30%	28%	27,81%	-0,19 pdp	-2,19 pdp	-2,19%
Nombre d'agents de police recrutés	1 486	1 300	2 000	3 000	+100%	+100%	+100%
Nombre d'agents de la BNSP recrutés et formés	460	389	628	777	+100%	99,7%	68,9%

Source : Revue MINT, 2021

²⁸Source : ANSD « Etude sur les déterminants des violences faites aux femmes », octobre 2021



275. Afin de mieux **lutter contre la criminalité et la délinquance**, de prévenir la menace terroriste, d'assurer une meilleure surveillance des frontières et de prendre en charge les nouveaux délits commis via internet tout en veillant au maintien de l'ordre et de la paix sur l'ensemble du territoire, d'énormes efforts ont été consentis par le Gouvernement. En effet, le taux de criminalité et de délinquance est passé de 30% en 2020 à 27,81% en 2021, soit une baisse de 2,19 pdp, justifiée en partie par le recrutement de 3000 agents de polices en 2021.
276. En matière de **lutte contre le trafic de stupéfiants**, les saisines de chanvre indien ont connu une hausse passant de 740,549 kg en 2018 et 2 103 kg en 2020 à 2 236,104 kg en 2021. Cette augmentation se justifiée par le développement de la culture de la variété dite « verte » ou « karones », la pluralité des zones de culture et des points de débarquement et le Contournement des postes de contrôle situés sur les axes routiers. Toutefois, les drogues de synthèse ont une tendance baissière (Cocaïne 3 192 g et Haschich 915 g en 2021 contre respectivement 5 082 g et 10 705 g en 2020), même si ces substances en provenance de la sous-région inondent actuellement le pays. En outre, l'institutionnalisation d'accords de partenariats de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants (OCRTIS) avec d'autres structures comme la Marine et les Douanes sénégalaises dont les enquêtes combinées ont permis l'interpellation, par voie terrestre, aérienne et maritime, de plusieurs individus pour trafic et usage de drogues.
277. S'agissant de la **densification du maillage sécuritaire**, d'importantes constructions ont été réalisées en 2021 avec les nouveaux commissariats de police à Dakar (Parcelles Assainies Unité 15, Golf sud, Diamaguene Sicap Mbao, Yeumbeul COMICO, Rufisque-Est et Zac Mbao), Il s'y ajoute également la création d'un nouveau sous groupement du GMI de Dakar dénommé « INTER COGIC », la décentralisation des activités de la Police Technique et Scientifique par l'ouverture d'antennes dans certaines régions et départements, la construction d'un Centre d'instruction et d'entraînement tactique de la Police nationale à Kaolack et le démarrage des activités des Groupes Opérationnels du GMI à Diourbel, Kolda et Kédougou.
278. Concernant le **renforcement des effectifs et l'amélioration de la formation** pour se rapprocher du ratio universel de couverture sécuritaire (1 policier pour 1 000 habitants), des efforts considérables ont été faits avec le recrutement dans le cadre du programme « XEYU NDAW YI » de 3 000 policiers adjoints volontaires en 2021 contre 1 300 en 2019 et 1 486 en 2018.
279. En matière de **sécurité civile**, des réponses rapides et adaptées ont été apportées à la population impactée par les inondations. À cet effet, l'Etat-major des Sapeurs-pompiers a formé 477 agents en 2021, en plus des 300 réengagés, soit une évolution de 99,74% par rapport à 2020. On note aussi une évolution de 2,5% (82% en 2021 contre 80% en 2020) de la couverture opérationnelle en casernes de Sapeurs-pompiers. Cela se traduit par la mise en service des casernes de Darou Mousty, Guinguinéo et Fass Barigo et la réhabilitation des casernes de Khombole, Foundiougne et Thiénaba.
280. Par ailleurs, plusieurs mesures et réformes sont entreprises : (i) l'élaboration du plan stratégique national de lutte contre la drogue (PSNLD) 2021-2025 ; (ii) la création du Centre de recueil et d'enregistrement des Données et Informations policières (DACORE) ; (iii) l'institution du Centre national de vidéosurveillance par le décret 2020-790 portant organisation du ministère de l'Intérieur ; (iv) l'érection de la Direction de la Protection civile en Direction générale ; (v) l'élaboration de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (SNRRC); (vi) le projet de Loi portant statut du corps des préfets.

Les territoires sont plus attractifs.



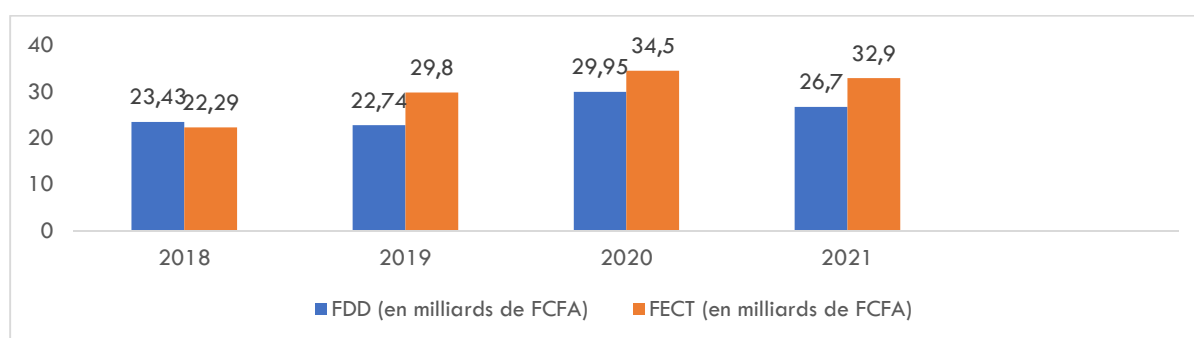
281. Pour promouvoir un développement territorial durable fondé sur l'approfondissement de la politique de décentralisation et un aménagement spatial cohérent, le Gouvernement a mis en œuvre la réforme de l'acte III de la décentralisation. À cet effet, la stratégie adoptée est fondée sur l'approche territoriale de l'aménagement permettant d'impulser les bases du développement durable des collectivités territoriales à travers les transferts de ressources de l'État (FDD, FECT et BCI décentralisé) et les programmes de constructions d'infrastructures sociales de base (PUDC, PUMA, PROMOVILLES et PDZP/PNDL).

Tableau 29 : Principaux indicateurs sur l'attractivité des territoires

Indicateurs	2018	2020	2021		Taux de réalisation ou écart /cible	Écart ou tx de croissance 2021/2020	Écart ou tx de croissance 2021/2018
			Prévu	Réalisé			
Indice d'accès et de sécurisation foncière	0,68	0,69	0,69	ND	ND	ND	ND
Linéaire de routes non revêtues aménagées et ouvertes à la circulation (km)	617	632	895	717	80,1%	+13,44%	+16,2%
Linéaire de réseau routier et d'ouvrages de franchissement (km)	32,3	56,4	64,9	62,9	96,9%	+11,5%	+94,7%
Linéaire de routes (urbaines) construites/réhabilitées terminées (km)	13	98,75	173	166,45	96,2%	+68,5%	>100%

Source : Revues MCTDAT et MDCEST, 2022

Figure 4 : Évolution du FDD et du FECT (milliards FCFA)



Source : MCTDAT, 2022

282. Par ailleurs, afin de permettre aux collectivités territoriales de jouer pleinement leur rôle, l'État du Sénégal a transféré en 2021, différentes catégories de ressources, parmi lesquelles le **Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD)** et le **Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales (FECT)**, pour une enveloppe globale de 59,6 milliards en 2021 contre 54,6 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 9,2%. Cette hausse est due à l'augmentation des fonds alloués aux communes sur la base de l'évaluation des performances de l'année 2020. Ainsi le FDD et FECT ont augmenté respectivement de 1,75 milliards de FCFA (+7,01%) et 3,3 milliards (+11,148%).



283. Pour rappel, l'enveloppe cumulée du FDD et du FECT en 2018, s'élevait à 45,72 milliards de FCFA, soit un taux d'accroissement de 30,3%. Cette hausse est due aux efforts consentis par le Gouvernement dans la mise en place des transferts financiers. En plus de ces fonds, l'État a mis, en 2021, à la disposition des collectivités territoriales, plus de 21 milliards de FCFA au titre de la contribution économique locale, plus de 5 milliards pour les ristournes et 13,6 milliards de FCFA dans le cadre du Programme d'appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN).
284. Entre 2020 et 2021, les dépenses des collectivités territoriales ont été exécutées à 48,25% par rapport aux prévisions budgétaires. Elles s'établissent à 200,19 milliards de FCFA en 2021 contre 175,12 milliards en 2020, soit une hausse de 25,07 milliards en valeur absolue.
285. Au niveau des **recettes non fiscales**, les produits du domaine ainsi que les intérêts et dividendes ont enregistré entre 2020 et 2021 une diminution qui se chiffre à 67,38 millions de FCFA, soit une variation de -1,26%. Cependant, les **recettes fiscales** ont connu une augmentation de 6,68 milliards de FCFA pour s'établir à 78,27 milliards en 2021. Elles représentent 46,93% des recettes de fonctionnement en 2021, contre 46% pour 2020, et 29,85% des recettes totales.
286. En ce qui concerne l'**équité territoriale**, les inégalités territoriales sont réduites grâce au renforcement des infrastructures d'accès aux services sociaux de base en milieu rural et à la modernisation des équipements dans les axes frontaliers. En effet, le PUDC a permis à 457 villages en 2021 contre 242 villages en 2020, en zone rurale, d'avoir accès à l'énergie avec la mise en œuvre du Projet d'électrification de 2 000 villages. Par ailleurs, 717 km de linéaires de routes non revêtues ont été construites et ouvertes à la circulation en 2021 contre 632 km en 2020 et 617 km en 2018.
287. Le **PUMA** a permis de construire 196 infrastructures et équipements sociaux de base en 2021 contre 103 en 2020 et 58 en 2018, soit une hausse respective de 90% et de plus de 100%. Il a aussi réalisé 62,9 km de linéaires de réseau routier et d'ouvrages de franchissement en 2021 contre 56,4 km en 2020, soit un écart de 10,3% et un taux de réalisation de 96,9%. Cependant, depuis sa mise en place, le Programme ne dispose toujours pas de ressources extérieures et fonctionne exclusivement avec les ressources du Budget consolidé d'Investissements (BCI), malgré les nombreuses requêtes soumises aux Partenaires au développement et les offres de financements privés reçus.
288. S'agissant du **PROMOVILLES**, un gap de 6,55 km a été noté par rapport aux prévisions des travaux de voiries pour l'année 2021, même si une amélioration de 68,5% a été notée entre 2020 et 2021. Le gap est justifié par le fait que le marché de la zone Ouest 2 sur financement BCI a été finalement résilié et il a fallu un temps pour finaliser le contrat de substitution signé avec l'entreprise CDE. En termes d'assainissement et de drainage des eaux pluviales, le linéaire de km construit a connu une hausse de 72,6%, passant de 103 km en 2020 à 177,85 km en 2021, et une performance de 98,8%.
289. Dans le cadre du **Projet de Désenclavement des Zones de Production (PDZP)**, un montant de 22,4 milliards de FCFA a été alloué aux Collectivités territoriales, correspondant à un linéaire de 608 km de construction/réhabilitation des pistes rurales sur un objectif initial de 550 km. Concernant la réalisation d'infrastructures d'accompagnement (magasins de stockage, périmètres maraichers, marchés ruraux, etc.), 241 infrastructures ont été réceptionnées en 2021 sur un objectif de 252, dynamisant ainsi l'économie locale des villages riverains.
290. En somme, ces progrès ont permis aux programmes de contribuer à l'équité au niveau des collectivités territoriales mais aussi d'augmenter le taux d'équipements collectifs et les ressources financières propres des collectivités territoriales, le niveau de service des voiries, le cadre de vie, la visibilité et la sécurité nocturnes ainsi que l'employabilité des jeunes.



291. L'État poursuit les efforts de repérage des espaces fonciers par le développement du cadastre et la modernisation du livre foncier pour sécuriser les transactions foncières avec le respect des droits des communautés. Cela pourrait faciliter la collaboration entre les exploitations familiales et les investisseurs agricoles par le développement de la contractualisation en appliquant les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ainsi, **l'indice de sécurisation foncière** est passé de 0,68 en 2018 à 0,69 en 2020, soit un progrès de 1,47%.
292. Au titre des **réformes**, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des Territoires (LOADT) a été promulguée en janvier 2021 et permettra notamment d'énoncer les différents outils d'aménagement du territoire et de les rendre opposables aux tiers.

CONCLUSION PARTIELLE (AXE 3)

293. Les résultats observés durant la période sous revue montrent que l'activité économique est en phase de redynamisation, à la suite de la pandémie de Covid-19. En effet, le niveau de réalisation des résultats prioritaires montre que la dynamique enclenchée durant le début de la seconde phase du PSE s'est poursuivie en termes de performances administratives, financières, de réduction des inégalités territoriales et d'attractivité de l'environnement des affaires. Pour maintenir cette dynamique de croissance, l'État devra se concentrer sur le défi du renforcement de la gouvernance économique, financière et territoriale, la promotion d'une administration moderne et efficace au service du développement dans un environnement de paix, de sécurité et d'égalité. Pour cela, il s'agit de mettre en place un cadre juridique et réglementaire incitatif pour promouvoir les financements innovants et renforcer la mobilisation des ressources privées.
294. Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre satisfaisante des réformes et la dématérialisation des procédures administratives a permis une rénovation du secteur public à travers un meilleur accès aux services publics et une efficacité de l'administration. Ainsi, le Gouvernement a soutenu profondément les réformes liées à la compétitivité économique, à la couverture sécuritaire et au processus de modernisation de l'Administration publique pour mettre en place des territoires attractifs et dynamiques.
295. En matière de gouvernance et d'équité territoriale, les transferts de l'État (FECT, FDD,) ont augmenté et les inégalités territoriales sont réduites grâce au renforcement des infrastructures d'accès aux services sociaux de base en milieu rural et à la modernisation des équipements dans les axes frontaliers.
296. Concernant le genre, d'importants efforts ont été réalisés par l'État pour une prise en compte de la dimension genre dans les politiques publiques. Cependant, la discrimination et les inégalités sont toujours d'actualité à cause de l'enracinement dans les normes sociales, culturelles, les croyances et la faible vulgarisation du concept genre.
297. En termes d'accessibilité à la justice, les progrès notés via l'information juridique, les médiations et l'assistance administrative reflètent l'intérêt croissant que les populations portent aux maisons de justice. Cependant, des efforts doivent être consentis pour améliorer l'efficacité de la justice et résorber le gap de magistrats et greffiers dans les juridictions
298. Afin de consolider la paix, dans un contexte de menace généralisée de terrorisme, d'importants résultats ont été enregistrés dans les domaines de la lutte contre la délinquance, la criminalité, la gestion des frontières, le maintien de l'ordre public et la gestion des secours d'urgence. Certes, ces résultats ont permis une meilleure prise en charge des préoccupations de la population mais, plusieurs défis restent à être relevés pour conférer au département ministériel en charge de la sécurité des personnes et des biens sa véritable vocation.



CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

299. La mise en œuvre de la première année du Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A) du Plan Sénégal émergent a permis de poser les bases essentielles pour une reprise forte et durable de l'économie. Ainsi, l'activité économique a connu une reprise en 2021, à la suite de la conjonction de plusieurs facteurs, notamment, une meilleure maîtrise de la pandémie de Covid-19 et une reprise satisfaisante des activités des secteurs secondaire et tertiaire. Au total, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,1% en 2021 après un repli de 1,3% en 2020.
300. Cette croissance a été amoindrie par les contreperformances du secteur primaire. En effet, l'installation tardive de l'hivernage et les déficits pluviométriques dans la majeure partie du territoire a entraîné une baisse des superficies et des rendements des principales spéculations. En outre, le sous-secteur de la pêche continue de subir les effets du changement climatique. Le fait que l'aquaculture ne reçoit pas encore le financement nécessaire pour assurer son développement constitue aussi un réel obstacle à l'atteinte des cibles. La mise en œuvre du Programme d'Urgence pour l'emploi des Jeunes « *Xeyu Ndaw ni* », a permis de créer 62 334 emplois en 2021, compte non tenu du recrutement de 20 000 emplois supplémentaires planifiés en 2022.
301. Malgré les efforts budgétaires consentis par l'État dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, le Sénégal accuse un déficit de capital humain, ce qui le met à la 168^{ème} place parmi les 189 pays dans la catégorie « développement humain faible » et inférieur à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne en matière d'indice de développement humain.
302. La consolidation budgétaire s'est poursuivie durant l'année sous-revue, à travers une rationalisation des dépenses de fonctionnement et de relèvement du niveau des investissements publics, dans la dynamique d'une relance économique. Les réformes des finances publiques de l'UEMOA se sont également accélérées, permettant au Sénégal d'être classé parmi les premiers en matière de réformes. En vue de mobiliser davantage de ressources privées pour le financement des actions prioritaires du (PAP 2A), le Gouvernement du Sénégal a adopté la loi sur le partenariat public-privé. Ce nouveau cadre juridique de PPP, plus attractif et sécurisant pour les investisseurs privés nationaux et internationaux, permettra de capter un portefeuille substantiel de projets PPP de qualité et de relever le volume des investissements.
303. En outre, l'opérationnalisation de la loi d'orientation relative au Système national de Planification (SNP), permettra d'établir un cadre de planification cohérent et performant à travers l'instauration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et l'institutionnalisation d'un cadre propice d'harmonisation des interventions au niveau territorial.
304. Ainsi, pour atteindre les principaux objectifs à court terme, les recommandations sectorielles ci-après ont été retenues :
- **Agriculture** : (i) intensifier la mise en œuvre du programme d'autosuffisance en riz ; (ii) faciliter l'acquisition de plateforme logistique agroalimentaire mixte ; (iii) développer des aménagements hydroagricoles dans les zones à fort potentiel ; (iv) intensifier la lutte contre la dégradation des terres.
 - **Élevage** : (i) sécuriser le foncier pour les besoins exclusifs de l'élevage et des activités connexes ; (ii) mettre à niveau et former les acteurs de l'élevage pour asseoir les bases de leur professionnalisation ; (iii) vulgariser l'assurance agricole, comme facteur de sécurisation du cheptel mais aussi d'incitation et de garantie des financements ; (iv) renforcer la structuration des chaînes de valeurs animales inclusives pour la mise en place d'interprofessions fonctionnelles et la promotion de la contractualisation entre les acteurs,



notamment entre les producteurs et les industriels et (v) adopter des réformes sur les plans réglementaire et fiscal pour favoriser les investissements et la compétitivité du secteur.

- **Pêche et aquaculture** : (i) renforcer les investissements dans l'aquaculture ; (ii) renforcer la lutte contre les pratiques de pêche illégale et (iii) mettre en œuvre efficacement le plan stratégique de développement de la pêche continentale.
- **Industrie** : accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement industriel agroalimentaires ; accélérer la mise en place des agropoles (sud, nord, centre, ouest).
- **Mines et géologie** : (i) renforcer l'encadrement de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ; (ii) mettre en œuvre la Stratégie de Développement du Contenu local dans le secteur minier ; (iii) actualiser la loi n°2016-32 du 8 novembre 2016 portant code minier.
- **Secteur privé** : améliorer l'accès des PME aux financements et à la commande publique et encourager leur formalisation ; mettre en place un environnement propice à l'essor des champions nationaux.
- **Commerce** : (i) développer le marché intérieur et la consommation, renforcer l'intégration du Sénégal dans le commerce international ; (ii) promouvoir et développer l'entrepreneuriat privé et les PME.
- **Tourisme** : (i) promouvoir davantage le tourisme local ; (ii) valoriser le patrimoine naturel et culturel du Sénégal, afin de développer une offre attractive et diversifiée et (iii) poursuivre la mise en œuvre du programme de réhabilitation des aéroports du Sénégal (PRAS).
- **Infrastructures et services financiers** : (i) mettre en œuvre la stratégie nationale d'inclusion financière ; (ii) développer des produits et services financiers mieux adaptés aux segments de la population ayant le moins accès aux services financiers traditionnels.
- **Économie numérique** : (i) accélérer la mise en œuvre de la SN2025 (en particulier la mise en place de l'Identité numérique nationale et de la Stratégie nationale de Développement des villes et communautés intelligentes) ; (ii) accélérer la modernisation de la SN la Poste ; (iii) adopter le projet de révision portant code des postes et (iv) améliorer l'inclusion numérique par le développement des territoires ; renforcer le contrôle de la QoS et de la couverture du réseau national.
- **Transport** : (i) accélérer le programme de désenclavement des pistes de production ; (ii) accélérer les travaux d'infrastructures du BRT ; (iii) accélérer la réalisation de la route Sénoba Ziguinchor et (iv) soutenir la restructuration des transports en commun pour une mobilité urbaine durable.
- **Énergie** : (i) mettre en œuvre le Code de l'électricité pour prendre en compte la stratégie nationale « gaz to power » via l'adoption et l'effectivité de tous ses décrets d'application ; (ii) assurer l'effectivité du rachat de l'électricité des autoproducteurs par la Senelec ; (iii) poursuivre l'électrification du monde rural et (iv) harmoniser les tarifs de l'électricité, pour un accès universel à l'horizon 2025.
- **Emploi** : (i) renforcer l'employabilité et l'autoemploi ; (ii) poursuivre les programmes intensifs en main-d'œuvre, notamment en faveur des jeunes et (iii) accélérer la mise en œuvre du projet Agri\$-jeunes.



- **Éducation et Formation** : (i) poursuivre la mise en œuvre effective de la politique de diversification de l'offre éducative ; (ii) améliorer les conditions d'enseignement/apprentissage ; (iii) rendre l'offre d'éducation publique plus attractive.
- **Formation professionnelle et technique** : (i) relever sensiblement les effectifs enrôlés dans l'alphabétisation fonctionnelle et la formation professionnelle ; (ii) renforcer les filières de formation technique et professionnelle ; (iii) renforcer les dispositifs et système de formation professionnelle, alternative pour une meilleure prise en compte des acteurs du secteur formel et (iv) améliorer le ciblage des bénéficiaires des initiatives et programmes de formation dédiés aux jeunes.
- **Enseignement supérieur, recherche et innovation** : (i) poursuivre la réorientation du système vers les STEM ; (ii) finaliser la construction d'infrastructures, notamment à la Cité du savoir, et l'acquisition des équipements de recherche prévus ; (iii) renforcer la dématérialisation de la gestion des œuvres sociales universitaires pour plus d'efficacité, d'équité et de transparence.
- **Santé et Nutrition** : (i) auditer les décès en pédiatrie ; (ii) poursuivre les efforts de recrutement et de formation des ressources humaines, en veillant à une répartition équitable des effectifs ; (iii) accompagner la mise en place d'un système d'information hospitalier performant.
- **Protection sociale** : (i) entamer un processus de financement interne du RNU ; (ii) formaliser ou institutionnaliser le PNBSF ; (iii) renforcer la soutenabilité des initiatives de gratuité des soins destinées aux groupes vulnérables ainsi que le contrôle médical.
- **Protection de l'Enfant** : (i) accélérer le processus d'adoption du Code de l'Enfant ; (ii) élaborer le nouveau Plan d'Action Nationale de la Protection de l'Enfance, inscrit dans le cadre de la SNPE ; (iii) opérationnaliser les plans d'actions nationaux pour l'abandon des MGF et pour l'abandon du mariage d'enfants.
- **Eau et Assainissement** : (i) renforcer les investissements dans le domaine de l'accès à l'eau et combler les retards d'investissement dans le domaine de l'assainissement ; (ii) finaliser le code de l'eau et la réforme sur l'hydraulique urbaine.
- **Habitat et cadre de vie** : (i) accélérer la mise en œuvre du programme de construction des 100 000 logements ; (ii) poursuivre l'amélioration du cadre de vie.
- **Environnement et développement durable** : (i) renforcer la protection des formations forestières et des nouvelles plantations ; (ii) rendre fonctionnel et renforcer le parc des unités de lutte contre les feux de brousse ; (iii) renforcer les investissements pour la reforestation durable du territoire, l'atténuation des effets du changement climatique et de l'érosion côtière ; (iv) accélérer la mobilisation des ressources financières pour assurer le suivi de la mise en œuvre des PGES ; (v) mettre en œuvre les réformes qui découlent du processus du PSE VERT et (vi) mettre en œuvre la loi sur le plastique.
- **Climat des affaires** : (i) achever les réformes structurelles et sectorielles en termes de législation du travail ; (ii) mettre en place le livre foncier électronique et (iii) ériger une Cour d'appel commerciale et une carte de tribunaux de commerce.
- **Gouvernance administrative** : (i) renforcer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel et les capacités de ressources humaines au niveau central et décentralisé ; (ii) poursuivre la mise en œuvre du Code de déontologie ; (iii) mettre l'accent sur l'évaluation de la performance des services publics et la qualité de l'accueil des usagers ; (iv) promouvoir la dématérialisation des procédures administratives, notamment dans les



administrations locales ; (v) améliorer la communication des citoyens sur l'existence et les compétences des services ; (vi) poursuivre les efforts pour améliorer la transformation digitale de l'Administration et aussi mettre en place un dispositif fonctionnel d'amélioration de la gouvernance numérique, notamment l'interopérabilité des systèmes d'information et (vii) augmenter les ressources en indexant les fonds de transfert à au moins 3% du budget de l'Etat, pour répondre davantage aux besoins des compétences transférées au niveau des collectivités territoriales.

- **Genre** : (i) poursuivre les réformes juridiques pour un accès équitable et sécurisé à la justice pour les hommes et les femmes, conformément aux dispositions des instruments de promotion des droits humains fondamentaux ; (ii) renforcer la lutte contre les discriminations qui conditionnent l'accès des femmes au marché du travail et au maintien dans les emplois de qualité ; (iii) poursuivre le processus d'institutionnalisation du genre dans les administrations publiques ; (iv) augmenter les ressources dédiées à l'autonomisation des femmes ; (v) accéder aux soins de santé sexuelle et reproductive respectueux et sûrs pour toutes les adolescentes et les femmes ; (vi) poursuivre les efforts dans les nominations de femmes (gouvernement, ministères, administration territoriale, CSE, HCTT, etc.) ; (vii) promouvoir le renforcement de capacités des forces de l'ordre (Police et Gendarmerie) dans la prise en charge de l'accueil des VBG ; (viii) mettre en place des one stop centers pour une prise en charge regroupée des victimes de violence et (viiii) renforcer les capacités des cellules genre.
- **Gouvernance territoriale** : (i) poursuivre la révision et l'élaboration des décrets d'application du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ; (ii) élaborer le guide sur l'inter territorialité ; (iii) institutionnaliser le genre dans la mise en œuvre du PNADT, du PACASEN rural, de la Fonction publique locale ; (iv) actualiser le référentiel des Emplois, Compétences et Métiers des Collectivités territoriales ; (v) mettre en œuvre le Programme d'Appui à la Maitrise de l'Information territoriale (PAMIT) et le Projet E-Territoire et (vi) mettre en place les Bureaux économiques locaux.
- **Paix et sécurité** : (i) renforcer le maillage territorial ; (ii) poursuivre le renforcement des moyens humains et matériels nécessaires pour assurer la sécurité des personnes, des biens et des frontières ; (iii) améliorer le maillage du territoire en paratonnerres ; (iv) mettre en œuvre le Projet de Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (SNRRC) ;


ANNEXE 1 : MATRICE DES INDICATEURS DU PSE

SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cadre macro et pauvreté	10001	Taux de croissance (en %) du PIB réel	6,4%	6,2%	7,1%	6,7%	4,4%	1,3%	6,1%
Cadre macro et pauvreté		Déficit budgétaire	3,7%	3,3%	3%	3,7%	3,9%	6,4%	6,3%
Cadre macro et pauvreté	10007	Taux d'investissement public	6,3%	7,0%	6,8%	6,4%	6,4%	7%	6,7%
Cadre macro et pauvreté	10008	ICOR	3,5	3,8	3,6	3,8	6,8	10,7	3,9
Cadre macro et pauvreté	10009	Taux d'investissement privé ²⁹	16,8%	17,0%	19,0%	19,8%	24%	22,5%	24,7%
Cadre macro et pauvreté	10010	Taux de croissance de l'investissement privé	4,8%	14,2%	18,5%	12,4%	9%	1,7%	12,7%
Cadre macro et pauvreté	ODD1741	Ratio du service de la dette par rapport aux exportations	8%	12,3%	15%	12,5%	12,2%	23%	19,8%
Cadre macro et pauvreté	10002	Taux d'investissement global (FBCF)	23,02%	23,93%	25,83%	26,0%	30,2%	29,5%	31,4%
Cadre macro et pauvreté	10003	Déficit du compte courant en pourcentage du PIB (%)	5,3%	4,1%	7,3%	7,9%	-8,1%	-10,9%	-13,3%
Cadre macro et pauvreté	10004	Taux d'inflation (IHPC)	0,1%	0,8%	1,3%	0,6%	1,0%	2,5%	2,2%
Cadre macro et pauvreté	ODD821	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi ³⁰	5,2%	4%	2,8%	1,4%	0,4%	ND	ND
Cadre macro et pauvreté	A2063	PIB par habitant (1 000 FCFA)	724	747	779	802	814	800	823,8
Cadre macro et pauvreté	ODD111	Proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (3,2 \$US)	37,98% (2011)	ND	35,6%	ND	32,6%	ND	ND
Cadre macro et pauvreté	ODD121	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (%)	42,8% (2011)	ND	ND	ND	37,8%	ND	ND
Agriculture et sécurité alimentaire	10101	VA du sous-secteur de l'agriculture (milliards de FCFA)	904,9	939,2	1 093,2	1 204,9	1 255,5	1 491,9	1 462,1
Agriculture et sécurité alimentaire	ODD211	Prévalence de la sous-alimentation	9,8%	8,9%	7,9%	7,4%	7,5%	7,6%	7,4%
Agriculture et sécurité alimentaire	ODD212	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave	14%	23%	25%	15,6%	16,47%	23,1%	17,4%

²⁹ Le taux d'investissement privé est approché à la FBCF privé

³⁰ Productivité apparente du travail



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Agriculture et sécurité alimentaire	ODD241	Part des Superficies de terres agricoles sous Gestion durable	12,2%	12,0%	11,2%	11,4%	14,9%	11,2%	ND
Agriculture et sécurité alimentaire	10104	Production céréalière (tonnes)	2 152 242	2 124 668	2 516 466	2 838 938	2 768 799	3 640 545	3 480 394
Agriculture et sécurité alimentaire	10105	Production de riz (tonnes)	906 348	945 617	1 011 269	1 156 307	1 155 730	1 349 723	1 326 761
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10115	Production de fonio (tonnes)	3 228	105 385	3 857	3 921	5 151	6 761	1 326 761
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10114	Production de maïs (tonnes)	304 296	400 462	417 259	486 673	530 705	761 883	754 621
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10113	Production de mil (tonnes)	748 874	698 643	891 696	897 574	807 044	1 144 855	1 039 860
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10116	Production de sorgho (tonnes)	188 500	193 452	291 171	295 463	270 168	377 323	352 474
Agriculture et sécurité alimentaire	10106	Production arachidière (tonnes)	1 050 042	991 427	1 405 223	1 500 588	1 421 288	1 797 486	1 677 804
Agriculture et sécurité alimentaire	10107	Volume des exportations horticoles (tonnes)	90 635	91 106	1 062 000	122 148	175 584,4	154 194,5	121 000
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10107	Production d'oignons (tonnes)	367 500	393 225	400 000	434 112	444 871	412 305	435 000
Agriculture et sécurité alimentaire	IHS10106	Production de pomme de terre (tonnes)	52 230	67 485	118 783	140 000	158 875	147 985	126 626
Élevage et productions animales	10201	Valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage (milliards de FCFA)	372,9	405,5	419,8	435,8	449,7	469,7	481,1
Élevage et productions animales	10203	Production de viande et d'abats (milliers de tonnes)	214,3	242,6	246,5	255,8	267,4	284,9	297,5
Élevage et productions animales	10204	Production de lait (en millions de litres)	226,7	231,5	243	249,4	264,6	267,8	280,6
Élevage et productions animales	10205	Quantité d'œufs de consommation (millions unités)	571,1	615	719	736	829	1191	1300
Élevage et productions animales	10206	Quantité de cuirs et de peaux exportés (tonnes)	4 772	6 177	5 049	6 440	5191	ND	
Pêche et aquaculture	10301	Valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture (milliards)	116,5	126,4	131,3	140,4	152,0	139,6	135,5
Pêche et aquaculture	10304	Taux d'immatriculation des pirogues	85%	65,65%	76%	67%	74%	74%	74%
Pêche et aquaculture	IHS10306	Volume de la pêche continentale	10 003	11 254	13 461	11 003	13 011	14 001	9 820



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pêche et aquaculture	10305	Exportation de produits halieutiques en volume (tonnes)	188 463	192 163	207 089	272 178	311 906	309 937	270 603
Pêche et aquaculture	10305	Exportation de produits halieutiques en valeurs (milliards)	202,89	217,56	244,16	244,36	307,174	262,14	250
Pêche et aquaculture	10306	Débarquements de la pêche artisanale (tonnes)	383 224	397 871	439 080	398 643	451 964	407 028	348 208,4
Pêche et aquaculture	10307	Débarquements de la pêche industrielle (tonnes)	49 565	85 586	92 251	118 561	114 729,3 9	83 410	110 722
Pêche et aquaculture	10308	Volume de la production aquacole (tonnes)	1 215,5	2 082	1 011	1 108	1 010	1 100	1 374
Pêche et aquaculture	10309	Volume des produits transformés artisanalement (tonnes)	40 340	42 318	41 320	31 924	41 201,86	33 147	
Industrie	10401	Valeur ajoutée de l'Industrie (en % du PIB)	18,87%	18,78%	18,42%	18,05%	17,94%	17,86%	18,24%
Industrie		Indice harmonisé de production industriel (IHPI)	115,4	122,1	125	125,7	110,2	112,4	131,1
Industrie	IHS10402	Emploi dans l'industrie en proportion de l'emploi total	18,4%	18,2%	18,8%	18,8%	19,2%	19,4%	19,7%
Industrie	ODD921	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	17,00%	16,96%	16,88%	16,53%	16,19%	16,06%	15,84%
Industrie	ODD921	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par habitant (1 000 FCFA)	122 799,8	126 172,4	128 660,3	129 881,8	130 721,5	126 760,6	133 604,9
Industrie	ODD922	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (actif occupé)	17,7%	17,5%	18,1%	18,1%	18,5%	18,8%	19,1%
Industrie	10408	Taux de croissance de la productivité industrielle (%) ³¹	6,73%	2,84%	-3%	4,19%	-1,58%	6,58%	9,24%
Industrie	IHS10813	Part des exportations de biens manufacturiers sur le total des exportations (%)	52,8%	50,4%	51,2%	51,4%	51,7%	66,00%	66,80%
Industrie		Part de l'industrie Manufacturière dans la valeur ajoutée total de l'industrie (en %)	89,8%	89,9%	89,7%	89,7%	89,5%	88,7%	88,9%

³¹ Calculer à partir de la VA par tête/effectifs dans l'industrie



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Mines et géologie	10501	Revenus provenant du sous-secteur minier (milliards de FCFA)	108,2	107,4	107,3	111,9	132,17	162,85	ND
Mines et géologie	10502	Production de zircon (tonnes)	46 000	62 000	82 500	93 569	80 747	83 257	90 760
Mines et géologie	10503	Production de phosphate de chaux (tonnes)	1 826 169	2 570 980	2 400 000	2 558 526	2 593 498,5	2 138 435	2 480 005,8
Mines et géologie	10504	Production d'or (tonnes)	5,95	6,82	7,32	12,57	13,1	12,4	15,81
Commerce et intégration régionale	10802	Taux de couverture des importations de biens par les exportations	56,71%	59,39%	54,87%	53,24%	60,59%	59,96%	63,84%
Commerce et intégration régionale	ODD17111	Exportations de biens et services en valeur	2 383,07	2 432,80	2 676,65	2 946,69	3 425,86	2 914,09	3 567,65
Commerce et intégration régionale	10808	Indice de diversification des exportations	0,730	0,759	0,775	0,78	0,78	0,78	0,769
Commerce et intégration régionale	IHS10814	Exportations de biens par tête (FCFA) ³²	121 281,712	119 602,626	129 563,068	141 372,172	164 093,743	144 064,1	176 365,35
Tourisme	10901	Recettes touristiques (milliards de FCFA)	358,05	570,17	639,42	668,37	864,97	ND	ND
Tourisme	10902	Nombre d'entrées de touristes	1 006 611	1 358 859	1 523 917	1 592 923	1 958 828	ND	ND
Tourisme	10903	Taux d'occupation lits des hôtels	34,59%	35,11%	37,50%	36%	40%	ND	ND
Tourisme	10904	Durée moyenne de séjour hôtelier	2,3	1,92	1,8	1,69	1,63	ND	ND
PME	10602	Nombre de PME encadrées par l'ADEPME	402	403	396	6 071	5 072	3 873	4 291
PME	10602	Nombre de PME encadrées par la BMN (mise à niveau globale + spécifique)	14	36	67	102	80	127	81
PME	10605	Nombre de PME formées		976	2 242	2 127	5 037	3 572	4 010
PME	IHS10605	Taux de traitement des demandes d'encadrement des PME		95%	97%	97%	95%	100%	98%
PME	10607	Part de l'économie informelle dans le PIB (en %) ³³	46,7%	46,3%	46,5%	46,2%	46,2%	46,2%	46,2%
PME	10608	Part de l'emploi informelle dans l'emploi total		85,10%	95,4%	92,26%	93,53%	ND ³⁴	92,60%

³² Source : Balance des paiements, BCEAO

³³ Contribution à la création de la valeur ajoutée globale de l'économie

³⁴ La donnée n'est pas disponible du fait de la non réalisation des enquêtes emploi en 2020



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Culture et communication	11001	Volume financier des droits de propriété littéraire et artistique perçus (en millions de francs CFA)	279	516	619	807,9	873	554	872
Culture et communication	11001	Volume financier des droits de propriété littéraire et artistique répartis (en millions de FCFA)	110,68	135,83	278,42	393,08	508	332	508
Culture et communication	IHS11001	Recettes des salles de cinémas (en millions de FCFA)	3,3	10,283	8,762	ND	139,192	25	ND
Culture et communication	IHS11003	Nombre d'entreprises culturelles financées	97	97	96	119	298	282	387
Culture et communication	11002	Taux de couverture démographique de la TNT	63,70%	70,30%	70,30%	70,30%	70,30%	90%	92%
Infrastructures et services de transport	11110	Indice de performance logistique	NR	132 ^{ème} (2,33)	NR	141 ^{ème} (2,25)	NR	NR	NR
Infrastructures et services de transport	ODD361	Taux de mortalité lié aux accidents de la route (nombre de personnes décédées par accident de la route)	1,85 (408)	4,31 (604)	(635)	ND	(745)	(877)	382
Infrastructures et services de transport	11102	Linéaire de routes en terre réhabilitées (en Km)	120,5	105	100	35	100	ND	ND
Infrastructures et services de transport	11103	Linéaire de routes en terre traité en entretien périodique (en Km)	240	216	100	95	269	280	60,8
Infrastructures et services de transport	11104	Linéaire de routes en terre construites (en Km)	135	779	539,66	1 009,35	102,8 ³⁵	242,8	85 ³⁶
Infrastructures et services de transport	11105	Linéaire de routes revêtues construites (sans autoroutes)	76,5	73	67	113	51,2	146	30
Infrastructures et services de transport	11106	Linéaire de routes revêtues réhabilitées (en Km)	423	120,5	331,5	318	412,6	353	180,8
Infrastructures et services de transport	11107	Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique (en Km)	240	216	180,79	300	657,8	358	161,9
Infrastructures et services de transport	11108	Pourcentage de routes revêtues en bon état et moyen état	74%	74%	77%	82%	82%	83%	84%
Infrastructures et services de transport	11108	Pourcentage de routes non revêtues en bon état et moyen état	ND	ND	ND	55%	55%	57%	58%

³⁵ (PUDC AGEROUTE)³⁶ Linéaire PUDC



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Infrastructures et services de transport	11109	Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés ou renforcés (DDD)	90	385	113	ND	ND	0	0
Infrastructures et services de transport	ODD912	Nombre de passagers par voie aérienne	1 974 000	1 999 411	2 114 269	2 373 555	2 628 911	1 176 009	1 965 977
Infrastructures et services de transport	ODD912	Volume de fret par voie aérienne (tonnes)	36 019	36 836	34 609	35 410	36 615	31 326	37 044
Infrastructures et services de transport	ODD912	Volume de fret par voie maritime (en milliers de tonnes)	15 188	17 934	19 264	19 800	20 495,1	20 590,0	23 721
Infrastructures et services de transport	ODD912	Nombre de passagers par voie ferroviaire	2 711 589	3 087 299	2 821 999	1 010 103	711 311	76 331	ND
Infrastructures et services énergétiques	ODD731	Intensité énergétique (MJ/PIB en USD PPA 2011) ³⁷	0,26	0,28	0,21	0,21	0,22	0,22	ND
Infrastructures et services énergétiques	ODD711	Taux moyen d'accès à l'électricité (Proportion de la population ayant accès à l'électricité)	62%	64%	67,88%	69,6%	76%	76,07%	78,94%
Infrastructures et services énergétiques	11201	Coût moyen de production du KWh en FCFA	61,72	45,17	55,05	63	63,5	48	62,34
Infrastructures et services énergétiques	11202	Puissance installée (MW)	898	951,4	1 024,68	1 185	1 435,9	1 499,04	1 616,4
Infrastructures et services énergétiques	ODD721	Part des énergies renouvelables dans la puissance installée		3%	17,23%	17,45%	20,6%	26,88%	28,4%
Infrastructures et services énergétiques	A2063	Part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie				13,28%	13,68%	21,6%	23,8%
Infrastructures et services énergétiques	ODD711	Taux d'électrification rurale	31,5%	38%	40%	42,3%	53,9%	55%	58,2%
Infrastructures et services énergétiques	11204	Énergie non distribuée à la clientèle (Gwh)	34,2	30,2	30,6	22	16,8	12,27	7,35
Économie numérique	11401	Contribution des services d'information et de communication au PIB	4,96%	4,76%	4,70%	4,6%	3,6%	3,7%	3,8%
Économie numérique	11402	Indice de développement des TIC	2,41	2,54	2,66	ND	0,514	ND	ND
Économie numérique	11403	Taux de pénétration de l'internet mobile ³⁸	50,69%	58%	62,12%	65,99%	73,35%	87,67%	92,24%

³⁷ Source : IEA (2019), World Energy Balances

³⁸ Données de l'ARTP (2G+3G+4G+clés Internet)



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Économie numérique	ODD5b1	Proportion de la population possédant un téléphone portable ³⁹	104,17%	102,61%	103,27%	105,28%	110,31%	114,21%	115,36%
Économie numérique	ODD9c1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 2G	92%	97,4%	97,7%	97,9%	ND	98,2%	ND
Économie numérique	ODD9c1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 3G	40%	50%	66,29%	92,2%	ND	92,1%	ND
Économie numérique	ODD9c1	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 4G	0	8,6%	36,5%	62%	ND	66,8%	ND
Économie numérique	ODD1762	Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	0,70	0,66	0,73	0,83	0,94	1,06	1,21
Économie numérique	ODD1781	Proportion de la population utilisant l'Internet	51,51%	58,79%	62,95%	66,92%	74,31%	88,74%	93,45%
Infrastructures et services financiers	11301	Crédits sur les autres secteurs, en % du PIB	28,5%	29,3%	35,4%	33,9%	34,8%	34,9%	34,9%
Infrastructures et services financiers	11302	Nombre de sociétaires des SFD	2 454 701	2 567 879	2 858 837	3 062 327	3 203 358	3 433 960	3 601 404
Infrastructures et services financiers	11303	Encours de crédits des SFD (milliards de FCFA)	294,15	329,20	370,90	402,7	434,7	492,61	500,25
Infrastructures et services financiers	11304	Indice d'inclusion financière	0,430	0,375	0,459	0,500	0,604	0,587	ND
Infrastructures et services financiers	ODD8101	Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes (guichets + DAB/GAB)	10,19	10,41	10,75	11,32	11,67	11,98	ND
Infrastructures et services financiers	ODD8102	Taux global d'utilisation des services financiers (corrigé de la multibancarité)	52,40%	61,90%	65,90%	67,00%	70%	75,6%	ND
Infrastructures et services financiers	ODD1732	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (milliards de FCFA)	971,40	1 103,8	1 174,1	1 271,6	1 393,2	1 335,98	1 622,88
Emploi	11501	Taux d'activité	61%	57,7%	55,3%	58,7%	61%	54,2%	61,7%
Emploi	11503	Taux de chômage 15 ans et plus	15,7%	16,8%	15,9%	15,5%	15,2%	22,3%	23,6%
Emploi	IHS11501	Taux d'occupation				50,5%	51,7%	42,2%	ND

³⁹ Approché par le taux de pénétration de la téléphonie mobile



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Emploi	ODD831	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles par sexe) (Part de l'emploi informel dans l'emploi total)			95,4%	92,26%	93,53%	92,6%	ND
Emploi	ODD851	Rémunération horaire moyenne des salariés (en FCFA)		672,00	785,32	460,90	515,09	553,00	559,67
Emploi	11502	Total des emplois créés	84 455	125 805	199 980	186 900	160 600	ND	ND
Emploi	11504	Taux de croissance de l'emploi	2,23%	3,22%	5,12	4,41%	3,42%	ND	ND
Sports	11601	Nombre d'infrastructures construites	1	2	0	3	0	1	2
Sports	11602	Nombre d'infrastructures réhabilitées	3	2	2	2	2	2	1
Sports	IHS11601	Nombre de disciplines engagées dans les compétitions internationales	34	29	23	17	21	16	13
Sports	IHS11602	Nombre de titres sportifs remportés	71 titres dont 2 en Or au plan mondial et 14 en Or au plan africain	157 titres dont 8 en Or au plan mondial et 15 en Or au plan africain	71 médailles dont 02 titres mondiaux, 32 titres continentaux dont 05 en Or	56 médailles dont 1 Bronze mondiale, 15 en Or africain	194 médailles dont 73 en Or 61 en Argent et 59 en Bronze	17 médailles dont 01 en Or et 01 en Argent et 15 en Bronze	40 médailles dont 12 en Or, 17 en Ar, 11 en Br
Sports	IHS11604	Nombre de sportifs licenciés	ND	299 990	328 690	493 035	578 476	595 900	644 464
Sports	11603	Nombre de fédérations respectant les renouvellements de mandat	19	25	36	35	38	28	20
Capital humain	20001	Indice de capital humain	56			57,1	59,1		
Capital humain	20002	Indice de développement humain	0,494	0,502	0,505	0,514			
Éducation et Formation	20101	Taux d'Alphabétisation		52%	54,10%		51,8% U : 72,6% R : 37,8%	ND	
		Nombre d'adultes âgés de 15 ans et plus inscrits dans les CAF						18 230	19 979
Éducation et Formation	20102	Durée moyenne de scolarisation (années)			3,8	3,8	ND	ND	
Éducation et Formation	20103	Taux brut de préscolarisation	16,7%	17,2%	17,4%	17,8%	17,6%	17,3%	17,7%



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Éducation et Formation	20105	Taux net de Scolarisation au primaire	71,7%	52%	54,1%	ND	ND	ND	ND
Éducation et Formation	IHS1 1	Taux brut de scolarisation au primaire	85,1%	85,9%	86%	86,4%	84,9%	85,9%	84%
Éducation et Formation	20107	Taux d'achèvement au primaire	59,3%	59,9%	62%	59,8%	62,3%	62,1%	65%
Éducation et Formation	IHS17	Indice de parité au primaire	1,1	1,13	1,14	1,16	1,17	1,17	1,18
Éducation et Formation	IHS18	Taux brut de scolarisation au moyen	57,7%	53,9%	50,6%	49,5%	49,8%	50,7%	51,5%
Éducation et Formation	IHS19	Indice de parité au moyen	1,14	1,15	1,16	1,15	1,18	1,21	1,21
Éducation et Formation	IHS125	Taux brut de scolarisation au secondaire	32,4%	33,5%	33,6%	33,8%	33,2%	32,9%	33,5%
Éducation et Formation	IHS126	Indice de parité au secondaire	0,93	0,96	1,01	1,05	1,09	1,14	1,20
Éducation et Formation	20108	Proportion d'élèves inscrits dans les filières scientifiques au secondaires	29,3%	34,91%	32,7%	34,2%	22,7%	21,70%	ND
Éducation et Formation	IHS123	Taux de réalisation du quantum horaire	87%	89%	95%	87%	ND	ND	ND
Éducation et Formation	IHS127	Taux de réussite au BFEM	43,2%	51,85%	45,11%	52,1%	51,7%	74,5%	68%
Éducation et Formation	IHS128	Taux de réussite au BAC	31,8%	36,5%	31,6%	35%	37,22%	48,4%	45,33%
Éducation et Formation	ODD411	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe					a)63% b)60%		
Éducation et Formation	ODD421	Pourcentage d'enfants de 0-5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe					10,11%	15,2%	
Éducation et Formation	ODD4a1	Proportion d'écoles élémentaires ayant accès à l'électricité	32,4%	34%	36,9%	41,3%	44,1%	45,7%	48,7%
Éducation et Formation	ODD4a1	Proportion d'écoles élémentaires disposant de l'internet	9,2%	94%	12,3%	12,8%	12,9%	13,8%	28,4%



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Éducation et Formation	ODD4a1	Proportion d'établissements au moyen disposant d'un point d'eau	84,3%	87,3%	89,2%	90,5%	92,1%	94,2%	94,3%
Éducation et Formation	ODD4 a1	Proportion d'établissements au moyen disposant de l'internet	31,3%	29,1%	29%	31,7%	35,7%	40,4%	55,1%
Éducation et Formation	ODD4a1	Proportion d'établissements au secondaire disposant de l'internet	57,1%	53,1%	51,6%	50,5%	55,3%	62,3%	68,9%
Éducation et Formation	ODD4c1	Pourcentage d'éducateurs du préscolaire qualifiés	77,5%	93,8%	94,1%	94,1%	93,9%	94,7%	98,9%
Éducation et Formation	ODD4c1	Pourcentage d'enseignants de l'élémentaire qualifiés	95,8%	95,8%	96,0%	95,8%	99,5%	99,5%	99,96%
Éducation et Formation	ODD4c1	Pourcentage d'enseignants du moyen qualifiés	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Éducation et Formation	ODD4c1	Pourcentage d'enseignants du secondaire qualifiés	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Éducation et Formation	20111	Taux d'accroissement des effectifs de la FPT	7%	9%	12,5%	21%	1,49%	6,9%	7,7%
Éducation et Formation	20112	Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrit dans la FPT	6,68%	7%	7,7%	9%	9,02%	10%	10%
Éducation et Formation	IHS134	Taux de réussite aux différents examens professionnels et techniques	62%	61%	50,84%	48,77%	50,69%	57,22%	63,67%
Éducation et Formation	IHS135	Pourcentage des jeunes sortants accompagnés dans le parcours professionnel	33%	33%	36%	ND	63%	63%	ND
Éducation et Formation	IHS138	Taux de réussite au BAC technique	48,78%	48,6%	46,96%	55,52%	55,66%	67,1%	70,72%
Éducation et Formation	20113	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur	6,76%	6,88%	7,27%	8,15%	12,9%	13,78%	14,75%
Éducation et Formation	IHS140	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1 037	1 071	1 145	1 209	1 204	1 297	1 420
Éducation et Formation	20114	Proportion d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques	22,5%	22,5%	28%				
Éducation et Formation	ODD451	Indice de parité dans l'enseignement supérieur	0,62	0,64	0,64	0,67	0,75	0,78	0,91



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Éducation et Formation	ODD952	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	956	956	956	1 411	1 439		
Santé et Nutrition	20201	Espérance de vie à la naissance	65,6	66	66,5	66,9	67,4	67,4	67,4
Santé et Nutrition	ODD311	Taux de mortalité maternelle pour 100 000NV	315	315	315	236	236	164,7	156,7
Santé et Nutrition	ODD312	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	53%	59%	65%	74,2%	74,5%	96,3%	97%
Santé et Nutrition	ODD371	Taux de prévalence contraceptive	21,2%	23,1%	26,3%	25,4%	25,5%	25,5% (15,8%)	25,5% ⁴⁰ (16,21%) ⁴¹
Santé et Nutrition		Indice synthétique de fécondité	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,93	4,9
Santé et Nutrition	ODD372	Taux de natalité chez les adolescents (15-19ans)	80%	72%	78%	68%	71‰	71‰	71‰ ⁴²
Santé et Nutrition	IHS	Taux d'achèvement en CPN	48%	49,4%	57%	58,5%	55%	65,4%	63,6%
Santé et Nutrition	ODD321	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000)	59	51	56	51	37	37	37 ⁴³
Santé et Nutrition	ODD322	Taux de mortalité néonatale (pour 1 000)	23	21	28	23	21	7	6
Santé et Nutrition	20202	Proportion d'enfants âgés de 12-23 mois complètement vaccinés	80,3%	63,6%	59,5%	70,2%	75,5%	ND	ND
Santé et Nutrition	ODD221	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0-59 mois	20,5%	17%	16,50%	18,80%	17,9%	ND	ND
Santé et Nutrition	ODD222	% d'enfants de 0-59 mois présentant une insuffisance pondérale (EDS)	15,5%	13,5%	14,4%	15,10%	14,4%	ND	ND
Santé et Nutrition	IHS26	% de collectivités locales couvertes par les services de nutrition	70%	72,4%	72,4%	72,4%	72%	73%	75%
Santé et Nutrition	IHS27	% d'enfants de 0-59 mois bénéficiant des services de nutrition	65,8%	66%	78%	65%	60%	63%	65%
Santé et Nutrition	IHS28	Prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans (en %) (EDS)	8%	7%	9%	7,8%	8,1%	ND	ND

⁴⁰Source : EDS-C 2019 (le montant est reconduit de 2019 à 2021)

⁴¹Source : DHIS2

⁴²Source : EDS 2019 (le montant est reconduit de 2019 à 2021)

⁴³Source : EDS 2019 (le montant est reconduit de 2019 à 2021)



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Santé et Nutrition	ODD331	Taux de prévalence du VIH SIDA	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,3
Santé et Nutrition	IHS211	Taux de prévalence du paludisme chez les enfants	0,3	0,9	0,4	0,4	0,4	0,4	
Santé et Nutrition	ODD333	Incidence du paludisme	34,5‰	45,65‰	52,3‰	33,9‰	21,9‰	26,7‰	31,2‰
Santé et Nutrition		Incidence de la Tuberculose pour 100 000 habitants	140	140	139	118	118	117	117
Santé et Nutrition	ODD1a2	Proportion des dépenses publiques totales affectées à la santé (en%)	4,91%	5,31%	5,04%	4,80%	5,54%	7,53%	
Santé et Nutrition	IHS213	Nombre d'infirmiers d'État pour 1 000 habitants			0,138		ND	ND	
Santé et Nutrition	IHS214	Nombre de sages-femmes d'État pour 1 000 habitants			0,678		0,68	0,85	
Santé et Nutrition	IHS215	Nombre de médecins pour 1 000 habitants			0,079		0,8	0,9	
Santé et Nutrition	IHS216	Ratio dépenses de santé sur l'espérance de vie			0,0258		ND	ND	
Protection sociale	IHS51	Nombre de ménages inscrits dans le registre national unique	263 800	442 053	442 053	442 053	458 550	537 114	541 192
Protection sociale	20501	Nombre de ménages bénéficiaires de BSF	191 432	298 381	316 941	316 941	316 941	316 941	315626
Protection sociale	IHS52	Nombre d'établissements scolaires, de daaras et de centres couverts par les services de cantine scolaire				2688	3418	2786	4302
Protection sociale	IHS53	Nombre d'élèves bénéficiant des services de cantines scolaires dans les établissements scolaires couverts				204 431	209 874	333 160	423 172
Protection sociale	IHS54	Nombre d'enfants bénéficiant des services de cantines scolaires dans les daaras et centres d'accueil couverts				3 071	2 929	4 326	5 069
Protection sociale		Nombre d'enfants dans le préscolaire bénéficiant des services de cantines				64 656	78 304	47 804	70 952
Protection sociale		Nombre d'enfants bénéficiant des services de cantines				272 158	291 107	385 290	499 193



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Protection sociale	20502	% d'écoles avec cantines qui développent des AGR	0,45%	11%	15%	17,30%	30%	34%	ND
Protection sociale	IHS55	Nombre de cartes d'égalité des chances produites	10 077	24 355	50 006	50 006	54 306	64 728	64 728
Protection sociale	ODD381	Taux de couverture du risque maladie de la population du Sénégal (%)	46,8%	49,4%	49,64%	49%	48%	53,2%	52%
Protection sociale	IHS516	Pourcentage des ménages bénéficiaires de transferts monétaires enrôlés dans les mutuelles de santé (ex PNBSF)	50%	100%	75%	46%	55,40%	81%	51,2%
Protection sociale	IHS517	Pourcentage des bénéficiaires de la Carte d'égalité des Chances enrôlés dans les mutuelles de santé	33,59%	49,91%	75%	38%	45%	46%	49,4%
Protection sociale	IHS519	Nombre de cas d'enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité	2 016 765	2 697 309	6 695 827	1 822 651	1 965 881	2 049 371	1.607.829
Protection sociale	IHS520	Nombre de cas bénéficiaires de la gratuité de la césarienne dans les structures publiques de santé	2 582	16 324	19 809	17 945	18 996	27 950	28.242
Protection sociale	IHS521	Nombre de cas bénéficiaires de la gratuité de l'hémodialyse dans les structures publiques de santé	550	533	6 252	715	642	928	1.488
Protection sociale	IHS522	Nombre de cas personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame	94 161	126 552	145 995	73 202	40 584	116 203	48.716
Protection sociale	IHS524	Taux d'exécution des ressources de la CMU		75,5%	80%	95%	95%	84,81%	À compléter
Protection sociale	20504	Pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension				5,56%	5,65%	ND	ND
Environnement et DD	20303	Évolution du nombre d'ha reboisés avec un taux de survie d'au moins 60% (en équivalent ha par an)	66 586	33 042	12 669	14 865		15 653	29 629
Environnement et DD	ODD1521	Progrès vers la gestion durable des forêts	1 592 469	1 710 502	1 893 247	1 914 708			
Environnement et DD	IHS37	Superficies de feux précoces (ha)	302 792	221 914	278 454,4	164 628	158 820	206 430	305 676



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Environnement et DD	20304	Évolution des superficies de terres sous aménagement durable (ha)	179 949	118 033	182 745	1 077 386,5	1 921 365	1 941 212,2	2 100 465,85
Environnement et DD	ISH39	Niveau de régénération naturelle assistée	782	7 033	1 593	407	290	8 118	19 340
Environnement et DD	IHS310	Superficie de mise en défens	48 040	11 693	12 117	11 179	1 239,29	212,04	À compléter
Environnement et DD	ODD1531	Superficies de terres dégradées restaurées (en ha)	1 000	1 000	983	21 461	6 657,07	4 194,24	226
Eau et Assainissement		Taux d'accès global à l'eau potable			94,8%	96,2%	96,2%	97,6%	
Eau et Assainissement	20403	Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	98,00%	98,50%	98,80%	97,8% ⁴⁴	97,8%	98,8%	98%
Eau et Assainissement	20404	Taux d'accès à l'eau potable (rural)	87,20%	89,50%	91,30%	94,8%	94,8%	96,5%	94%
Eau et Assainissement	ODD641	Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	40%	70%	75%	70%			
Eau et Assainissement	IHS	Taux de conformité bactériologique (Urbain)	99,20%	97,30%	97,00%	98,50%			
Eau et Assainissement	IHS	Taux de conformité physicochimique (Urbain)	99,55%	99,45%	99,70%	99,34%			
Eau et Assainissement	ODD651	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	50	53,45	45	53,9			
Eau et Assainissement	ODD632	Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau est ambiante	30,00%	34,30%	35,50%	60%			
Eau et Assainissement	ODD621	Taux d'accès global à l'assainissement			53,13%	62,52%	60,27%	61,23%	
Eau et Assainissement	20406	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	62,20%	66,50%	65,60%	72,7%	72,9%	74,0%	76%
Eau et Assainissement	20407	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	36,70%	38,7%	42,30%	53,6%	49,1%	50,7%	51%
Habitat et cadre de vie	20602	Nombre de parcelles viabilisées	10 654	4 150	4 555	2 765	5 263	2 105	
Habitat et cadre de vie	20603	Nombre de logements sociaux construits	19 106	5 858	1 624	1 969	3 590	2 014	
Habitat et cadre de vie	IHS61	Nombre de personnes sorties de l'habitat spontané et relogées	228 240	9 840	18 518	ND			

⁴⁴ Donnée d'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCV)



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Habitat et cadre de vie	IHS62	Nombre de documents de planification urbaine réalisés et exécutés	34	37	39	39	42	38	
Habitat et cadre de vie	20604	Superficies d'espaces verts aménagés	5	40	65	75	77	87	
Habitat et cadre de vie		Taux de couverture des communes en PDU	0,06	0,07	0,07	0,07	0,14	0,16	
Habitat et cadre de vie		Nombre de plans directeurs d'urbanisme (PDU) approuvés	34	37	39	40	75	88	
Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	30001	Indice Ibrahim de la gouvernance-score (Mo-Ibrahim)	60,8	61,6	62,4	63,3	63,2	ND	ND
Gouvernance économique et financière	IHS30110	Équilibre budgétaire (en %)	32%	33,4%	37,5%				
Gouvernance économique et financière	IHS30111	Qualité dans la gestion budgétaire et financière	3,5	3,5	3,5	3,5			
Gouvernance économique et financière	30104	Ratio dépenses courantes sur recettes fiscales	94,2%	90,0%	90,1%	94,0%	89,90%	102,50%	97,80%
Gouvernance économique et financière	ODD1711	Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	19,8%	21,1%	20,0%	19,2%	21,1%	21,3%	21,0%
Gouvernance économique et financière	IHS30112	Taux de pression fiscale	15,36%	16,17%	15,53%	15,78%	18,26%	17,71%	18,29%
Gouvernance économique et financière	ODD1712	Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	54,8%	55,9%	54,9%	52,7%	58,9%	56,2%	56,5%
Gouvernance économique et financière	30105	Proportion du budget national financé par les ressources intérieures	84,3%	81,2%	81,7%	88,1%	91,9%	87%	72,1%
Gouvernance économique et financière	30115	Indice sur le Budget ouvert ⁴⁵	44/100	45/100	45/100	45/100	45/100	45/100	43/100
Gouvernance économique et financière	30113	Indice de perception de la corruption annuelle	44/100	45/100	45/100	45/100	45/100	45/100	
Administration Publique	IHS30201	Efficacité du gouvernement			-0,49				
Administration Publique	IHS30215	Efficacité de la fonction publique	79,2	79,2	79,2	79,2	79,2		
Administration Publique	IHS30202	Qualité de l'administration publique	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5		

⁴⁵ Cet indicateur est renseigné tous les 2 ans



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Environnement des affaires	30201	Indice de compétitivité du Sénégal	3,7	3,8	3,74 ⁴⁶	49 ⁴⁷	49,7		
Environnement des affaires	IHS30206	Classement Doing Business du Sénégal	153	147	140	141	123	ND	
Environnement des affaires	30205	Indice du climat des affaires	48,57	50,68	53,06	54,15	59,3		
Environnement des affaires	IHS30214	Nombre d'impôts en moyenne	58	58	58	58	53		
Environnement des affaires	IHS30215	Temps pour compléter les paiements d'impôts (heures)	441	441	441	416	416		
Environnement des affaires	IHS30207	Délai de transfert de propriété (jour)	71	71	56	41	41		30
Environnement des affaires	IHS30208	Délai de branchement au service de l'électricité (jours)	81	75	75	75	68		47
Environnement des affaires	IHS30209	Délai de branchement au service d'assainissement (jours)	90	45	45	45	45		40
Environnement des affaires	IHS30212	Délai d'insolvabilité des entreprises	2,8	2,5	3	3	3		2
Environnement des affaires	IHS30213	Durée (jours) du jugement des procès	390	390	280	390	300		90
Environnement des affaires	30207	Durée d'exécution des contrats (jours)	740	740	740	740	650		550
Environnement des affaires	30208	Nombre de plateformes d'investissement disponibles et fonctionnelles	0	1	1	1	1		3
Environnement des affaires	30209	Nombre de ZES fonctionnelles	0	ND	3	2	3	4	4
Gouvernance territoriale	IHS30311	État civil (en %)	87,5%	87,5%	87,5%			ND	ND
Gouvernance territoriale	ODD1691	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	68,30%	70,40%	77,40%	76,8%	78,7%	ND	ND
Gouvernance territoriale	IHS30313	Évolution du BCI décentralisé	3,11%	1,73%	1,29%	3,11%	0,45%	1%	ND
Gouvernance territoriale	IHS30306	Évolution du Fonds de Dotation (FDD) des Collectivités territoriales	10,86%	9,78%	2,23%	2,28%	-1,3%	7,6%	7,2%
Gouvernance territoriale	IHS30307	Évolution du Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales (FECT)	19,52%	33,33%	5%	6,14%	14,8%	15,6%	11,1%

⁴⁶ L'échelle va de 1 à 7 de 2014 à 2017

⁴⁷ L'échelle va de 0 à 100 à partir de 2018



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Justice	30401	Accès à la justice	82,2%	82,2%	85,1%				ND
Justice	30410	Ratio magistrat dans les juridictions/ 100 000 hbts	3,2	2,8	3,36	3,48	3,03	3,15	2,96
Justice	30403	Taux d'occupation des établissements pénitentiaires (capacité d'accueil/population carcérale)	236%	233%	238%	243%	249%	214%	237%
Justice	IHS30408	Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus	1/9	1/10	1/9	1/7	1/7	1/7	ND
Justice	ODD1632	Proportion de la population carcérale en instance de jugement		42,10%	41,60%	41,94%	40,8%	44,96%	45,59%
Justice	30409	Nombre de victimes de VBG bénéficiaires d'assistance juridique et judiciaire		315	507				
Paix et Sécurité	IHS30502	Global peace index (indice ordre et sécurité)	2,026/5 (80 ^{ème})	1,974/5 (72 ^{ème})	1,884/5 (60 ^{ème})	1,887/5 (61 ^{ème})	1,871/5 (55 ^{ème})	1,864/5 (54 ^{ème})	
Paix et Sécurité	IHS30511	Global terrorism index	1,788/10 (85 ^{ème})	1,012/10 (96 ^{ème})	1,186/10 (93 ^{ème})	0,391/10 (110 ^{ème})			
Paix et Sécurité	IHS30510	Absence de tensions transfrontalières (en %)	50	25	50				
Paix et Sécurité	30501	Ratio Police/population	1/3 027	1/2 427	1/2 427	1/1 828	ND		ND
Paix et Sécurité	30503	Taux de couverture en commissariats de police	77%	80%	87%	85%	ND		ND
Paix et Sécurité	ODD1622	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation			68 dont 15 hommes, 2 femmes, et 0 mineur	124 dont 28 hommes, 03 femmes, et 0 mineur	448 dont 103 hommes, 09 femmes, et 0 mineur	476	
Paix et Sécurité	IHS30505	Taux de criminalité et de délinquance			35,00%	30,00%	28,38%	30%	27,81%
Équité et Egalité de Genre	30601	Indice d'inégalité de genre	0,528 (118 ^{ème})			0,523 (125 ^{ème})	0,533 (130 ^{ème})		
Équité et Egalité de Genre	IHS30603	Législation contre les violences faites aux femmes (en %)			58,3				
Équité et Egalité de Genre	30608	Représentation des femmes dans la vie politique (en %)	61,6	61,6	60,9				



SECTEURS	CodeInd	Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Équité et Égalité de Genre	30609	Participation des femmes à la vie économique (en %)	42,6	42,8	43,3				
Équité et Égalité de Genre	IHS30603	Législation contre les violences faites aux femmes (en %)	58,3	58,3	58,3				
Équité Egalité Genre	et de ODD51	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (Assemblée nationale)	42,7%	42,7%	41,8%	41,8%	41,8%	43,3%	43,3%
Équité Egalité Genre	et de ODD532	Pourcentage de filles de 0-14 ans ayant subi une mutilation génitale féminine	14,6%	13,6%	14%	14,1%	16,1%		
Équité Egalité Genre	et de ODD532	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	24,20%	22,70%	24,00%	23%	25,2%		


ANNEXE 2 : SITUATION DE CERTAINS INDICATEURS SELON LE SEXE EN 2021

Secteur	Indicateur	Hommes (Garçons)	Femmes (Filles)
Agriculture	Répartition des chefs de ménage agricole selon le sexe	88,60%	11,40%
Agriculture	Répartition des parcelles emblavées selon le sexe de l'exploitant	85,94%	14,06%
Agriculture	Superficie moyenne des parcelles emblavées par ménage selon le sexe du chef (en ha)	3,87	1,72
Agriculture	Proportion des parcelles en propriété avec document selon le sexe du responsable	4,19%	3,88%
Agriculture	Proportion de parcelles emblavées avec des semences certifiées, selon le sexe de l'exploitant	14,17%	10,46%
Emploi	Taux de chômage (15 ans et plus)	12,1%	36,7%
Emploi	Taux d'activité	69,2%	53,3%
Microfinance	Nombre de sociétaires des SFD	1 706 055	1 357 767
Microfinance	Encours des dépôts (en millions de FCFA)	207 603,9	104 140,4
Microfinance	Encours des crédits (en millions de FCFA)	298 603,1	96 549,3
Microfinance	Taux de crédits en souffrance octroyés par les SFD	5,9%	4,4%
Éducation	Effectifs des apprenants dans les CAF		
Protection sociale	Nombre de bénéficiaires chefs de ménages recevant des transferts monétaires		
Protection sociale	Effectifs d'enfants pris en charge par les centres d'accueil de la Direction de l'éducation surveillée et les services de l'AEMO		
Protection sociale	Effectifs de mineurs accueillis dans les sections enseignement techniques et professionnels et dans les sections scolaires des centres dans l'élémentaire et le moyen bénéficiant d'un enseignement		
Éducation et Formation	Taux brut de préscolarisation	16,3%	19,2%
Éducation et Formation	Taux brut de scolarisation au primaire	77,1%	91,2%
Éducation et Formation	Taux brut de scolarisation au moyen	46,7%	56,5%
Éducation et Formation	Taux brut de scolarisation au secondaire	30,5%	36,6%
Éducation et Formation	Taux d'achèvement au primaire	57,50%	72,7%
Éducation et Formation	Taux d'achèvement au moyen		
Éducation et Formation	Taux d'achèvement au secondaire		
Éducation et Formation	Proportion d'élèves inscrits dans les séries scientifiques au secondaire		
Éducation et Formation	Part des filles dans la FPT		
Éducation et Formation	Taux de réussite au BAC technique		
Éducation et Formation	Nombre de diplômés aux examens professionnels	7 405	4 694
Éducation et Formation	Nombre d'adultes âgés de 15 ans et plus inscrits dans les CAF	1 175	18 804
Gouvernance politique et administrative	Proportion de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée nationale	57%	43%
Gouvernance politique et administrative	Proportion de sièges occupés par des femmes au CESE	80%	20%
Gouvernance politique et administrative	Proportion de sièges occupés par des femmes au HCCT	66%	34%
Gouvernance politique et administrative	Proportion de femmes dans le commandement territorial		
Justice	Effectif carcéral	10 994	346
Justice	Effectif des mineurs pris en charges en milieu ouvert et fermé		
Justice	Effectif des magistrats	417	93
Justice	Effectif du personnel des greffes	69	348



ANNEXE 3 : SITUATION DE CERTAINS INDICATEURS SELON LA REGION EN 2021

INDICATEURS	Dakar	Diourbe I	Fatick	Kaffrine	Kaolack	Kédougou	Kolda	Louga	Matam	Saint Louis	Sédhiou	Tamba	Thiès	Ziguinch or
Production céréalière (tonnes)	534	96 293	275 129	398 629	311 862	83 090	678 639	49 029	73 270	386 405	596 938	249 652	81 068	199 856
Production arachidière (tonnes)	72	54 125	235 009	341 096	201 310	23 214	308 925	114 683	2 648	6 923	100 130	159 639	84 009	45 352
Production aquacole (en tonnes)	171,1	ND	176		15,5			0,7				5,8		207,3
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave												15,7%		
Taux d'électrification rurale		ND			ND			ND				38,5%		ND
Linéaire de routes revêtues réhabilitées (km)	11,79	28,911	2,5	110	1,5			40				105		28
Linéaire de routes revêtues construites (km)	17,30	3,65	2,7	0	6,5			0				0		19
Taux brut d'admission au CI			87,10%											
Taux brut de scolarisation au primaire	92,39%	52,4%	82,90%	45,2%	71,60%	113,5%		68,3%				84%		99,9%
Indice de parité au primaire			0,059									1,1		
Taux d'achèvement au primaire	86,9%	37,5%	66,30%	30,5%	56,9%	101,8%		49,20%				57,3%		93,2%
Taux brut de scolarisation au moyen	56,5%	27,1%	55,60%	21,7%	47,50%	54,3%		34%			1	32,3%		95%
Taux d'achèvement au moyen	67,14	22,6%	45,90%	18%	39,40%	30,8%		27%				57,85%		71,70%
Taux d'accroissement des effectifs de la formation	-0,04%	ND	2,13%		9,34	7%		24,3%				30,70%		14,45%



professionnelle et technique														
Taux de réussite au BAC		46,17%	41,63%	37,65%	42%	40,7%		48,18%				36,5%		35,62%
Taux de réussite au CFEE		52,23%	52,39%	76,4%	59,80%	57,31%		65,45%				57,2%		77,38%
Taux de réussite au BFEM		58,27%	57,35%	82,97%	69,32%	83,57%		71,69%				74,5%		79,85%
Nombre de bénéficiaires de la CEC	1 888	627			727	1 996						433		6 790
Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de BSF	39 869	23 091	24 693	15 540	29 067	7 793	31 393	10 966	12 882	15 924	15 894	26 361	33 943	28 210
Nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme CMU (BSF, CEC)	37 814	23 979	18 178	18 716	29 268	7 690	32 016	7 844	9 442	17 268	15 881	40 846	28 287	27 449
Taux de couverture de la CMU (%)	14,5%	38,88%			47,42%			20%				27,25%		79,39%
Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale)	14%	17%	40%	43%	36%	48%	34%	20%	18%	17%	24%	27%	19%	30%
Nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme CMU (BSF, CEC)	37 814	23 979	18 178	18 716	29 268	7 690	32 016	7 844	9 442	17 268	15 881	40 846	28 287	27 449
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	99%	93%	88%	98,5%	97,7%	97,73%	95%	98,23%	93,64%	98%	94,5%	95,4%	97,7%	96,42%
Taux de prévalence contraceptive	17%	10,3%	16,5%	23,28%	17,29%	22,76%	27%	12,67%	8,1%	19%	16,6%	15%	16,25%	22,9%
Taux d'achèvement en CPN			77%	68%		54,6%	60,2%	67,9%	53,7%	46%	24,3%		63,9%	



Proportion d'enfants malnutris guéris	64,60	86,4%	59,64%	75,5%	92,10%	77,3%	75%	78,43	69,9%	74%	77%	88,84%	80%	81,7%
Proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés (en %)	100%	98,2%	72%	93%	104%	8691	90%	104%	66%	104%	76,4%	91%	115%	55%
% d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale				1,73%		927	15%	17,7%	12,11%	2,5%	1,37%	1,80%	5,16%	
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (en %)	ND		99			ND		92,63%				82,7%		ND
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (en %)	ND		ND			ND		ND				86,1%		ND





RAC | 2022



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique